

PT
→ J.S.
47

RESORT GOLF & SPA CHAMPS POULIN

Domaine de Massane • 34670 Baillargues • France Tél. +33 (0)4 67 91 25 35 • Fax: +33 (0)4 67 91 25 30

Le 20 NOV. 2013
no 30860

COMMUNAUTE DE COMMUNES
EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
Place du 13^{ème} RG
BP 80526
51331 EPERNAY CEDEX

Baillargues, le 18 novembre 2013

Objet : Projet golf Champs Poulin - A l'attention de MM. Patrick JAGER et Jérôme SENE

Monsieur le Président.

Nous vous confirmons les points évoqués dernièrement avec vos collaborateurs.

En ce qui concerne les parcelles suivantes qui viendront augmenter l'assiette du projet, à savoir les parcelles Y3 (M. Buffry), Y1 et Y34 (GFA des Agneaux - M et Mme Grellet), Y275 (Association Foncière - M. Richard), nous vous précisons que nous en aurons la maîtrise foncière soit par acquisition, soit par prise à bail emphytéotique de longue durée, les conventions avec les différents propriétaires devant être prochainement régularisées.

Par ailleurs nous avons pris connaissance des termes du projet de «Convention de partenariat pour la gestion et le suivi écologique des falaises de Cuis, de la pelouse de la Côte aux renards et des pelouses reconstituées aux abords du parcours de golf », reprenant notamment les mesures relatives aux volets dossiers faune et flore du dossier de demande de dérogation qui doit être prochainement présenté.

Sous réserve bien entendu de l'arrêté préfectoral autorisant le projet, ainsi que de notre acquisition foncière devant intervenir notamment après l'obtention de l'autorisation d'aménager, nous nous engageons à la bonne application des mesures nous incombant.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain JEANJEAN
Président



**Convention de partenariat pour la gestion et le suivi écologique des Falaises
de Cuis de la pelouse de la Côte aux renards et des pelouses reconstituées
aux abords du terrain de golf**

Communes de Cuis-Pierry

Mesures compensatoires

Entre

La SAS RESORT Golf and SPA Champs Poulin, dont le siège social est situé domaine de Massone 34760 BAILLARGUES, représentée en la personne de Monsieur Alain JEANJEAN – Président Directeur Général, habilité à la signature de la présente, dénommée ci-après **la SAS Champs Poulin**,

et

La Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne, place du 13^{ème} RG 51331 EPERNAY cedex, représentée par son Président, Laurent MADELINE, habilité à l'effet de la présente par délibération n°..... du Conseil communautaire du....., dénommée ci-après **la CCEPC**,

Ainsi que

La commune de Cuis, 14 place Charles De Gaulle 51200 CUIS, représentée en la personne de Monsieur le Maire, Jacky Baillot, agissant pour le compte de la commune en vertu de la délibération n°..... en date dudu conseil municipal, dénommée ci-après **la Commune**,

et

Une structure spécialisée dans la mise en œuvre des mesures compensatoires, représentée par son Président,, habilité à l'effet de la présente par la délibération de bureau du, dénommé ci-après **la structure spécialisée**,

Considérant l'intérêt écologique de l'ancien terrain de manœuvre militaire les Champs Poulin *siz* la commune de Cuis, du fait de l'existence d'habitats d'intérêt écologique (pelouse calcicole) et de la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales protégées à différents échelons, devant faire l'objet de mesures compensatoires dans le cadre de l'autorisation relative au dossier de dérogation au titre de l'article L411-1 du Code de l'environnement pour la réalisation d'un terrain de golf par **la SAS Champs Poulin** .

Références : *Géogram*, octobre 2012, « Résumé de l'expertise écologique réalisée dans le cadre d'un projet de golf à Cuis et Pierry (51) »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

Une structure spécialisée dans la mise en œuvre des mesures compensatoires,

La SAS Golf and SPA Champs Poulin est le pétitionnaire du projet de Golf faisant l'objet de la présente convention et des mesures compensatoires évoquées.

La commune de Cuis, est le propriétaire des parcelles de la pelouse de la Côte aux Renards et des pâtis et Falaises de Cuis. La commune de Cuis met à disposition à titre gracieux les terrains référencés à l'article 2, dont elle est propriétaire et dont le parcellaire est représenté sous format cartographique en annexe 2, afin de mettre en œuvre les mesures compensatoires pour accompagner la reconversion du terrain de manœuvre des Champs Poulin en terrain de Golf.

La Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne, regroupe une population d'environ 40 000 habitants La communauté de communes est le propriétaire des terrains référencés à l'article 2 de la présente convention.

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Par la présente convention, la **SAS Champs Poulin** confie à la **structure spécialisée (ou ses prestataires)**, qui l'accepte, la mise en œuvre d'un « *programme de suivi et gestion écologiques* » sur l'ensemble des parcelles mentionnées à l'article 2 ci-après.

En application de l'arrêté préfectoral n° , ce programme comporte :

- le suivi écologique (faunistiques floristiques, etc.) des sites identifiés à l'article 2
- la gestion écologique (restauration et entretien) des sites identifiés à l'article 2

Un programme détaillé et chiffré sur une durée de **30 ans (2 fois 15 ans)**, des actions à mener dans le cadre du suivi écologique et de la gestion des sites est annexé à la présente convention.

Article 2 – Périmètres et parcelles cadastrales :

La présente convention s'applique aux parcelles référencées dans les tableaux ci-dessous et se décompose en 3 sites distincts :

Pelouse de la Côte aux Renards

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface de la parcelle	Surface sous convention	Maîtrise foncière
Cuis	Côte aux renards	Y	73	0,997 ha	0,997 ha	Commune de Cuis
				0,997 ha		

Falaises et pâtis de Cuis

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface de la parcelle	Surface sous convention	Maîtrise foncière
Cuis	Les Pâtis	D	242	7,1700 ha	7,1700 ha	Commune de Cuis
Cuis	Les Pâtis	D	243	7,0923 ha	7,0923 ha	Commune de Cuis
Cuis	Les Roualles	D	238	18,0330ha	18,0330 ha	Commune de Cuis
				32,29 ha		

Terrain de Golf

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle
Cuis	Les Champs Poulins	Y	266
Cuis	Les Champs Poulins	Y	1
Cuis	Les Champs Poulins	Y	3
Cuis	Les Champs Poulins	Y	34
Cuis	Les Champs Poulins	Y	368
Cuis	Les Champs Poulins	Y	274
Cuis	Les Champs Poulins	Y	275
Pierry	Les Champs Poulins	ZB	44
Pierry	Les Champs Poulins	ZB	134
Pierry	Les Champs Poulins	ZB	8

La surface totale à gérer est estimée à 23 hectares qui seront issus des parcelles énumérées ci-dessus.

Les suivis scientifiques seront effectués sur l'ensemble des zones référencées ci-dessus. Les travaux de gestion seront entrepris sur la pelouse de la côte aux Renards, les pâtis et falaises de Cuis et les pelouses reconstituées aux abords du terrain de golf.

Article 3 – Gestion environnementale et suivis scientifiques des sites :

La gestion environnementale à mettre en œuvre sur les sites sera préconisée par **la structure spécialisée**. Afin de mesurer l'influence de la gestion sur les habitats naturels des sites et sur la faune indicatrice, **la structure spécialisée** mettra en œuvre les suivis scientifiques énoncés par l'arrêté préfectoral n° au sujet des espèces protégées par les mesures compensatoires suite aux impacts résultant de la construction du terrain de golf.

La commune de Cuis, propriétaire des parcelles de la Côte aux Renards et des Pâtis et falaises de Cuis s'engage à mettre à disposition ses parcelles dans le cadre d'une gestion conservatoire en application de la mise en œuvre des mesures pour compenser la construction d'un terrain de golf sur une zone présentant à la date de signature de la présente convention un intérêt écologique avéré.

La SAS Champs Poulin s'engage au respect de la gestion environnementale telle que préconisée sur les sites conformément à l'arrêté préfectoral n° du, arrêté annexé au présent document.

La **Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne**, s'engage à mettre à disposition les terrains concernés par les mesures compensatoires

la structure spécialisée s'engage à exécuter les prestations qui sont détaillées à l'annexe 1.

Article 4 – Aspects financiers et règlements :

La SAS Champs Poulin s'engage en contrepartie de la réalisation annuelle de toute ou partie des opérations du programme d'inventaires, suivis écologiques, travaux de gestion des sites mentionnés à l'article 2, à verser une contribution financière à **la structure spécialisée** de 15 000 € par an sur une durée de trente (30) ans selon une répartition fixée à l'annexe relative au programme des travaux relatifs aux suivis scientifiques et techniques.

La réactualisation annuelle des tarifs (journaliers et kilométriques) appliqués par **la structure spécialisée** s'opère par application de l'indexation INSEE « *Indice du coût de la construction des immeubles à usages d'habitation (ICC) – Moyenne des 4 derniers indices* ».

La SAS Champs Poulin s'engage sur toute la durée de la convention :

- à financer les opérations de travaux de gestion nécessaires à la gestion écologique du site, ainsi que le suivi de ces opérations de gestion.
- à financer les études scientifiques nécessaires aux suivis animales, aux habitats naturels et à la flore ayant fait l'objet des mesures compensatoires, ainsi que les suivis permettant de mesurer l'efficacité de la gestion écologique mise en place, sur des populations animales, végétales et les habitats, selon le programme pluriannuel de suivis scientifique et technique qui est annexé à la présente convention.

Au début de chaque année, aux alentours du 15 janvier, **la structure spécialisée** fournira un devis à **la SAS Champs Poulin** qui devra le valider et, dans un délai d'un mois, adresser un bon de commande à **la structure spécialisée** afin de lui permettre d'intervenir. *La somme annuelle du devis correspondra au calendrier et au budget prévisionnels présentés en annexe 3 de la présente convention.* A la signature du bon de commande annuel, le Conservatoire adressera une facture à **la SAS Champs Poulin** qui devra régler la somme due dans un délai d'un mois.

Au delà de ces délais, des pénalités de retard seront appliquées à **la SAS Champs Poulin** d'un montant forfaitaire de 100 euros/jour calendaire de retard (cachet de la poste faisant foi). Les justificatifs de la réalisation des actions correspondront à la fourniture d'un rapport annuel d'activités accompagné des factures, celui sera envoyé en fin d'année, après réalisation des travaux.

Au début de chaque année, **la structure spécialisée** devra fournir une facture à **la SAS Champs Poulin**, qui à compter de sa date de réception effectuera le paiement sous 30 jours par virement bancaire sur le compte de **la structure spécialisée**, dont le RIB est joint. **la structure spécialisée** transmettra aux différentes parties en fin d'année, après réalisation des opérations, le rapport annuel et les pièces justificatives des dépenses.

Article 5 – Valorisation et communication :

la structure spécialisée assurera les actions de communication qu'il jugera utiles à la promotion des sites. Par ailleurs les différentes parties pourront communiquer sur les actions qu'elles jugeront utiles à la valorisation de la présente convention et à sa dimension environnementale, avec l'accord préalable des parties. Les Parties s'engagent à se citer mutuellement lors des actions de communication concernant les sites concernés par les mesures compensatoires. Des actions de communications en commun pourront être envisagées. **la structure spécialisée** est habilitée à organiser des visites, à des fins pédagogiques et scientifiques dans le respect du programme de gestion défini en annexe 3.

Article 5 – Durée :

La présente convention est conclue entre **la SAS Champs Poulin**, la **CCEPC**, la **Commune** et **la structure spécialisée** sur les sites ayant entraîné la mise en place de mesures transitoires, compensatoires, à compter de la date de signature pour une durée de **30 ans (deux fois 15 ans)**.

Dans le cadre du renouvellement de la présente, l'annexe 3 « programme pluriannuel de suivis scientifiques et technique » pourra être actualisée et /ou révisée.

Afin d'assurer la continuité de la présente convention, tout changement éventuel d'identité concernant l'une ou l'autre des parties sera signifié par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres parties concernées.

Article 6 – Responsabilité et assurance :

La présente convention n'implique en aucune manière transfert de responsabilité à **la structure spécialisée** et à **la SAS Champs Poulin**. Celle-ci reste à l'entière charge des propriétaires en ce qui concerne la responsabilité civile attachée à la propriété. Seules les activités relevant directement à **la structure spécialisée**, et menées sous sa conduite dans le cadre de la présente convention, pourront mettre en jeu la responsabilité de **la structure spécialisée** qui sera tenue de souscrire un contrat d'assurance garantissant ces risques.

Il transmettra à l'ensemble des parties un exemplaire de son attestation d'assurance tous les ans à date anniversaire de signature de la présente convention.

Article 6 – Résiliation :

a) Résiliation pour faute :

En cas de manquement aux articles de la présente convention, la présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties signataires.

A cet effet, une réunion préalable de conciliation sera organisée à la demande d'au moins une des parties en présence, par courrier recommandé avec avis de réception adressé aux signataires, en précisant la date, le lieu et l'objet du litige.

b) Résiliation pour motif d'intérêt général :

La CCEPC et la Commune se réserve la possibilité de résilier sans indemnité quelconque la présente convention pour motif d'intérêt général suivant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties signataires.

c) Autre résiliation :

Dans le cas où **la SAS Champs Poulin** dénoncerait la présente convention pour un motif non recevable par les autres parties et en l'absence de mise en cause des actions des différentes parties, **la SAS Champs Poulin** sera redevable d'une pénalité financière correspondant à la somme des montants prévisionnels correspondants aux années restantes, conformément à l'annexe 3.

Article 7 – Règlements des litiges :

En cas de litige quant à l'exécution de la présente convention, **la CCEPC, la Commune, la SAS Champs Poulin et la structure spécialisée** s'engagent à rechercher un règlement amiable. A ce titre, ils s'engagent à organiser une réunion de conciliation par courrier recommandé avec avis de réception adressé aux signataires, en précisant la date, le lieu et l'objet du litige.

Le tribunal administratif de Châlons en Champagne est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Article 8 – Diffusion :

La présente convention est établie en 6 exemplaires originaux, dont un sera remis à chacune des parties concernées. Une copie de cette convention est adressée, par **la SAS Champs Poulins** à la Préfecture Champagne-Ardenne. La présente convention sera transmise pour enregistrement aux services des hypothèques aux frais de **la SAS Champs Poulins**.

Article 9 – : Pièces jointes

Annexe n°1 : dossier de dérogation

Annexe n°2 : Article de l'arrêté préfectoral d'autorisation -----

Annexe n°3 : Programme de suivis et de gestion écologique.

Acte de 7 pages et de 4 annexes

Fait à....., le.....

En six exemplaires originaux,

Pour la SAS Golf and
SPA Champs Poulins¹,

Pour la structure
spécialisée,

Pour la Communauté de
Communes d'Epernay Pays
de Champagne¹,

Pour la commune de
Cuis¹,

Le Président Directeur
Général

Le Président

Le Président

Le Maire

Monsieur Alain
JEANJEAN

Monsieur

Monsieur Laurent
MADELINE

Monsieur Jacky
BAILLOT

¹ *Faire figurer la mention manuscrite « Lu et approuvé » et la signature*

DEPARTEMENT

Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de CUIS

Séance du 28 Octobre 2013

Afférents au CM : 11 L'an Deux Mil treize, le vingt-huit Octobre à vingt heures, Le Conseil
Exercice : 10 Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
présent par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de
Présents : 07 Monsieur Jacky BAILLOT, le Maire.

Date de convocation 14/10//2013 Présents: Tous les membres en exercices étaient présents sauf Madame Françoise COUTOVE excusée, M. Denis MICHEL excusé, qui a donné pouvoir à M. Jacky BAILLOT et M. Yves GILBERT.

Monsieur Christophe DIDIER a été élu secrétaire de séance.

N°2013.10.24:

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CENCA

Vu les conventions du 17 mars 2008 et du 23 avril 2009 et les délibérations de la commune N°07-41 du 17/12/2007 et N°08-03 du 28/11/2008,

Au travers des conventions de gestion signées en 2008 et 2009, le conseil municipal de Cuis a autorisé le Conservatoire des Espaces Naturel de Champagne-Ardenne à réaliser des travaux de gestion écologique sur les sites des falaises et pâtis de Cuis.

Les objectifs sont de restaurer les habitats naturels de ces sites.

Dans le cadre du projet de création d'un complexe golfique situé pour partie sur le territoire de la commune de Cuis, il est nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre de mesures d'accompagnement et de compensation définies dans le dossier de dérogation consécutif aux travaux de dépollution pyrotechnique à réaliser sur le terrain de manœuvre.

Ces mesures consistent principalement en des travaux d'abattage et de débroussaillage afin de restaurer les pelouses calcicoles de la falaise, les prairies mésophiles des pâtis et ainsi améliorer les conditions d'accueil des espèces (lézard de souche, avifaune et espèces cynégétiques) concernées par ce projet.

Le conseil, après en avoir délibéré

- Approuve le programme d'actions présenté par le CENCA
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires

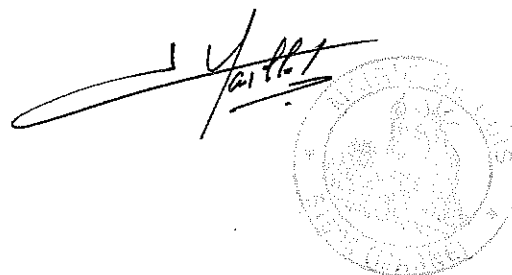
Extrait certifié conforme
Cuis, le 4 Novembre 2013,
Le Maire, Jacky BAILLOT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture d'Epernay Le :

Accusé de réception

051-215101874-20131028-20131024-DE

Reçu le : 08/11/2013



COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

**AVIZE – BRUGNY-VAUDANCOURT - CHOUILLY - CRAMANT - CUIS -
CUMIERES -EPERNAY - FLAVIGNY - LES ISTRES ET BURY - MAGENTA -
MARDEUIL – MOUSSY - OIRY - PIERRY – PLIVOT - VINAY**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013 A 18 h 15 A L'HOTEL DE COMMUNAUTE D'EPERNAY

Nombre de membres de l'assemblée : 69
Nombre de membres présents : 45
Date de la convocation : 8 novembre 2013
Séance présidée par : Laurent MADELINE
Secrétaire de séance : Jonathan RODRIGUES
Date d'affichage du compte-rendu : 15 novembre 2013

Etaient présents :

MM.	1. Laurent MADELINE,
	2. Jacques HOSTOMME,
	3. Jacques GUILLAUME,
	4. Pierre MARTINET,
	5. Bertrand FAMELART,
	6. Philippe LARDENOIS,
	7. Daniel BOUILLON,
	8. Daniel MAIRE,
	9. Denis PINVIN,
	10. Claude MARECHAL,
Mlle	11. Béatrice ANXIONNAT,
MM.	12. Alain AVART,
	13. Jonathan RODRIGUES,
	14. Maurice MAINGUET,
Mme	15. Martine RUEILLE,
	16. Isabelle OUY,
MM.	17. Pierre LIEBART,
	18. Lionel CHARDONNET,
Mme	19. Martine BOUTILLAT,
MM.	20. Frédéric TESSIER,
	21. Yves LANCELOT,
Mme	22. Anne-Marie LEGRAS,
	23. Candie LHEUREUX,
MM.	24. Pierre MARANDON,
Mme	25. Marie-Claude GARZA, jusqu'au point 7 a), représentée par Mme Abida CHARIF,
MM.	26. Jacques FROMM,
Mme	27. Abida CHARIF,
	28. Hélène PLAQUIN,
	29. Colette HEURTAUX,
	30. Nicole TRUSSART,
	31. Geneviève LAMOTTE,
MM.	32. Rémi GRAND,

	33. Ismaël LAUTOA,
Mme	34. Virginie LUTUN,
MM.	35. Michel DE LILLO,
	36. Jérémie THEVENIN,
	37. Jean-Michel LLORCA,
Mme	38. Catherine DEPREZ,
MM.	39. René CAMUS,
	40. Régis MAINGUET,
	41. Philippe JEANNOT,
Mme	42. Martine DEMILLY,
MM.	43. François BOITEUX,
	44. Jean DUVERGER,
	45. Jean-Noël DINIZ,

Etaient excusés et représentés :

Mme	1. Annie LOYAUX, représentée par Monsieur Jacques GUILLAUME,
MM.	2. Marc LEFEVRE, représenté par Monsieur Jérémie THEVENIN,
	3. Franck LEROY, représenté par Monsieur Jonathan RODRIGUES,
	4. Nicolas SCHMIT, représenté par Madame Anne-Marie LEGRAS,
Mme	5. Anne-Lise PETITPAS, représentée par Madame Hélène PLAQUIN,
MM.	6. Christian BOUZY, représenté par Monsieur Alain AVART,
	7. Gilles DULION, représenté par Monsieur Laurent MADELINE,
	8. Benoît MOITTIE, représenté par Madame Nicole TRUSSART,
	9. Claude BRUYANT, représenté par Monsieur Pierre MARTINET,
	10. André TESSIER, représenté par Madame Béatrice ANXIONNAT,
	11. André LEJEUNE, représenté par Monsieur Maurice MAINGUET,
	12. Marie-Claude GARZA, représentée par Madame Abida CHARIF, à compter du point 7 a),

Etaient excusés :

MM.	1. Philippe MARTIN,
	2. Eric FILAINE,
	3. Jacky BAILLOT,

Etaient absents :

Mme	1. Jean-Pierre VAZART,
MM.	2. Jean-Luc RIVIERE,
	3. Françoise AGNES,
Mme	4. Florent LAVAL,
MM.	5. Slimane BOUDJEBBA,
	6. Jean-Paul GUILLOT,
	7. Agnès BALIGOUT,
	8. Bruno BAU,
	9. Denis POTHELET,
	10. Claude MANDOIS,

N° 2013-11-1079

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SUBVENTION CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE- ARDENNE (CENCA) POUR MESURES COMPENSATOIRES DEPOLLUTION TERRAIN DE MANOEUVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne adoptés par délibération du 18 mai 2006 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 août 2006, modifiés par délibération du 3 juin 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 27 août 2010, modifiés par délibération du 7 octobre 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par délibération du 18 novembre 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu le budget primitif 2013 adopté par délibération n°2013-03-933-1 du 28 mars 2013,

M. MARECHAL - Chers Collègues, la communauté de communes a été sollicitée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) pour réaliser des travaux de mise en valeur écologique des sites dits « des Falaises et du Patis de Cuis ».

Il s'agit de travaux de défrichage à réaliser sur ces sites situés sur le territoire de la commune de Cuis afin de reconstituer des milieux favorables aux espèces présentes sur l'ancien champ de manœuvre.

En effet, la dépollution du terrain de manœuvre induira la destruction de ces milieux.

La CCEPC réalise actuellement un dossier intitulé : « Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aire de repos d'espèces animales protégées et demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animale protégées : reptiles ».

La proposition du Conservatoire constitue une réponse pertinente à la nécessité de mettre en oeuvre des mesures compensatoires.

Ces travaux devront être effectués durant l'hiver 2013/2014.

La communauté de communes, co-signataire de la convention, peut assurer le financement de l'opération menée par la CENCA par l'attribution d'une subvention dont le montant maximal sera de 70 000 euros.

La convention jointe à la délibération précise les objectifs de cette subvention.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 70 000 euros,

AUTORISE le président à signer la convention d'objectifs ci-jointe et tout document s'y afférant,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 2042 du budget général.

Adopté à l'unanimité.

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Président,

Laurent MADELINE





CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE ARDENNE

Entre

La Communauté de communes Epernay Pays de Champagne, représentée par son Président dûment habilité par délibération n°.....du, Monsieur Laurent MADELINE, et désignée sous le terme « l'administration », d'une part

Et

Le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 33 boulevard Jules Guesde à TROYES (10 000), représentée par son président, Monsieur Roger GONY, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,
N° SIREN : 780255485

Il est convenu ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les activités de l'association concourent à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, conformément à son objet statutaire,

Considérant que ces activités revêtent un intérêt public local,

Considérant qu'en vue de la réalisation du projet golfique situé à Cuis et Pierry, il est nécessaire de solliciter des services de l'Etat pour des dérogations au régime de protection des espèces et, dans l'attente d'une suite favorable, de procéder à des travaux d'ouverture de milieux favorables aux espèces détruites dans le cadre des travaux de dépollution du terrain de manœuvre à Cuis. Ces travaux seront réalisés sur les falaises et pâtis de cuis et sur la côte au renard à Cuis.

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par l'association participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions suivant, comportant les obligations mentionnés à l'annexe 1 laquelle fait partie intégrante de la convention :

- Suivi technique des travaux de restauration,
- Travaux de restauration : abattage, débroussaillage et gestion des rémanents,
- Suivi technique des travaux d'entretien,
- Pâturage d'ovins.

Dans ce cadre, l'administration contribue financièrement à ce service.

L'administration n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention a une durée d'un (1) an.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 70 000€ maximum décomposé comme suit :

Suivi technique des travaux de restauration	4 000,00 €
Travaux de restauration	57 000,00 €
Suivi technique des travaux d'entretien	3 000,00 €
Pâturage d'ovins	6 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible susvisé.

L'association notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 30/06/2014.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 70 000€, tels que mentionnés à l'article 3.

Les contributions financières de l'administration ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- Le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6, 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 12 ;

- La vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'administration verse :

- Une avance de 80 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4
- à la notification de la convention,
- Le solde après les vérifications réalisées par l'administration conformément à l'article 6 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 3.

La subvention est imputée sur le compte n° 2042 du budget général de l'exercice en cours.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à Conservatoire d'espaces naturels au compte

Code établissement : 15 135 Code guichet : 00460

Numéro de compte : 08000119153 Clé RIB : 54

Joindre un RIB

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Président de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne.

Le comptable public assignataire est Madame le Receveur d'Epernay.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre l'administration et l'association. Ces documents sont signés par le président de l'association et seront transmis à la Communauté de communes avant le 30 septembre 2014.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'association, soit, communique sans délai à l'administration la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, soit, informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - EVALUATION

L'administration procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt public local, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

L'administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Châlons en Champagne.

Fait à Epernay, le deux exemplaires originaux sans rature ni surcharge,

Pour l'association

Pour la Communauté de communes,

Le Président

Le Président

René GONY

Laurent MADELINE

ANNEXE 1

Le programme d'actions

Action de restauration des falaises et pâtis de Cuis et de la côte au renard

Coût de l'action	Subvention de (autorité publique qui établit la convention)		Taux de financement public global ⁽²⁾
	Montant	Taux de financement	
70 000 €	70 000 €	100 %	100%
Charges les plus importantes			
Travaux de restauration	57 000 €	81%	
Travaux de confortement par pâturage ovin	6 000€	8,6%	

a) Objectifs : Ouverture de milieux favorables aux espèces détruites dans le cadre des travaux de dépollution pyrotechnique du terrain de manoeuvre

b) Publics visés :
Faune, Flore, Habitants.

c) Localisation : Pâtis et falaises de Cuis, Côte au renard à Cuis, commune de Cuis, 51 Marne, Champagne-Ardenne, France

d) Moyens mis en œuvre : outils, démarche :

Entreprise spécialisée pour les travaux de restauration (abattage, défrichage....)

Bénévoles

Pâturage Ovin

ANNEXE 2

ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

L'évaluation du programme d'actions porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt public local, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions.

Ces documents retracent de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.

Ces documents sont signés par le président de l'association et seront transmis à la Communauté de communes avant le 30 septembre 2014.

Dans le cadre de l'évaluation conjointe prévue par l'article 9 des présentes et subséquente à la communication du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif susmentionné, l'administration informe l'association de son évaluation par lettre recommandée avec accusé de réception et lui indique, le cas échéant, le délai pour présenter ses conclusions contradictoires assorties des justificatifs nécessaires. L'administration informe l'association de ses conclusions finales par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir préalablement entendu ses représentants.

"Vu pour être annexé à la délibération du
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Cuis
Le Maire,

ARRETE LE :
APPROUVE LE :

Etude réalisée par :

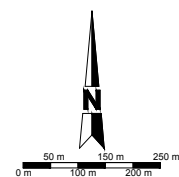


Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- ⊗ Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver

Secteur 1AUTd1	Secteur à urbaniser à vocation touristique (résidences touristiques collectives)
Secteur 1AUTd2	Secteur à urbaniser à vocation touristique (résidences touristiques individuelles)
Secteur 1AUTe	Secteur à urbaniser lié à la gestion du golf
Zone A	Zone agricole
Secteur Ap	Secteur agricole protégé
Secteur Av	Secteur viticole
Zone N	Zone naturelle
Secteur Nc	Secteur naturel classé (falaises des Roualles)
Secteur Ng	Secteur naturel à vocation touristique (parcours de golf)
Secteur Ny	Secteur naturel protégé (périmètre de captage éloigné)

Voir plan n°2 au 1/2 000





SAS RESORT GOLF et SPA CHAMPS POULIN
Domaine de Massone - Bureaux de Golfy
34 760 BAILLARGUES

EXPERTISE ECOLOGIQUE

- PROJET DE CREATION DE GOLF -

- Territoire des communes de Cuis et Pierry (Marne) -

Rapport définitif - Janvier 2013



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr



géogram
environnement - eau - énergie

SAS RESORT GOLF et SPA CHAMPS POULIN
Domaine de Massone - Bureaux de Golfy
34 760 BAILLARGUES

EXPERTISE ECOLOGIQUE

- PROJET DE CREATION DE GOLF -

- Territoire des communes de Cuis et Pierry (Marne) -

Rapport définitif - Janvier 2013

Coordination de l'étude

Damien LECOMPTE – Chargé d'études Environnement

Rédaction

Damien LECOMPTE

Loïc DHAUSSY – Chargé d'études Environnement

Expertises de terrain

Damien LECOMPTE

Loïc DHAUSSY

Stéphane THEVENIN – Ingénieur Ecologue, Phytosociologue

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL LOCAL : ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE	7
1.1. Les zonages environnementaux	7
1.1.1. Préambule	7
1.1.2. La ZNIEFF de type 1 des bois et pelouses de la butte de Saran à Chouilly et de la côte aux renards à Cuis	7
1.1.3. La ZNIEFF de type 1 des corniches boisées de Grauves.....	9
1.1.4. Les ZNIEFF de type 2	10
1.1.5. Autres ZNIEFF de type 1	12
1.2. Les sites Natura 2000	14
1.2.1. Le site Natura 2000 du massif forestier d'Epernay et des étangs associés	14
1.2.2. Le site Natura 2000 du massif de la Montagne de Reims et des étangs associés	15
1.2.3. Le site Natura 2000 des pâtis de Damery	15
1.2.4. Le site Natura 2000 des landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger	16
1.3. Autres zonages environnementaux	16
1.4. Consultation de la base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.....	18
1.4.1. Préambule	18
1.4.2. Les espèces végétales référencées sur le territoire communal de Pierry.....	18
1.4.3 Les espèces végétales référencées sur le territoire communal de Cuis	19
1.5. Les espèces référencées dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel	22
II. IDENTIFICATION DES MILIEUX ET DE LA FLORE	24
2.1. Préambule	24
2.2. La zone agricole	24
2.3. Descriptif général du terrain militaire (ancien champ de manœuvres)	26
2.4. Les pelouses calcicoles	28
2.4.1. La nomenclature habitats	28
2.4.2. Descriptifs des pelouses calcicoles du Mésobromion	28
2.4.3. Les espèces inventoriées sur le terrain militaire au niveau des pelouses calcicoles et des ourlets	31
2.5. Les milieux boisés et arbustifs.....	33
2.6. Végétation nitrophile en bordure de fossé à l'extrémité Est du site	35
2.7. Bio-interprétation floristique	36
2.7.1. La flore.....	36
2.7.2. Les habitats	36
2.8. Cartographie et planches photographiques	36
III. RELEVES FAUNISTIQUES REALISES ENTRE MARS 2012 ET JANVIER 2013	41
3.1. Préambule	41
3.2. Avifaune	42
3.2.1. Passage de fin d'hiver - 14 mars 2012.....	42
3.2.2. Les espèces dont la reproduction est possible à certaine - Mars à juillet 2012	43
3.2.3. Les espèces observées en automne	47
3.2.4. Passage en hiver – 25 janvier 2013	48
3.3. Reptiles.....	50
3.3.1. Préambule	50
3.3.2. Le lézard agile.....	51
3.3.3. L'orvet fragile (Anguis fragilis)	52
3.3.4. Planche photographique et cartographie	52
3.3.5. Autres espèces potentielles	55
3.4. Amphibiens.....	55
3.5. Mammifères.....	56
3.5.1. Mammifères terrestres – Espèces observées (ou indices de présence).....	56
3.5.2. Mammifères terrestres – Espèces potentielles	56
3.5.3. Chiroptères.....	57
3.6. Entomofaune.....	58
3.6.1. Lépidoptères rhopalocères	58
3.6.2. Orthoptères	59

3.7. Bio-interprétation faunistique	61
3.7.1. Protection et statut des espèces	61
3.7.2. Avifaune	62
3.7.3. Reptiles	63
3.7.4. Mammifères	64
3.7.5. Insectes	64
3.8. Cartographie : avifaune protégée et/ou patrimoniale	65
IV. IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	69
4.1. La hiérarchisation des enjeux écologiques : remarques préalables	69
4.2. Les enjeux écologiques élevés	70
4.3. Secteur sans enjeu écologique avéré : les cultures attenantes	71
4.4. Cartographie des enjeux écologiques identifiés	71
V. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES DU PROJET DE GOLF	73
5.1. Introduction à l'identification des impacts du projet de golf	73
5.2. Incidences directes sur les milieux et sur la flore associée	73
5.2.1. Les habitats	73
5.2.2. La flore	74
5.3. Incidences directes sur la faune	74
5.4. Incidence potentielle sur les ZNIEFF les plus proches	75
5.5. Incidence potentielle sur les sites Natura 2000 les plus proches	75
VI. LE REGIME DEROGATOIRE A LA PROTECTION DES ESPECES	76
6.1. Le cadre législatif	76
6.2. La procédure	77
6.3. Application dans le cadre du projet de golf	78
VII. PREMIERS ELEMENTS DE REFLEXION POUR SUPPRIMER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	79
7.1. Compenser la disparition des pelouses médio-européennes	79
7.2. La création d'un réseau de haies	81
7.3. Mesures spécifiques pour le lézard agile	82
7.4. La gestion de sites extérieurs au projet	83
VIII. CONCLUSIONS	84
ANNEXES	85

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Localisation du site du projet de golf</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2: Localisation des ZNIEFF par rapport au site du projet</i>	<i>13</i>
<i>Figure 3: Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches</i>	<i>17</i>
<i>Figure 4 : Identification simplifiée des milieux – Ancien champ de manoeuvre</i>	<i>37</i>
<i>Figure 5 : Les pelouses calcicoles sur le site de l'ancien terrain militaire</i>	<i>38</i>
<i>Figure 6 : Photographique de quelques espèces végétales inventoriées dans les pelouses calcicoles</i>	<i>39</i>
<i>Figure 7 : Planche photographique – Le coteau calcicole en limite Est du site</i>	<i>40</i>
<i>Figure 8 : Les reptiles observés au sein du secteur d'études</i>	<i>53</i>
<i>Figure 9 : Localisation des observations de l'orvet fragile et du lézard agile</i>	<i>54</i>
<i>Figure 10: Illustration de lépidoptères observés sur le site du projet</i>	<i>60</i>
<i>Figure 11 : Synthèse des observations réalisées le 14 mars 2012</i>	<i>66</i>
<i>Figure 12 : Synthèse des observations réalisées le 16 avril et le 14 mai 2012</i>	<i>67</i>
<i>Figure 13: Synthèse des observations avifaunistiques réalisées à l'été 2012</i>	<i>68</i>
<i>Figure 14 : Identification des enjeux écologiques</i>	<i>72</i>
<i>Figure 15 : Potentialités d'aménagements à vocation écologique</i>	<i>80</i>

Photographies de la page de garde, prises sur le site du projet de golf

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Thym couché (<i>Thymus praecox</i>) | / | 2. Rhinanthus velu (<i>Rhinanthus alectorolophus</i>) |
| 3. Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>) | / | 4. Photographie de fond : Lézard agile (<i>Lacerta agilis</i>) |

INTRODUCTION

En 2012, la Société GOLFY a confié à notre bureau d'études la réalisation d'une expertise écologique sur le territoire des communes de Cuis et Pierry. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'implantation d'un golf pour lequel la Société B3e réalise l'étude d'impact. Le projet s'inscrit sur deux vastes ensembles : une zone agricole cultivée, sur le territoire communal de Pierry, et un ancien champ de manœuvre militaire, sur le territoire communal de Cuis. Aucune activité ne s'y exerce aujourd'hui.

Notre mission intégrait pour l'année 2012 les éléments suivants :

- 1. Les inventaires de terrain ;
- 2. L'élaboration du présent dossier d'expertise incluant :
 - o Un état initial du site incluant les données bibliographiques et les données recueillies sur le terrain, l'interprétation des résultats d'inventaire, la bio-interprétation et la cartographie qui s'y rapportent ;
 - o L'identification des enjeux écologiques ;
 - o L'identification des impacts du projet sur les habitats et les espèces ;
 - o La formulation de recommandations générales.

Le présent dossier constitue le rendu définitif qui intègre :

1. Les données bibliographiques naturalistes existantes pour le site du projet de golf et les alentours ;
2. Les données faunistiques et floristiques recueillies sur le terrain en 2012, et auxquelles s'ajoutent des données complémentaires hivernales (janvier 2013) ;
3. L'identification des enjeux écologiques et l'analyse des incidences directes du projet de golf ;
4. Les premiers éléments de réflexion concernant la réduction des impacts.

Le site ne s'inscrit dans aucune zone de protection réglementaire au titre de la protection de la nature, ni dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, ni dans un site Natura 2000. Il a toutefois été proposé dans la liste des sites relevant de la Stratégie de Création des Aires Protégées issue du Grenelle de l'Environnement.

Suite aux inventaires que nous avons réalisés, nous le considérons comme un "réservoir de biodiversité" important à l'échelle locale.

La figure page suivante localise le projet de golf.

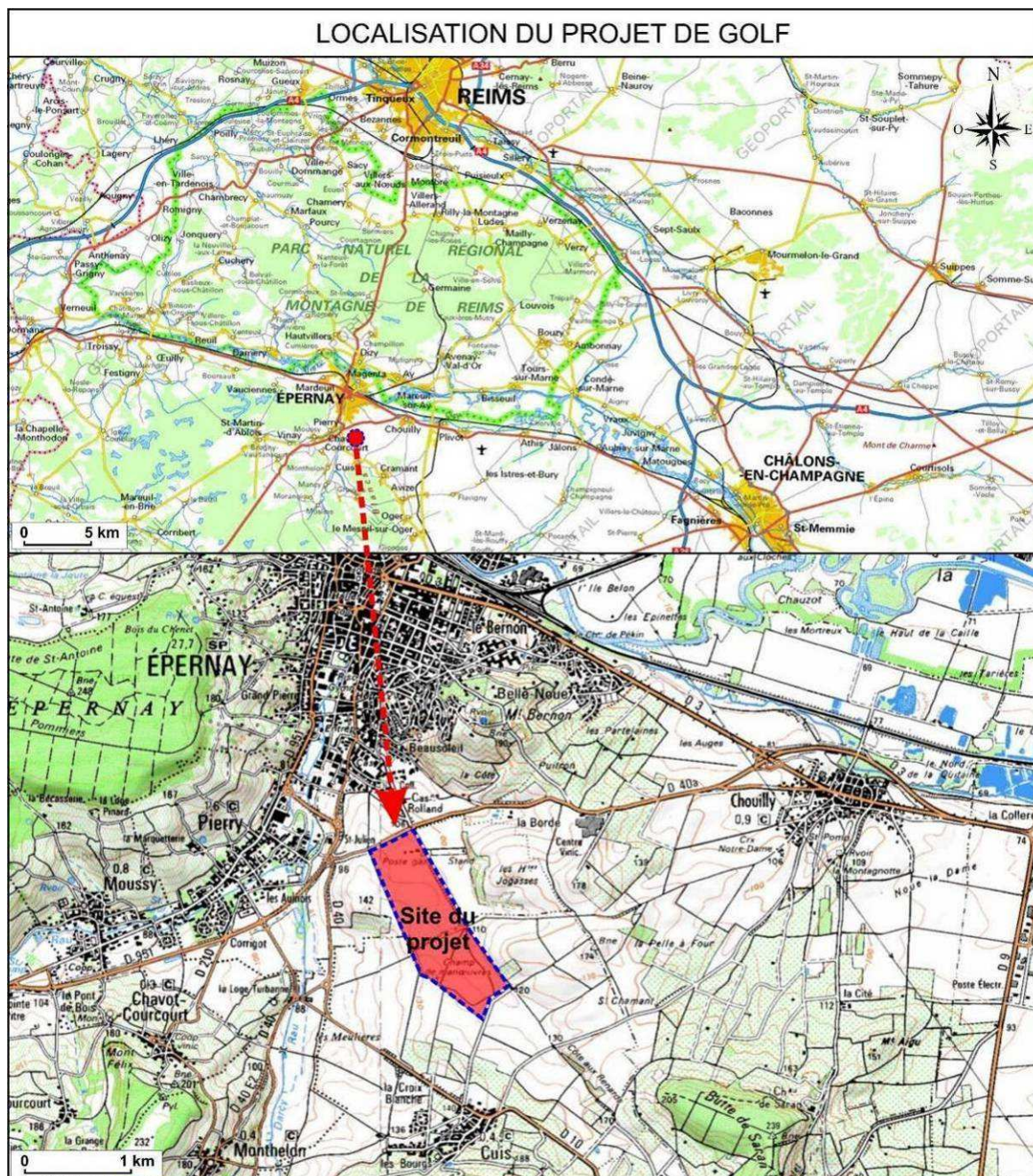


Figure 1 : Localisation du site du projet de golf

Fond de plan : IGN / GEOPORTAIL



Vue panoramique de l'ancien champ de manœuvre depuis l'est – Juillet 2012

I. LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL LOCAL : ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Toutes les informations proposées pour la description des ZNIEFF sont extraites des fiches ZNIEFF de la DREAL Champagne-Ardenne et de la base de données de l'INPN.

1.1. Les zonages environnementaux

Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type I sont des sous-ensembles des ZNIEFF de type II, d'une superficie plus réduite. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou tout simplement caractéristiques du patrimoine naturel.

1.1.1. Préambule

Le site du projet de golf ne concerne directement aucun périmètre de ZNIEFF. Il existe cependant à proximité des ZNIEFF de type 1 et 2.

Nous proposons ci-après une brève description de certaines d'entre elles.

1.1.2. La ZNIEFF de type 1 des bois et pelouses de la butte de Saran à Chouilly et de la côte aux renards à Cuis

La fiche descriptive complète de cette ZNIEFF figure en annexe 1.

Localisée au sud-est, c'est la plus proche du projet de golf (800 m environ).

La Butte de Saran est une butte témoin détachée de la Côte d'Avize, surplombant d'environ 80 mètres la plaine crayeuse environnante, située au nord de la localité de Cramant. En 2000, il lui a été ajouté un petit coteau exposé sud-ouest appelé "Côte aux Renards" (partie de la ZNIEFF la plus proche du projet de golf).

Elle est constituée par des boisements variés, des pelouses et des lisières thermophiles. Sur les pentes les plus escarpées et bien exposées se développe la chênaie pubescente, avec une strate arborescente composée par le chêne sessile, le chêne pubescent, le pin sylvestre, le cormier (espèce subméditerranéenne rare en Champagne-Ardenne), l'alisier blanc, l'alisier torminal et leur hybride.

Au niveau de la "Côte aux Renards" subsistent des pelouses calcicoles thermophiles : on y trouve le lin français, protégé en Champagne-Ardenne et inscrit sur la liste rouge régionale, de même que l'orobanche du trèfle et le catapode rigide. Ils sont accompagnés par certaines orchidées (acéras homme-pendu, ophrys frelon) et par l'anémone pulsatille, la globulaire, la

potentille vernale, la germandrée petit-chêne, la germandrée des montagnes, la coronille naine, le lin à feuilles ténues.

Ces pelouses ont tendance à s'embroussailler par le cytise faux-ébénier, le rosier très épineux, le rosier à petites fleurs, le genévrier commun ou encore le cerisier de Sainte-Lucie.



Station à anémones pulsatilles Pulsatilla vulgaris - La Côte aux Renards –Avril 2012

On peut observer, sur le territoire de la ZNIEFF, divers papillons comme le machaon, le bleu céleste, le bleu commun, l'argus frêle et le mélitée des scabieuses, inscrit sur la liste rouge des lépidoptères de Champagne-Ardenne.

Les Orthoptères y sont assez bien représentés, notamment par des sauterelles variées (phanéroptère porte-queue, sauterelle ponctuée, grande sauterelle verte, decticelle cendrée), divers criquets (des pâtures, duettiste et mélodieux) et des grillons (grillon des bois et grillon d'Italie).

Certains oiseaux fréquentent la ZNIEFF pour s'y nourrir ou pour y nidifier. On peut ainsi y observer le faucon crécerelle, le pigeon ramier, la grive musicienne, le hibou moyen-duc, le pic épeiche, le rougegorge, le pouillot véloce, le pinson des arbres, de nombreuses mésanges, etc.

La butte a été sévèrement touchée par la tempête de 1999, de plus les lisières sont fortement anthropisées et dégradées par les dépôts d'ordures et les déblais de déchets organiques (vigne) et les pelouses sont menacées par le dynamisme naturel.

Celles de la Côte aux Renards sont très fréquentées par les lapins (une des plus importantes stations en nombre d'individus de la région Reims-Epernay), leur action favorisant la présence des espèces pionnières de la pelouse comme par exemple le lin français.



La Côte aux Renards, au sud-est du projet – ZNIEFF de type 1 – Mai 2012

1.1.3. La ZNIEFF de type 1 des corniches boisées de Grauves

La fiche descriptive complète figure en annexe 2.

Cette ZNIEFF est localisée à environ 1800 mètres au sud du projet de golf.

La ZNIEFF des corniches de Grauves est située sur le rebord de la Montagne d'Avize, à l'est du village de Grauves. Elle est intégrée à la ZNIEFF de type 2 dite des "Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay", décrite précédemment.

Sur le plateau se rencontrent la chênaie-charmaie mésotrophe, la boulaie et des pinèdes claires. Une forêt sèche, souvent riche en chêne pubescent, recouvre une partie de la corniche et les pentes. Certaines parties très peu boisées portent des pelouses xérophiles, des pelouses mésophiles et des fruticées de recolonisation.

Des mares forestières à sphaignes complètent l'intérêt de la ZNIEFF.

La chênaie thermophile est une forêt claire à chêne pubescent, chêne sessile et pins sylvestres. Ils sont accompagnés par l'alisier de Fontainebleau (protégé en France), le frêne, le merisier, le tilleul à larges feuilles, le hêtre et le bouleau.

De nombreuses espèces végétales rares se rencontrent sur les pelouses dont une protégée au niveau régional, l'orobanche de la germandrée. Elle est inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que huit autres espèces représentées sur le site : la laîche humble, le fumana vulgaire (unique station connue du département), la bugrane naine, le catapode rigide, le micrope droit, le nardure maritime, le cytise couché et l'orobanche du thym.

On y rencontre également de nombreux insectes, notamment la mante religieuse, la petite cigale des montagnes et un névroptère rare en Champagne-Ardenne, l'ascalaphe commun. Les papillons sont bien représentés, avec par exemple l'argus frêle, le bleu commun, l'argus bleu nacré, le céphale, la belle-dame, le demi-deuil, le myrtil, le procris.

La vipère aspic y a été également observée.

La ZNIEFF est encore en bon état pour la partie forestière, mais les pelouses sont très fréquentées, surpiétinées et dégradées (places à feu, accès des motos, 4x4, etc).

1.1.4. Les ZNIEFF de type 2

➔ **La ZNIEFF des forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la montagne d'Epernay**

Cette vaste ZNIEFF (**fiche descriptive complète en annexe 3**), d'une superficie de 1978 hectares, se situe entre les villages de Bergères-lès-Vertus et de Cuis, depuis le Bois de Cormont jusqu'à l'extrémité nord de la Montagne d'Avize. Elle a été très fortement agrandie en 2000 pour englober tous les milieux intéressants du secteur, qui font par ailleurs l'objet de ZNIEFF de type I.

Elle est localisée au sud du secteur d'étude (environ 1800 m au point le plus proche).

La végétation de la ZNIEFF est variée : la forêt domine largement, mais on y rencontre aussi des landes, des mares et des étangs, des lisières et des pelouses thermophiles, ainsi que quelques milieux agricoles à flore plus banalisée, des prairies mésophiles et des champs.

Les principaux types forestiers de la Brie champenoise sont représentés en fonction du substrat et de l'exposition des versants : le plus souvent chênaie sessiliflore sur sols acides, chênaie-charmaie mésotrophe sur sols limono-argileux, chênaie pubescente des versants bien exposés. On y rencontre aussi des bois mixtes (feuillus et pins) et des taillis secondaires (accrues de recolonisation).

Les mares sont les témoins des anciennes exploitations de meulières sur le plateau : peu profondes et plus ou moins temporaires, elles sont pour la plupart très faiblement minéralisées. Les plus caractéristiques sont situées sur les territoires du Mesnil-sur-Oger et d'Oger (réserve naturelle et site Natura 2000).

Les landes sont des groupements relictuels résultant de l'évolution des pâturages après l'abandon de ces derniers.

La flore est riche et variée avec dix huit espèces protégées dont quatre au niveau national : la littorelle à une fleur, la pilulaire, l'aster amelle et l'alisier de Fontainebleau.

La faune n'est pas en reste avec la grande variété de biotopes qui accueillent insectes, amphibiens et reptiles, mammifères et oiseaux dont de nombreuses espèces sont protégées.

➔ **La ZNIEFF de la vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay**

Elle s'étend sur 13080 hectares le long du cours moyen de la Marne, regroupant des milieux alluviaux avec des espèces patrimoniales.

Localisée au nord-est du projet (à environ 2,5 km), en plaine alluviale de la Marne, cette ZNIEFF de type 2 est indépendante du site étudié.

On y trouve des boisements alluviaux inondables, des boisements marécageux, des prairies inondables, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies et des roselières, des groupements aquatiques de la rivière, du canal, des noues et des bras morts ou encore des plans d'eau (gravières anciennes ou en activité). Cultures et peupleraies sont également très représentées sur le territoire de la ZNIEFF.

Les forêts sont encore assez bien représentées avec l'ormie-frêne inondable et la chênaie pédonculée-frêne mésophile.

Le cortège floristique et faunistique y est diversifiée avec des espèces végétales et animales protégées et/ou inscrites sur liste rouge régionale des espèces menacées (violette élevée, inule des fleuves, gratiole officinale, cigogne blanche, pie-grièche écorcheur, etc).

➔ **La ZNIEFF du massif forestier et étangs associés entre Epernay, Vertus et Montmort-Lucy**

Elle est localisée à l'ouest du projet de golf (1,7 km en son point le plus proche).

Le massif forestier à l'ouest et au sud d'Epernay est l'un des plus vastes du département de la Marne et constitue une ZNIEFF de type 2 de 14 310 hectares regroupant les forêts d'Epernay, de Boursault, d'Enghien, de Brigny, de Vassy, de Charmoille et de Vertus.

Etabli sur les couches limoneuses de la Brie champenoise, ce massif est riche en secteurs humides et renferme de nombreux étangs dont les plus typiques et les plus riches ont fait l'objet d'une ZNIEFF de type I.

Les différents groupements forestiers sont très représentatifs de cette région naturelle : chênaie-charmaie mésotrophe à acidiphile, hêtraie-chênaie neutrophile à aspérule, hêtraie-chênaie acidiphile érablière à scolopendre colonisant les éboulis siliceux à gros blocs de meulière, érablière plus thermophile à iris fétide sur certains versants exposés au sud,

localement chênaie pédonculée à molinie bleue sur sols hydromorphes, aulnaie-frênaie rivulaire de fond de vallon et aulnaie marécageuse à prêle très élevée.

Les étangs sont très nombreux dans tout le massif forestier. Leurs eaux très oligotrophes sont à l'origine de conditions particulières et ont permis le développement d'une végétation originale. La végétation des vases et des grèves exondées est représentée par des groupements amphibies annuels ou vivaces avec de nombreuses espèces rares et protégées au niveau national comme le flûteau nageant et la pilulaire, protégées en France.

Ce type de milieux est très favorable aux amphibiens : onze espèces différentes sont représentées parmi lesquels le triton crêté et le pélodyte ponctué (annexes II et IV de la directive Habitats). On peut également observer une libellule très rare, la leucorrhine à gros thorax, inféodée aux zones humides oligotrophes. Elle est protégée en France.

L'avifaune est essentiellement forestière, mais aussi caractéristiques des étangs et des milieux palustres.

Les mammifères sont abondants, notamment les grands cervidés (cerfs élaphe, chevreuils) et les carnivores (renard, belette, fouine, chat sauvage, etc.).

Une partie de la ZNIEFF est intégrées au réseau Natura 2000.

Le site est dans un bon état général de conservation.

1.1.5. Autres ZNIEFF de type 1

Il existe trois autres ZNIEFF de type 1, non décrites ici en raison de la distance qui les sépare du projet. Elles sont – au-delà du seul critère distance – indépendante du site du projet de golf.

On citera :

- la ZNIEFF des bois et landes boisées d'Avize ;
- la ZNIEFF des bois, marais et pelouses de la Halle aux vaches à Avize et Oger ;
- la ZNIEFF du bois de la côte Charmont au nord de Vinay et de Saint-Martin d'Ablois.

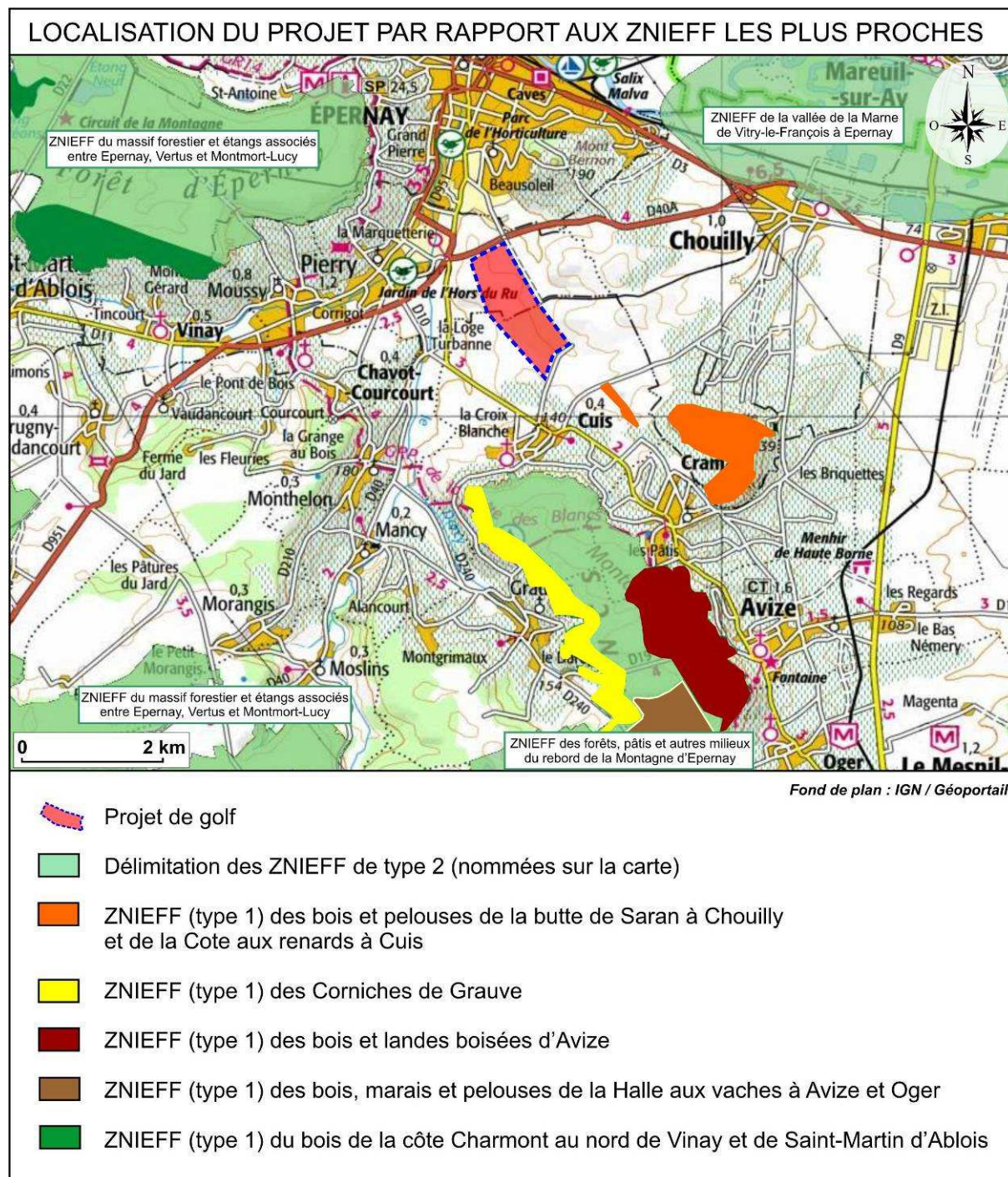


Figure 2: Localisation des ZNIEFF par rapport au site du projet

Fond de plan : IGN / GEOPORTAIL

1.2. Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Il est composé des sites relevant de :

- la directive européenne 92/43/CEE dite Directive "Habitats" : elle identifie les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- la directive européenne 79/409/CE dite "Directive Oiseaux", qui désigne les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Toutes les descriptions et informations sont reprises des Formulaires Standard de Données, disponibles en ligne (site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel – www.inpn.mnhn.fr) et des informations de la DREAL Champagne-Ardenne.

1.2.1. Le site Natura 2000 du massif forestier d'Epernay et des étangs associés

Le site NATURA 2000 Massif forestier d'Epernay et des étangs associés, référencé FR2100314, a été désigné Zone Spéciale de Conservation par Arrêté ministériel en date du 17 octobre 2008. Il s'étend sur 2835 hectares de forêt, dans laquelle s'inscrivent de nombreux étangs, les plus typiques et les plus riches ayant été intégrés au site Natura 2000. Le Document d'objectifs a été validé le 5 décembre 2002 et approuvé par Arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2003.

Les différents groupements forestiers sont très représentatifs de cette région naturelle avec la chênaie-charmaie mésotrophe à acidiphile, la hêtraie-chênaie neutrophile à asperule, la hêtraie-chênaie acidiphile érablière à scolopendre, localement la chênaie pédonculée à molinie bleue sur les sols hydromorphes, l'aulnaie-frênaie rivulaire de fond de vallon et l'aulnaie marécageuse à prêle très élevée.

Les étangs sont très nombreux dans tout le massif forestier. La végétation des vases et des grèves exondées est représentée par des groupements amphibies annuels ou vivaces (*Littorellion*) avec des espèces patrimoniales comme la pilulaire, l'élatine à six étamines ou le jonc des marécages. Le flûteau nageant, espèce d'origine subatlantique inscrite sur l'annexe II de la directive Habitats et protégée en France n'a pas été revu lors d'inventaires récents.

Les milieux aquatiques sont très favorables aux amphibiens. Onze espèces différentes sont représentées parmi lesquelles le triton crêté, inscrit à l'annexe II de la Directive habitats.

Parmi les insectes, la leucorrhine à gros thorax est présente. Cette libellule inscrite à l'annexe II de la directive Habitats est inféodée aux zones humides oligotrophes.

1.2.2. Le site Natura 2000 du massif de la Montagne de Reims et des étangs associés

Le site Natura 2000 du massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud), référencé FR2100312, s'étend sur 1733 hectares.

C'est un Site d'Importance Communautaire pour lequel le Document d'Objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 juin 2005.

Le massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) est un vaste ensemble forestier comprenant divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts neutrophiles, hêtraies thermophiles et ourlets associés. On y trouve également quelques étangs particulièrement intéressants. Forêt et plans d'eau voient ainsi se développer une flore et une faune très diversifiées, avec de nombreuses espèces patrimoniales.

Pour la faune et à titre d'exemples, ce sont plus de trente espèces d'odonates qui ont été référencées dont une espèce de la Directive "Habitats", la leucorrhine à gros thorax.

Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or constituent quant à elles un important réseau de galeries autrefois exploitées pour le calcaire : c'est aujourd'hui un site d'hivernage pour les chiroptères, dont plusieurs espèces sont rares et vulnérables, et certaines inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats".

1.2.3. Le site Natura 2000 des pâtis de Damery

Ce site – référencé 2100271 - a été désigné Zone Spéciale de Conservation par Arrêté ministériel en date du 17 octobre 2008. Le Document d'objectifs est en cours d'élaboration.

Il s'étend sur 93 hectares en partie constitués de pinèdes et de landes.

Les landes du plateau de la Montagne de Reims constituent des groupements relictuels dérivant de vastes espaces qui étaient jadis parcourus par des ovins et bovins : celles des pâtis de Damery sont les mieux conservées de la Montagne de Reims. Elles sont dominées par la callune et par le genêt d'Angleterre. Elles occupent des surfaces réduites ouvertes au sein des pinèdes à pins sylvestres, on y trouve aussi de petites mares à flore très riche.

La végétation non forestière est une mosaïque de landes et de pelouses acidophiles. Les landes sont constituées par des arbustes plus ou moins élevés avec notamment le genêt d'Angleterre, protégée au niveau régional et inscrite sur la liste rouge. Sur les bordures des petites mares et au niveau de certains chemins, on observe un groupement d'exondation avec comme espèce remarquable le jonc des marécages, en très forte régression et protégé en Champagne-Ardenne.

Parmi les espèces animales patrimoniales, on retiendra le sonneur à ventre jaune et le triton crêté, deux espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats.

1.2.4. Le site Natura 2000 des landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger

Le site NATURA 2000 des landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger, référencé FR2100267, a été désigné Zone Spéciale de Conservation par Arrêté ministériel en date du 17 octobre 2008. Il s'étend sur 102 hectares.

Les Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger sont situés sur un plateau culminant à une hauteur de 245 mètres constituant la cuesta dénommée " Côte de l'Ile-de-France ", à la limite des régions naturelles de la Brie champenoise et de la Champagne crayeuse. Ce secteur comporte une mosaïque de milieux variés : de très nombreuses mares, des étangs, les landes à callune et genêts, des pinèdes à pin sylvestre et une chênaie sessiliflore.

Les Pâtis du plateau tertiaire de la région d'Epernay correspondent à d'anciens parcours à ovins et bovins, aujourd'hui occupés par des landes relictuelles. Les nombreuses mares constituent les cicatrices des anciennes exploitations de pierre meulière. Elles sont peu profondes et sont généralement acides mais quelques unes sont alcalines ou mésotrophes.

Ces landes ont un caractère continental. Le paysage végétal est constitué de landes à genêts, à callunes, entrecoupées de molinaies, de fruticaires, de pinèdes à pins sylvestres au port rabougri, de hêtraies, de chênaies acidiphiles et de mares à végétation amphibie et aquatique.

On y dénombre de nombreuses espèces végétales et animales rares ou protégées ou rares dans les plaines de France.

On retiendra parmi la flore trois espèces protégées au niveau national : la littorelle à une fleur, la pilulaire et l'alisier de Fontainebleau. Neuf espèces sont protégées en Champagne-Ardenne : la pyrole intermédiaire, le genêt d'Angleterre et le genêt d'Allemagne, l'alisma fausse-renoncule, le rubanier nain, le jonc des marécages, la linaigrette à larges feuilles, la canche des marais et le saule rampant.

Les mares attirent parmi la faune de nombreux amphibiens, notamment la grenouille rousse, le triton crêté et le triton ponctué, trois espèces protégées en France. Les grands mammifères sont bien représentés dans ces secteurs avec le chevreuil et le sanglier. L'avifaune est également diversifiée, avec, parmi les espèces emblématiques, le pouillot de Bonelli, espèce protégée inscrite sur liste rouge régionale (catégorie "en danger").

1.3. Autres zonages environnementaux

Le site est situé en dehors de tout autre type de zonage environnemental existant (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle Régionale, Espace Naturel Sensible, etc).

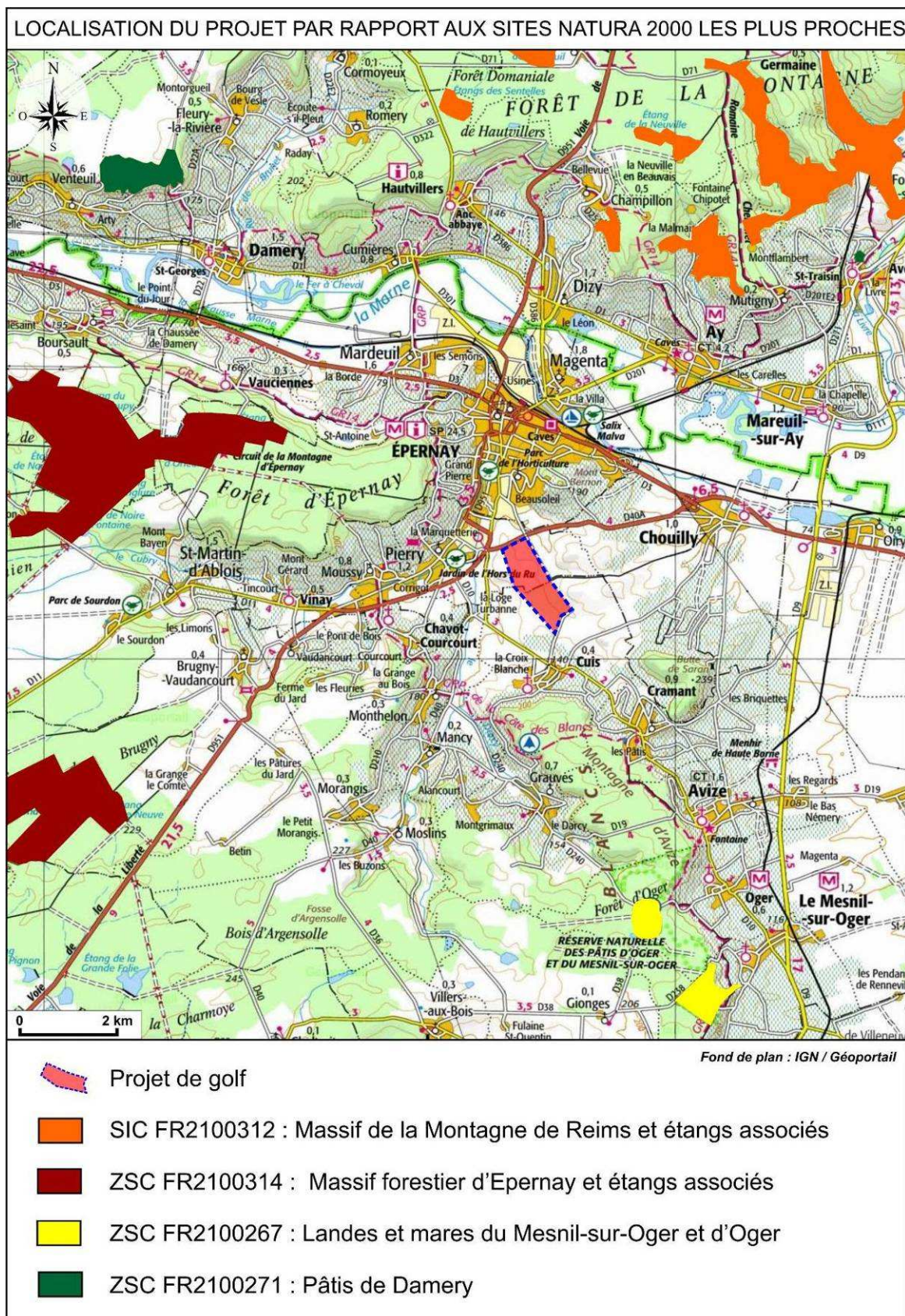


Figure 3: Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches
Fond de plan : IGN / GEOPORTAIL

1.4. Consultation de la base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

1.4.1. Préambule

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a mis en place un observatoire de la biodiversité qui a pour objectif de fournir "une information synthétique et objective sur l'état de la biodiversité et sur les menaces qui pèsent sur les espèces et les espaces".

L'objectif de ce programme pour le CBNBP sur la connaissance de la flore et des habitats est double :

- ➔ "disposer d'informations pertinentes sur l'ensemble des stations de plantes protégées et/ou rares du territoire d'agrément, en vue de la conservation de cette flore" ;
- ➔ "disposer d'informations sur la répartition de l'ensemble des espèces et des habitats du Bassin parisien, en vue de tirer les conséquences de l'évolution des flores et des milieux".

La base de données en ligne du CBNBP correspondante à cet observatoire de la biodiversité permet d'obtenir des données à l'échelle d'un territoire communal (décliné sous l'appellation "Observatoire des Collectivités Territoriales"). Le degré de précision pour la localisation des espèces n'est pas plus précis.

1.4.2. Les espèces végétales référencées sur le territoire communal de Pierry

Pour Pierry, nous obtenons le tableau général suivant :

Commune : Pierry (Marne)

Présentation	Espèces observées	Espèces protégées	Espèces invasives	Espèces spontanées
Informations sur les données statistiques				
Statistiques				
Nombre de données : 8				
Nombre de références : 8				
Espèces observées			Espèces protégées observées	
Total : 7			Total : 0	
Avant et après 1990 : 0			Avant et après 1990 : 0	
Après 1990 : 0			Après 1990 : 0	
Avant 1990 : 7			Avant 1990 : 0	

Source : <http://cbnbp.mnhn.fr> (recherche thématique par commune) - Pierry

Aucune espèce protégée n'est référencée dans la base de données du CBNBP à Pierry.

On trouve en revanche deux espèces déterminantes inscrites sur liste rouge régionale : l'euphorbe des marais et l'épiaire d'Allemagne.

Pour ces deux espèces, les observations sur la commune sont très anciennes, respectivement 1884 et 1925.

Le site du projet à Pierry concerne uniquement des espaces cultivés : cela ne répond pas aux exigences écologiques de l'euphorbe des marais et de l'épiaire d'Allemagne.

Espèces végétales déterminantes dans le Bassin parisien			
Flore vasculaire (Validation CSRPN en avril 2007)			
Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais	1884	>
<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne ; Epiaire blanche	1925	>

Source : <http://cbnbp.mnhn.fr> (recherche thématique par commune) - Pierry

1.4.3 Les espèces végétales référencées sur le territoire communal de Cuis

Pour Cuis, nous obtenons le tableau général ci-dessous.

Commune : Cuis (Marne)

Présentation	Espèces observées	Espèces protégées	Espèces invasives	Espèces spontanées
Informations sur les données statistiques				
Statistiques				
Nombre de données : 444				
Nombre de références : 18				
Espèces observées		Espèces protégées observées		
Total : 193		Total : 5		
Avant et après 1990 : 1		Avant et après 1990 : 0		
Après 1990 : 190		Après 1990 : 3		
Avant 1990 : 2		Avant 1990 : 2		

Source : <http://cbnbp.mnhn.fr> (recherche thématique par commune) - Cuis

→ Les espèces végétales protégées selon l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées en France

Deux espèces protégées en France sont référencées pour Cuis :

- l'aster amelle, que l'on retrouve sur les pelouses calcaires. La donnée est très ancienne (1884) ;
- l'Alisier de Fontainebleau, espèce des forêts plus ou moins thermophiles.

La présence de ces espèces n'a pas été constatée sur l'ancien champ de manœuvre.

Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Article 1

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Aster amellus</i> L.	Marguerite de la Saint-Michel	1884	>
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers.	Alisier de Fontainebleau	2005	>

Source : <http://cbnbp.mnhn.fr> (recherche thématique par commune) - Cuis

→ Selon l'Arrêté du 8 février 1988 fixant la liste des espèces végétales protégées en Champagne-Ardenne complétant la liste nationale

Deux espèces protégées en Champagne-Ardenne sont référencées pour Cuis. Il s'agit du lin français (ou lin de Léo) et de l'orobanche de la Germandrée.

La présence du lin français avait été constatée sur le site militaire en 2006.

La densification du couvert herbacé est très défavorable à l'espèce qui supporte mal la concurrence. Malgré une prospection attentive dans les secteurs de pelouses les plus propices, nous ne l'avons pas trouvé cette année 2012.

Arrêté du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale

Article 1

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz	Lin de Léo	2006	>
<i>Orobanche teucarii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	2006	>

Source : <http://cbnbp.mnhn.fr> (recherche thématique par commune) - Cuis

➔ Selon la liste rouge régionale des espèces végétales menacées, validée par le CSRPN en avril 2007

Parmi les espèces de la liste, celles qui pourraient être présentes sur l'ancien terrain militaire sont Carex humilis, *Cuscuta epithymum*, *Linum leonii*, Orobanche amethystea et *O. teucii*.

La laïche humble (*Carex humilis*) a bien été observée sur le site du projet de golf. L'orobanche violette (*Orobanche amethystea*) a également été trouvée mais hors site, en limite sud-est.

Espèces végétales déterminantes dans le Bassin parisien			
Flore vasculaire (Validation CSRPN en avril 2007)			
Taxon de référence	Nom vernaculaire	Dernière observation	Source
<i>Carex humilis</i> Leyss.[1758]	Laïche humble	2006	>
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	Cuscute du thym	2006	>
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché ; Fumana à tiges retombantes ; Fumana commun	2006	>
<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz	Lin de Léo	2006	>
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill.	Orobanche du panicaut ; Orobanche violette	2006	>
<i>Orobanche teucii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	2006	>
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers.	Alisier de Fontainebleau	2005	>
<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip.	Chrysanthème en corymbe ; Marguerite en corymbes ; Tanaisie en corymbe	1884	>

Source : <http://cbnbp.mnhn.fr> (recherche thématique par commune) - Cuis

➔ L'ensemble des espèces référencées dans la base de données du CBNBP pour le territoire communal de Cuis est listé en annexe 4.

1.5. Les espèces référencées dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

Une base de données naturalistes est disponible en ligne sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Cette base de données, disponible à l'adresse <http://inpn.mnhn.fr>, prend en compte les données faunistiques et floristiques et permet d'obtenir des données à l'échelle d'un territoire communal. Le degré de précision pour la localisation des espèces n'est pas plus précis.

NB : les relevés fournis ne sont pas exhaustifs et ne sauraient se soustraire à des inventaires de terrain.

Dans les tableaux ci-après, directement repris de la base de donnée INPN pour les communes de Pierry et Cuis, un seul statut est mentionné :

- **LC** : espèce de préoccupation mineure en France (espèces pour lesquelles le risque de disparition de France est faible) ;

→ **Pour Pierry**, l'INPN recense une seule espèce. Il s'agit du sanglier, mammifère non menacé, fréquemment inventorié dans les milieux forestiers.

Liste des espèces menacées recensées postérieurement à 1950 dans la commune : Pierry (Marne)

Liste rouge mondiale des espèces menacées (Novembre 2011)

Source : IUCN. 2011. The IUCN Red List of Threatened Species. <http://www.iucnredlist.org>

Nom scientifique	Nom français	Statut	Critères
1. <i>Sus scrofa</i>		LC	

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)



Source : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. En téléchargement : <http://inpn.mnhn.fr>, <http://www.uicn.fr>.

Nom scientifique	Nom français	Statut	Critères
2. <i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	

Tableaux : INPN – Base de données en ligne - Commune de Pierry

→ **Pour Cuis**, l'INPN recense trois espèces de mammifères et une espèce d'oiseau.

Les mammifères recensés dans la base de données correspondent à des espèces essentiellement forestières, et dont le statut de conservation n'est pas défavorable. Il s'agit du chevreuil européen, du cerf élaphe et du sanglier, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le chevreuil européen est présent, il a été observé sur le site. Sanglier ou du cerf élaphe restent des espèces peu probables.

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)



Source :  UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. En téléchargement : <http://inpn.mnhn.fr>, <http://www.uicn.fr>.

Nom scientifique	Nom français	Statut	Critères
5. <i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	
6. <i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC	
7. <i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	

Tableau : INPN – Base de données en ligne - Commune de Cuis

Le seul oiseau mentionné dans la base de données est le pigeon ramier, espèce non menacée et non protégée.

Il se reproduit au sein de l'ancien terrain militaire.

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008)



Source :  UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Nom scientifique	Nom français	Statut	Critères
8. <i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	

Tableau : INPN – Base de données en ligne - Commune de Cuis

II. IDENTIFICATION DES MILIEUX ET DE LA FLORE

2.1. Préambule

Le site du projet de golf s'étend sur deux "ensembles" très différentes :

- une zone agricole cultivée sur le territoire communal de Pierry ;
- une zone naturelle correspondant à un terrain militaire (ancien champ de manœuvres), sur le territoire communal de Cuis.

2.2. La zone agricole

Sur sa partie "agricole", le projet de golf s'étend sur près de 50 hectares depuis la RD40a jusqu'à la limite nord de l'ancien champ de manœuvre.

Les milieux ici concernés sont des champs cultivés.

Nomenclature CORINE Biotope ¹	Code correspondant
Récoltes	82.11

Dans ces milieux, la végétation est soumise aux traitements phytosanitaires et va donc plutôt se développer au niveau des chemins qui jouxtent les cultures.

Le plus souvent, ce sont des espèces assez communes à très communes qui sont inventoriées ici : il s'agit pour la plupart d'espèces commensales des cultures.

Les espèces végétales inventoriées au niveau des cultures et des chemins adjacents ne présentent pas de degré de rareté élevé. Aucune d'entre elles n'est protégée ou inscrite sur liste rouge régionale des espèces végétales menacées.

La liste des espèces inventoriées est reprise dans le tableau page suivante.



Le site du projet en bordure nord de l'ancien site militaire - Zone agricole cultivée – Pierry – Mars 2012

¹ Référentiel européen de description hiérarchisée des habitats

Nom latin	Nom vernaculaire	District "Champagne"	Inscription sur liste rouge régionale
Graminées inventoriées			
<i>Avena fatua</i>	Folle avoine	AR	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée	CC	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC-C	-
<i>Elymus repens</i>	Chiendent commun	CC	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass	CC	-
<i>Poa pratense</i>	Pâturin des prés	CC-C	-
Plantes à fleurs			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	C	-
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	C-AC	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	C-AC	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	C-AC	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse à pasteur	CC-C	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	C	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	C-AC	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	C	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	CC	-
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	C-AR	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CC	-
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	C-AR	-
<i>Medicago falcata</i>	Luzerne sauvage	AR	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	C	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	C	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	C	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	C-AC	-
<i>Reseda lutea</i>	Reseda jaune	AC	-
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	C	-
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit	CC	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	C	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	CC	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	C-AC	-
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	C-AC	-

2.3. Descriptif général du terrain militaire (ancien champ de manœuvres)

L'ancien champ de manœuvres s'étend sur près de 33 hectares d'un seul tenant.

Sa vocation militaire a empêché l'utilisation de ce site à des fins agricoles.

A l'instar des camps de Suippes, Mourmelon ou Moronvilliers, l'activité militaire a assuré le maintien de milieux ouverts, caractéristiques des anciens savarts qui couvraient encore la Champagne crayeuse au milieu du 20^{ème} siècle, avant l'intensification de l'agriculture.

La photographie ci-dessous permet de visualiser l'ensemble du site militaire.



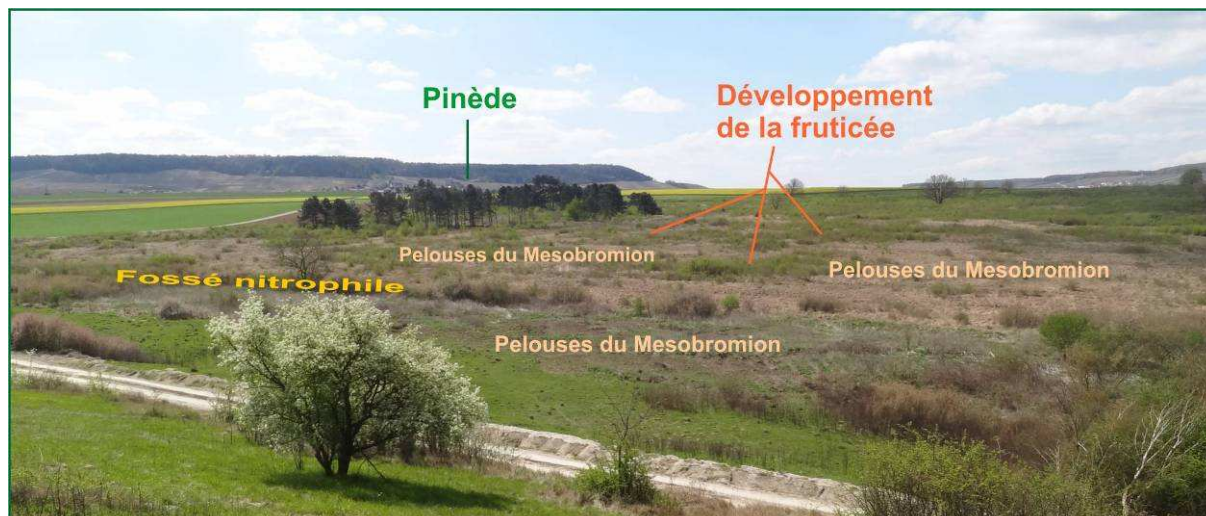
Site du projet - Ancien terrain militaire – Cuis – Juillet 2012

Si l'on considère la succession des milieux sur ce site selon leur évolution*, on trouve aujourd'hui :

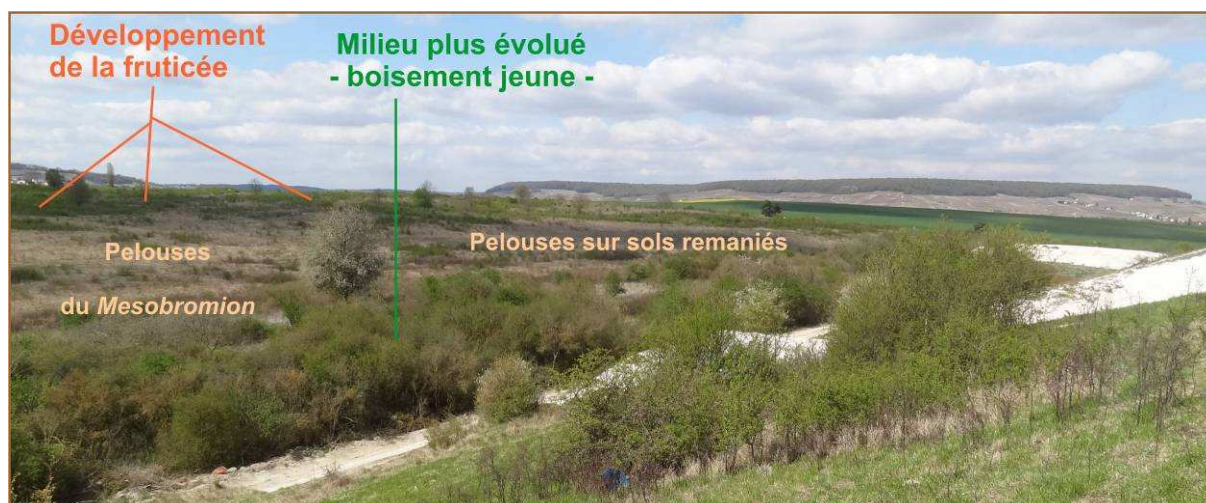
- **des pelouses calcicoles plus ou moins évoluées et qui couvrent une partie du terrain militaire ;**
- des formations herbacées s'apparentant à des pelouses mais sur des sols remaniés ;
- des milieux arbustifs, correspondant à la fruticée, et qui contribuent à l'embroussaillage et à la fermeture progressive des milieux. L'ensemble du site est en cours de colonisation par la végétation arbustive au détriment des pelouses ;
- une zone "boisée" (jeunes arbres) en limite est, qui poursuit son évolution ;
- un vestige de pinède à l'extrémité sud du site ;
- un secteur où se développent des formations herbacées nitrophiles de part et d'autres d'un fossé, au sud-est du site.

*La dynamique naturelle de la végétation (sans intervention humaine) suit une succession de stades évolutifs. Dans le cas présent, la végétation va évoluer (évolue) d'un milieu initial herbacé (pelouse) à un milieu boisé/forestier, passant ainsi naturellement d'un milieu "ouvert" à un milieu "fermé". L'un des stades d'évolution intermédiaire correspond ici à la fruticée, qui voit se développer de nombreux arbustes (aubépine, cornouiller, prunellier, églantiers, ronces, etc), comme c'est le cas ici.

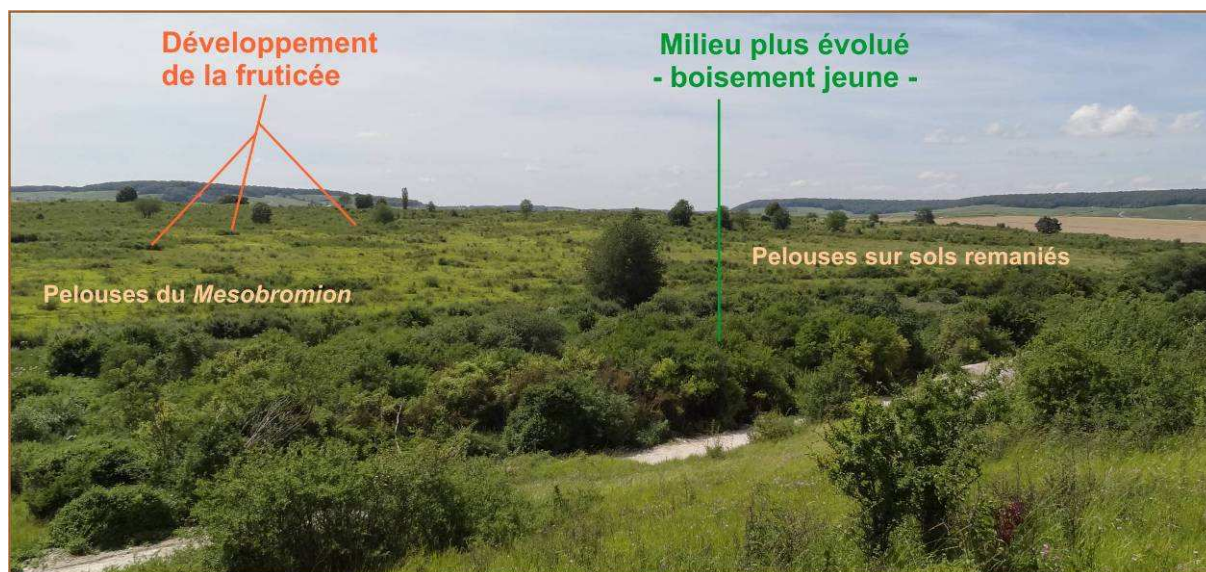
Quelques photographies d'illustration – Evolution visible entre avril et juillet 2012



Site du projet – Secteur sud et sud-est – Ancien champ de manœuvres - Cuis – Avril 2012



Site du projet – Secteur nord – Ancien champ de manœuvres - Cuis – Avril 2012



Site du projet – Secteur nord – Ancien champ de manœuvres - Cuis – Juillet 2012

2.4. Les pelouses calcicoles

La caractérisation des pelouses calcicoles inventoriées sur l'ancien champ de manœuvres est basée sur les inventaires réalisés et sur les deux références suivantes :

- Cahiers d'habitats Natura 2000. Habitats agropastoraux, Tome 4, Volume 2 ;
- Catalogue des habitats de la Champagne-Ardenne réalisé par le Groupe Régional d'Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes. Avril 2007.

2.4.1. La nomenclature habitats

Les caractéristiques principales des pelouses calcicoles qui s'étendent sur une grande partie du terrain militaire sont notées ci-dessous. (Cf. également fiche Habitats en annexe 5).

Intitulé habitat Natura 2000

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festuco brometalia*) – sous type 2 : pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques

Code Natura 2000 : 6210

Intitulé CORINE biotope

Pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus* (= pelouses du Mesobromion)

Code CORINE Biotope : 34.322

Statut européen

Habitat naturel d'Intérêt Communautaire

Statut régional

Habitat inscrit sur liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne

2.4.2. Descriptifs des pelouses calcicoles du Mésobromion

La végétation de l'ancien champ de manœuvres s'inscrit dans le groupement des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, assimilable à la végétation des anciens savarts champenois.

Probablement en raison des activités qui y étaient pratiquées, mais aussi en raison de la présence de colluvions de pente à l'est, le sol a pu être remanié par endroit et les conditions d'humidité peuvent également varier ponctuellement – la végétation évoluant en conséquence. Offrant encore de vastes zones ouvertes, ces pelouses présentent une forte tendance à l'embroussaillage comme en atteste l'omniprésence du Prunellier (*Prunus spinosa*), du Cornouiller sanguin (*cornus sanguinea*), de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) ou du Troène (*Ligustrum vulgare*).

Selon le descriptif du catalogue CORINE Biotope identifiant les types d'habitats français, ces pelouses sont des "formations plus ou moins mésophiles, fermées, dominées par des graminées pérennes, formant des touffes et colonisant des sols peu profonds, principalement calcaires dans le domaine sub-atlantique".

Plus précisément, il s'agit ici de pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus*, codifiées 34.322. Il est précisé dans le catalogue CORINE Biotope que "la nature de ces prairies dépend [...] du régime hydrique, des caractéristiques du substrat et des pratiques agro-pastorales, notamment si elles sont fauchées ou pâturées et dans quelles mesures".

Il est indiqué dans le Cahier d'Habitats Natura 2000 qu'il "s'agit pratiquement toujours de pelouses à caractère secondaire s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif". Le descriptif ajoute que "les pelouses secondaires présentent un caractère instable, plus ou moins perceptible à l'échelle humaine, qui conduit en l'absence de perturbations pastorales au développement de végétations préforestières s'inscrivant généralement dans des potentialités de forêts neutrocalcicoles diverses".

Les principales étapes de ce processus dynamique progressif consistent :

- en des végétations de hautes herbes calcicoles, au premier rang desquelles le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ;
- en des fourrés calcicoles dont le mode de progression au sein des pelouses est varié;
- en la constitution de pré-bois calcicoles issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières".

La photographie page suivante permet de visualiser la dynamique de la végétation avec l'embroussaillage progressif des pelouses qui apparaît très bien ici. Les ligneux progressent et le brachypode penné domine parmi les herbacées.



Illustration de la tendance à l'embroussaillage du site – Cuis – Mai 2012

Les pelouses du *Mesobromion* étaient autrefois des milieux très représentés en Champagne-Ardenne, notamment en Champagne crayeuse. Le défrichement, le remembrement et les plantations de résineux ont contribué à leur disparition en de nombreux endroits. Ces pelouses ont donc pendant longtemps été favorisées par le pâturage ovin qui permettait de maintenir une végétation rase. L'abandon progressif de l'élevage a contribué à la disparition de tels milieux. A Cuis, l'ancienne activité militaire sur le site a assuré la pérennité de ces pelouses.

L'intérêt patrimonial des pelouses du *Mesobromion* est élevé : de nombreuses espèces rares ou très rares pour la région, plus ou moins menacées de disparition, souvent protégées au niveau régional, se localisent dans ces groupements végétaux, eux-mêmes en voie de raréfaction.

La présence de ces espèces rares est liée au stade d'évolution des pelouses, et dépend également de l'existence ou l'absence d'entretien de ces milieux.

Pour les pelouses inventoriées à Cuis, seule une espèce inscrite sur liste rouge régionale a été trouvée, le *Carex humilis* (*Carex humilis*).

Aujourd'hui, la restauration de ces pelouses nécessite une intervention intensive ponctuelle comme par exemple le gyrobroyage, le brûlage, la fauche avec exportation, le pâturage en parc avec forte pression). Ces actions mécaniques de gestion favorisent le retour d'espèces végétales patrimoniales.

2.4.3. Les espèces inventoriées sur le terrain militaire au niveau des pelouses calcicoles et des ourlets

Parmi les plus caractéristiques des pelouses du *Mesobromion*, nous pouvons citer : *Galium verum*, *Asperula cynanchica*, *Brachypodium pinnatum*, *Carex humilis*, *Centaurea scabiosa*, *Eryngium campestre*, *Euphorbia cyparissias*, *Pimpinella saxifraga*, *Sanguisorba minor*, *Stachys recta*, *Thymus praecox*, *Bromus erectus*, *Scabiosa columbaria*, *Hippocrepis comosa*, *Cirsium acaule*, *Ononis spinosa*, *Anacamptis pyramidalis*, *Festuca lemanii*, *Briza media*, *Medicago lupulina*, *Linum catharticum*, *Lotus corniculatus* ou encore *Carex flacca*.

Notons qu'assez peu d'orchidées ont été observées sur le site, sur la base des inventaires que nous avons réalisés. Or les pelouses calcicoles sont réputées être des sites d'orchidées remarquables, et de nombreuses observations ont été faites sur ce site par le passé. Toutefois, il apparaît que l'année 2012 n'a pas été une "année à orchidées", probablement en raison des conditions météorologiques printanières assez peu favorables.

À des degrés divers, une grande majorité du terrain militaire s'embroussaille. Ce phénomène est illustré par l'omniprésence du Prunellier (*Prunus spinosa*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) et du Troène (*Ligustrum vulgare*),

Les espèces végétales inventoriées dans les pelouses calcicoles du *Mesobromion* identifiées sur l'ancien champ de manœuvre sont listées dans le tableau ci-après.

Nom latin	Nom vernaculaire	District "Champagne"	Inscription sur liste rouge régionale
Graminées inventoriées			
<i>Agrostis gigantea</i>	Agrostis géant	AC-AR	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée	CC	-
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	AC	-
<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	C-AC	-
<i>Briza media</i>	Amourette	AC	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC-C	-
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque	AC-AR	-
<i>Poa compressa</i>	Pâturin à tige comprimée	C	-
<i>Poa pratense</i>	Pâturin des prés	CC-C	-
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée	AC	-
Cypéracées inventoriées			
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	C-AC	-
<i>Carex humilis</i>	Laîche humble	RR	LRR
<i>Carex tomentosa</i>	Laîche tomenteuse	AR-R	-

Nom latin	Nom vernaculaire	District "Champagne"	Inscription sur liste rouge régionale
Plantes à fleurs			
<i>Aceras antropophorum</i>	Orchis homme pendu	R-RR	
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	C	-
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	C	-
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	R	-
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à l'esquinancie	C	-
<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre des haies	C	-
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	C	-
<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule	C	-
<i>Cirsium eriophorum</i>	Cirse laineux	AC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	C-AC	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	C	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine	C-AC	-
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaud champêtre	C	-
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	C	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	C-AC	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	C-AC	-
<i>Galium pumilum</i>	Gaillet couché	AC-AR	-
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	C-AR	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	CC-C	-
<i>Hieracium lachenali</i>	Epervière vulgaire	AR	-
<i>Hieracium pilosella</i>	Piloselle	C	-
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hirsute	R	-
<i>Hypericum perforatum</i> var. <i>angustifolium</i>	Millepertuis perforé	C-CC	-
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrepis fer-à-cheval	AC	-
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	C	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	C-AC	-
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	C	-
<i>Listera ovata</i>	Listère ovale	AC-AR	
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	C	-
<i>Medicago falcata</i>	Luzerne sauvage	AR	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	C	-
<i>Melampyrum arvense</i>	Mélampyre des champs	AC	
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	AC	
<i>Ononis repens</i>	Bugrane rampante	C	-
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	AR	-
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	AR	
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	AC	-
Orobancha amethystea	Orobanche violette	RR	LRR
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	AC	-
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit boucage	AC	-

Nom latin	Nom vernaculaire	District "Champagne"	Inscription sur liste rouge régionale
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	C-AC	-
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe velu	AC	-
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	AC	-
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle	C	-
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	R	-
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	AC	-
<i>Stachys recta</i>	Stachys recta	AC	-
<i>Thymus praecox</i>	Serpolet couché	C	-
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis	C-AC	-
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle des champs	C-AC	-
<i>Veronica teucrium</i>	Véronique germandrée	R	-

2.5. Les milieux boisés et arbustifs

La végétation arbustive se retrouve sur l'ensemble du terrain militaire :

- Elle forme des haies denses qui "ceinturent" le terrain militaire ;
- Elle colonise progressivement les pelouses.

Quelques arbres forment des alignements boisés le long d'anciens chemins quand d'autres préfigurent l'évolution forestière du site.

→ La végétation arbustive forme des haies sur le pourtour du site et des fruticées au contact des pelouses, et à leur détriment.

Elle se compose principalement des essences suivantes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*) et Rosier des chiens (*Rosa canina*). Par endroit, cette strate arbustive est complétée par le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) et la Viorne mancienne (*Viburnum lantana*). Ces arbustes et arbres de petite taille sont par ailleurs souvent accompagnés de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et de la Clématite des haies (*Clematis vitalba*).

→ La pinède, située au sud de l'aire d'étude.

Cette essence, qui n'est pas indigène à la France, constitue une « relique » des boisements qui caractérisaient la Champagne crayeuse entre le XIX^e et le XX^e siècle. En effet, avec l'exode rural et le recul de l'élevage ovin entre le premier tiers et la moitié du XIX^e siècle s'est posée la question de la valorisation de ces terres. C'est pourquoi, le pays connaissant par ailleurs une pénurie en bois, des Pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra austriaca*) ont été plantés

– le taux de boisement passant de 1,73% en 1773 à plus de 20% en 1930 (45% en tenant compte des bois et friches des camps militaires de Mailly, Suippe, Mourmelon et Sissonne)². Le XX^e siècle et le développement de l'agriculture intensive a depuis mis à mal l'essentiel de ces boisements.

En plus des Pins, cette zone présente en particulier le Viorne mancienne (*Viburnum lantana*) et le Troène (*Ligustrum vulgare*). En périphérie, on rencontre également du Petit Orme (*Ulmus minor*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*) et quelques jeunes Noisetiers (*Corylus avellana*).

➔ **Les "alignements" de feuillus** le long d'un chemin interne, approximativement au centre de la moitié nord du site militaire. Les principaux arbres sont des Hêtres (*Fagus sylvatica*) et des Charmes (*Carpinus betulus*), parfois de belle venue. Son aspect ombragé permet en outre le développement d'espèces telles que le Gêranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*) ou encore l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*).

➔ **Plusieurs arbres isolés rythment également le paysage** (Chêne pédonculé, Merisier, Frêne élevé...).

Les ligneux inventoriés sont listés dans le tableau ci-dessous.

Nom latin	Nom vernaculaire	District "Champagne"	Inscription sur liste rouge régionale
Strate arbustive			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	C-AC	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	C-AC	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine	C-AC	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	AC	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier épineux	C-AC	-
<i>Pyrus pyraeaster</i>	Poirier sauvage	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	C-AC	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	C-AC	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	C	-
<i>Ulmus minor</i>	Petit Orme	AC-AR	-
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	C	

² Source : « Forêt et Eau, XIIIe-XXIe siècle », Andrée CORVOL ; L'Harmattan – novembre 2010.

Nom latin	Nom vernaculaire	District "Champagne"	Inscription sur liste rouge régionale
Strate arborescente			
<i>Acer platanoides</i>	Érable sycomore	AR-R	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau blanc	CC-C	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	C	-
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	RR	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	C-AC	-
<i>Pinus nigra austriaca</i>	Pin noir d'Autriche	-	-
<i>Populus canescens?</i>	Peuplier gris	P	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier	AC-AR	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CC-C	-

2.6. Végétation nitrophile en bordure de fossé à l'extrémité Est du site

Il existe un fossé de collecte des eaux de pluie traversant le terrain militaire en ses limites Est. C'est une végétation nitrophile à hautes herbes qui s'y développe. On citera parmi les espèces dominantes l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), avec également le Cirse commun (*Cirsium vulgare*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*).

Parmi les ligneux, la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*) y sont bien représentés.



Végétation nitrophile en bordure de fossé- Sud-est du terrain militaire - Cuis – Juillet 2012

2.7. Bio-interprétation floristique

Il s'agit d'évaluer ici le caractère patrimonial du secteur d'étude au regard de la rareté des habitats et des espèces, de leur inscription sur liste rouge régionale ou de leur protection réglementaire.

2.7.1. La flore

- ➔ **Aucune espèce végétale inventoriée dans l'ensemble du secteur d'étude n'est protégée³ au niveau national et en Champagne-Ardenne.** Nous signalons cependant que le Lin français (*Linum leonii*) avait été trouvé sur le site en 2006, mais non retrouvé en 2012.
- ➔ **Une espèce inventoriée au niveau des pelouses est inscrite sur liste rouge régionale : il s'agit de la Laîche humble (*Carex humilis*). C'est une espèce aujourd'hui très rare en Champagne-Ardenne. La station est localisée sur la figure page suivante.**
- ➔ **Une seconde espèce inscrite sur liste rouge régionale a été observée mais hors site, en limite est sur un talus calcicole: l'Orobanche violette (*Orobanche amethystea*).**

2.7.2. Les habitats

Ce sont les pelouses du *Mesobromion* qui présentent un intérêt patrimonial : c'est un habitat naturel d'intérêt communautaire et inscrit sur liste rouge régionale, qui est particulièrement menacé en Champagne crayeuse. Les mieux conservées sont celles situées du centre au sud et au sud-est du terrain militaire.

2.8. Cartographie et planches photographiques

La cartographie des milieux est proposée sur la figure page suivante.

Trois planches photographiques sont ensuite présentées.

La première identifie les pelouses calcicoles inventoriées dans le périmètre du terrain militaire. On y constate l'évolution dynamique de la végétation qui tend à la fermeture des pelouses par le développement des arbustes.

La seconde illustre quelques espèces végétales inventoriées dans ces pelouses.

Enfin, la troisième distingue quelques espèces végétales rares inventoriées sur le coteau calcicole à l'est du terrain militaire (hors projet).

³ Selon l'Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et selon l'Arrêté du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Champagne-Ardenne et complétant la liste nationale



Figure 4 : Identification simplifiée des milieux – Ancien champ de manoeuvre



Figure 5 : Les pelouses calcicoles sur le site de l'ancien terrain militaire

QUELQUES ESPECES VEGETALES DES PELOUSES CALCICOLES

- Terrain militaire - Cuis - 2012



Laiche humble (*Carex humilis*)
Espèce inscrite sur liste rouge régionale



Mélampyre des champs
(*Melampyrum arvense*)



Knautie des champs
(*Knautia arvensis*)



Orchis pyramidal
(*Anacamptis pyramidalis*)



Thym couché
(*Thymus praecox*)



Rhinanthe velu
(*Rhinanthus alectorolophus*)



Pelouse avec Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*),
Coronille bigarrée (*Securigera varia*) et Gaillet vrai (*Galium verum*)



Coronille bigarrée
(*Securigera varia*)

Figure 6 : Photographique de quelques espèces végétales inventoriées dans les pelouses calcicoles

COTEAU CALCICOLE EN LIMITE EST DU SITE



Vue depuis la zone d'étude



Pelouse calcicole

Habitat naturel d'intérêt communautaire
Habitat naturel inscrit sur la liste rouge régionale



Remblais crayeux

où se développent plusieurs espèces en voie de raréfaction :
Pâturin rigide (*Catapodium rigidum* - liste rouge),
l'Ibérus amer (*Iberis amara*), le Pastel des teinturiers (*Isatis tinctoria*),
et la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*),



Orchis homme-pendu
(*Aceras anthropophorum*)



Ibérus amer
(*Iberis amara*)



Germandrée botryde
(*Teucrium botrys*)

Figure 7 : Planche photographique – Le coteau calcicole en limite Est du site

III. RELEVES FAUNISTIQUES REALISES ENTRE MARS 2012 ET JANVIER 2013

3.1. Préambule

Dans le cadre de l'expertise écologique qui nous a été confiée, les passages réalisés en 2012 ont eu lieu le 14 mars, le 16 avril, le 14 mai, le 25 juin, le 3 juillet et le 18 juillet, le 6 septembre et le 24 octobre. Une écoute crépusculaire et nocturne a été effectuée le 9 juillet 2012. Un passage complémentaire a été réalisé le 25 janvier 2013.

Pour la faune, en fin d'hiver et début de printemps 2012, les inventaires ont essentiellement portés sur l'avifaune, avec l'observation des espèces hivernantes encore présentes, celle des premiers nicheurs et des premiers migrateurs de retour.

Les insectes les plus précoces ont également été pris en compte ainsi que les mammifères.

Les inventaires réalisés par la suite au printemps et en été ont permis d'observer un plus grand nombre d'espèces et ont mis en avant la présence d'espèces protégées – oiseaux et reptiles – sur l'ensemble de l'ancien champ de manœuvres. Les milieux prospectés (bosquets, broussailles, pelouses, etc) sont ici particulièrement attractifs pour les oiseaux qui trouvent ici à la fois un site de repos, d'alimentation et reproduction.

Ont été observées, pour l'avifaune :

- des espèces sédentaires, dont la reproduction est possible à certaine ;
- des espèces en halte migratoire (périodes pré et post nuptiales) ;
- des espèces migratrices de retour sur leur site de reproduction ;
- des oiseaux pour lesquels la distinction entre "migrateur de passage" et "migrateur de retour" n'a pas été faite.

La zone agricole attenante, moins attractive, également concernée par le projet de golf, présente une diversité d'espèces moindre.

Les données proposées ci-après correspondent aux observations réalisées depuis le premier inventaire réalisé en mars 2012.

3.2. Avifaune

3.2.1. Passage de fin d'hiver - 14 mars 2012

Le tableau ci-après reprend la liste d'une partie des espèces observées en mars et dont on peut supposer qu'elles hivernent sur le site et aux alentours. **Il s'agit d'une liste non exhaustive**, certaines espèces quittant leur quartier d'hiver avant le mois de mars.

Il apparaît dès à présent que rapaces et passereaux trouvent dans le secteur du terrain militaire les ressources alimentaires nécessaires. Ce sont des espèces assez communes à communes qui ont ici été répertoriées.

Remarque : Certaines espèces "hivernantes" se retrouvent dans la liste des espèces nicheuses, proposée ensuite. Il s'agit dans ce cas des espèces dites sédentaires.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut		Directive oiseaux
		Liste Rouge France hivernant	Protection	
Espèces hivernantes (ou supposées hivernantes) – Site du projet : zone agricole				
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	non renseigné	-	AII.1
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	-	AII.2
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	NA	-	AII.2
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	-	AII.2
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	NA	P	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	-	AII.2
Espèces hivernantes (ou supposées hivernantes) – Site du projet : ancien terrain militaire				
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	NA	P	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	NA	P	A.I
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NA	P	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	NA	P	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	NA	P	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	NA	-	AII.2
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	NA	-	AII.2
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	non renseigné	P	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	NA	-	AII.2
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	non renseigné	-	AII.2
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	non renseigné	P	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	NA	P	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	NA	P	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NA	P	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	P	-

Légende du tableau : LC = Espèce de préoccupation mineure / NA = espèce non soumise à évaluation / P = espèce protégée / A.I = espèce inscrite à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" / A.II = espèces inscrite à l'annexe II

3.2.2. Les espèces dont la reproduction est possible à certaine - Mars à juillet 2012

Au niveau des cultures attenantes à l'ancien terrain militaire, les inventaires réalisés laissent apparaître la reproduction possible à probable de l'alouette des champs et de la perdrix grise.

L'ancien terrain militaire accueille plus d'espèces que les cultures alentours en raison de la diversification des milieux.

Les milieux prairiaux, arbustifs ou boisés, constituent en effet des sites de nidification favorables aux passereaux en particulier. Celle des rapaces (hibou moyen-duc, faucon crécerelle) est probable à certaine au niveau de la pinède et des arbres isolés.

Le terrain militaire constitue également pour ces derniers un territoire de chasse particulièrement attractif. A titre d'exemple, trois busards Saint-Martin ont été observés en chasse simultanément lors de notre passage en mars. D'autres rapaces comme le milan noir ou le faucon hobereau ont également été observés au fil des inventaires réalisés sur le site.

Les milieux sont aussi favorables aux espèces migratrices qui peuvent y faire une halte au cours de la migration prénuptiale. C'est le cas par exemple pour le rougequeue à front blanc, la fauvette à tête noire ou encore le pouillot fitis : les ressources alimentaires disponibles permettent à ces espèces de poursuivre leur migration.

Les tableaux suivants listent les espèces observées entre mars et juillet : celles dont la reproduction est possible à certaine sur le site et celles qui le fréquentent en tant que zone de chasse et/ou de quiétude.

La nidification d'au moins trente six espèces est possible à certaine.

NB : en grisé = espèces supplémentaires observées en juin et juillet)

Pour ces espèces dont la reproduction est possible à certaine sur l'ancien terrain militaire, on note un total de trente six espèces, dont :

- Vingt-huit espèces protégées en France (en caractère gras) ;
- Dix espèces inscrites sur liste rouge régionale, dont deux dans la catégorie vulnérable, et qui sont des nicheurs certains ;
- Six espèces de la liste rouge nationale qui ont un statut de reproduction défavorable ;
- Deux espèces vulnérables en Champagne-Ardenne observées en survol du site (milan noir et faucon hobereau)

Nom vernaculaire	Nom latin	Catégorie nidification	Statut			Directive oiseaux
			LRR	Liste Rouge France	Protection	
Espèces observées sur le site militaire et pour lesquelles un statut de reproduction est défini						
Caille des blés	Coturnix coturnix	N.Pr	AS	LC	-	All.1
Perdrix grise	Perdix perdix	N.Pr	AS	LC	-	All.1
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	N.Pr	AS	LC	P	-
Pigeon ramier	Columba palumbus	N.C		LC	-	All.1
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	N.C	AS	LC	-	All.2
Hibou moyen duc	Asio otus	N.C		LC	P	-
Pipit farlouse	Anthus pratensis	N.C	V	VU	P	-
Pipit des arbres	Anthus trivialis	N.Po		LC	P	-
Bergeronnette grise	Motacilla alba	N.Po		LC	P	-
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	N.Pr		LC	P	-
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N.Pr		LC	P	-
Accenteur mouchet	Prunella modularis	N.C		LC	P	-
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	N.Pr		LC	P	-
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	N.Pr		LC	P	-
Tarier pâtre	Saxicola torquata	N.C	AS	LC	P	-
Merle noir	Turdus merula	N.C		LC	-	All.2
Grive musicienne	Turdus philomelos	N.Pr		LC	-	All.2
Hypolais polyglotte	Hippolais polyglotta	N.C		LC	P	-
Locustelle tachetée	Locustella naevia	N.Pr		LC	P	-
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N.Pr		LC	P	-
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	N.Pr		NT	P	-
Fauvette grisette	Sylvia communis	N.C		NT	P	-
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N.C		LC	P	-
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	N.Pr	AS	LC	P	-
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	N.Po		LC	P	-
Mésange charbonnière	Parus major	N.Po		LC	P	-
Pie grièche écorcheur	Lanius collurio	N.C	V	LC	P	A.I.
Corneille noire	Corvus corone	N.C		LC	-	All.2
Pie bavarde	Pica pica	N.C		LC	-	All.2
Moineau domestique	Passer domesticus	N.Pr		LC	P	-
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	N.C		VU	P	-
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	N.Pr		LC	P	-
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	N.Pr		LC	P	-
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N.C		LC	P	-
Bruant proyer	Emberiza calandra	N.C.	AS	NT	P	-
Bruant jaune	Emberiza citrinella	N.C	AP	NT	P	-

Nom vernaculaire	Nom latin	Remarque	Statut			Directive oiseaux
			LRR	Liste Rouge France	Protection	
Espèces observées sur le site militaire en chasse ou en halte migratoire – Pas de statut de reproduction défini						
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	En chasse		LC	P	-
Buse variable	Buteo buteo	En chasse		LC	P	-
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	En chasse	V	LC	P	A.I
Milan noir	Milvus milvus	Survol	V	LC	P	A.I
Faucon hobereau	Falco subbuteo	Survol	V	LC	P	-
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	Halte migr.-	AS	LC	P	-
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Halte?		LC	P	-

Légende des tableaux

Chaque tableau prend en compte le statut de conservation de l'espèce et son statut de protection par rapport à la directive européenne n°79/409 du 06 avril 1979 portant sur la conservation des oiseaux sauvages.

Catégorie nidification

Les critères utilisés pour la colonne nidification sont ceux qui ont été retenus dans le cadre de la réalisation de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France métropolitaine 2009-2013 mis en œuvre par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Société d'Etudes Ornithologiques de France.

N.Po : Nidification possible

- Présence dans son habitat durant sa période de nidification ;
- Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.

N.Pr : Nidification probable

- Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification ;
- Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux (mâle chanteur défendant son territoire et/ou utilisant plusieurs postes de chants délimitant son territoire ou plusieurs mâles chanteurs qui se répondent) ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un mâle chanteur au même endroit ;
- Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes ;
- Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos ;
- Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours ;
- Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou oeuf présent dans l'oviducte;
- Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).

N.C : Nidification certaine

- Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc ;
- Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison ;
- Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances ;
- Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité) ;
- Adulte transportant un sac fécal ;
- Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification ;

- Coquilles d'oeufs éclos ;
- Nid vu avec un adulte couvant ;
- Nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou entendus).

Liste Rouge des espèces menacées en France – Oiseaux nicheurs

Les catégories utilisées

- **EN : espèce en danger**
- **VU : espèce vulnérable, menacée de disparition en métropole**
- **NT** : quasi menacé (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).
- **LC** : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible)

Liste Rouge Régionale - Vulnérabilité régionale nicheur (validée le 14 avril 2007)

Il existe deux catégories :

Catégorie rouge

E : espèces en danger = espèces menacées de disparition à très court terme

V : espèces vulnérables = espèces en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèces à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante

R : espèces rares = espèces à effectif plus ou moins faible mais en progression ou espèces stables ou fluctuantes et localisées.

Catégorie orange

AP : espèces à préciser = espèces communes et/ou à effectif encore important dont on ressent des fluctuations négatives

AS : espèces à surveiller = espèces communes et/ou à effectif encore important, en régression dans les régions voisines et qui pourraient évoluer dans la même direction en Champagne-Ardenne.

Protection nationale

Selon l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les espèces protégées sont notées en caractère gras pour le nom vernaculaire.

Directive Oiseaux

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 portant sur la conservation des oiseaux sauvages. Elle vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites (dits « Natura 2000 »).

Annexe 1 : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

Annexe 2 : espèces pouvant être chassées / Partie 1 (A.II.1): espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive / Partie 2 (A.II.2) : espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées.

3.2.3. Les espèces observées en automne

Le terrain militaire constitue en septembre et octobre un site attractif notamment pour les passereaux migrants (sylvidés, turdidés, fringillidés) qui trouvent ici une ressource alimentaire abondante.

On note aussi en cette période post-nuptiale les premiers regroupements de passereaux (sédentaires ou migrants partiels). Il s'agit pour l'essentiel de fringillidés (pinsons, linottes, bruants, etc) et de paridés (mésanges). Ces espèces ont en général un comportement grégaire en dehors de la période de reproduction et les regroupements – dans le cas des fringillidés uniquement – peuvent atteindre quelques dizaines à plusieurs centaines (parfois milliers) d'individus.

L'abondance des passereaux attire logiquement des prédateurs au premier rang desquels l'épervier d'Europe.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des espèces observées en septembre et octobre 2012. Il n'a pas été jugé nécessaire de faire la distinction entre les deux mois.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection en France	Directive oiseaux
Site du projet - Zone agricole			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	P (=Protégé)	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-	All.1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	All.1
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	All.2
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	All.2
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	All.2
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	P	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	All.2
Site du projet - Terrain militaire / Ancien champ de manœuvres			
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	P	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	P	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	P	-
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	P	A.I.
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	P	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	P	-
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	P	-
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	P	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	P	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	P	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	All.2

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection en France	Directive oiseaux
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	All.2
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	P	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	P	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	P	-
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	P	-
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	P	-
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	P	-
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	P	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	P	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	All.2
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	P	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	All.2
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	P	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	P	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	P	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	P	-
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	P	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	P	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	P	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	P	-

3.2.4. Passage en hiver – 25 janvier 2013

Un inventaire avifaunistique a été réalisé le 25 janvier 2013. Le froid et l'épaisse couverture neigeuse au sol a facilité l'observation des oiseaux, qui sont alors plus visibles dans de telles conditions. Les ressources alimentaires sont moins accessibles lors d'un épisode neigeux important, comme c'était le cas ici, mais la couverture végétale abondante de l'ancien champ de manœuvre permet cependant aux oiseaux d'accéder à une ressource alimentaire disponible sur une surface conséquente.

Les passereaux granivores sont les plus représentés dans nos observations hivernales.

Ils attirent logiquement des prédateurs spécialisés comme l'épervier d'Europe et le faucon émerillon. D'autres rapaces utilisent le site comme territoire de chasse et de repos : la buse variable, le busard Saint-Martin, le faucon crécerelle mais aussi le hibou moyen-duc.

Le tableau page suivante reprend la liste des espèces hivernantes inventoriées le 25 janvier 2013 sur l'ancien champ de manœuvre (30 espèces).

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut		Directive oiseaux
		Liste Rouge France hivernant	Protection	
Espèces hivernantes – Site du projet : ancien champ de manoeuvre				
Epervier d'Europe	Accipiter nisus	NA	P	-
Buse variable	Buteo buteo	NA	P	-
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	NA	P	A.I
Faucon émerillon	Falco columbarius	DD	P	A.I
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	NA	P	-
Hibou moyen duc	Asio otus	NA	P	-
Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	-	-
Pic épeiche	Dendrocopos major	NA	P	-
Pic vert	Picus viridis	non renseigné	P	-
Alouette des champs	Alauda arvensis	LC	-	All.2
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	NA	P	-
Accenteur mouchet	Prunella modularis	NA	P	-
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	NA	P	-
Merle noir	Turdus merula	NA	-	All.2
Grive musicienne	Turdus philomelos	NA	-	All.2
Grive litorne	Turdus pilaris	LC	-	All.2
Grive draine	Turdus viscivorus	NA	-	All.2
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	non renseigné	P	-
Mésange charbonnière	Parus major	NA	P	-
Corneille noire	Corvus corone	NA	-	All.2
Pie bavarde	Pica pica	non renseigné	-	All.2
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	LC	-	All.2
Moineau domestique	Passer domesticus	non renseigné	P	-
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	NA	P	-
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	NA	P	-
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	NA	P	-
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	NA	P	-
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	NA	P	-
Bruant jaune	Emberiza citrinella	NA	P	-
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	non renseigné	P	-

Légende du tableau :

LC = espèce de préoccupation mineure

NA = espèce non soumise à évaluation

DD = espèce pour laquelle les données sont insuffisantes

P = espèce protégée

A.I = espèce inscrite à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" / A.II = espèces inscrite à l'annexe II

3.3. Reptiles

3.3.1. Préambule

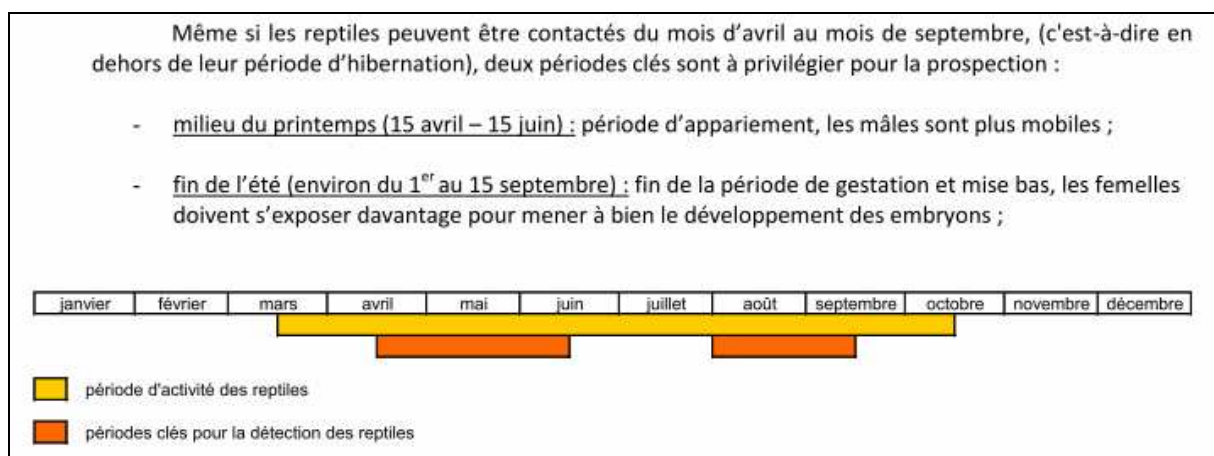
La note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne (CPIE Pays de Soulaines – Sept. 2011) constitue le document de référence pour la conduite de l'étude "reptiles".

Au cours des différents passages réalisés sur le site, nous avons recherché les habitats favorables aux reptiles, selon l'écologie des espèces dont on pouvait supposer la présence. Les conditions météorologiques de ce printemps 2012 n'ont pas toujours été favorables à leur observation en raison des nombreuses périodes de mauvais temps.

La méthodologie consiste à parcourir discrètement les milieux les plus favorables et les éléments linéaires (lisières, haies, chemins, pelouses).

Suivant ce procédé, **les inventaires réalisés ont mis en évidence la présence de deux espèces : le lézard agile (*Lacerta agilis*) et l'orvet fragile (*Anguis fragilis*)**. Deux autres espèces pour lesquelles le site et/ou les abords présentent un intérêt potentiel ont été recherchés mais non trouvées à cette date : le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Une prospection complémentaire a eu lieu en septembre ("période clé pour la détection des reptiles" comme le précise ci-dessous l'extrait de la note méthodologique), ne mettant pas en avant l'existence d'autres espèces que celles déjà observées.



Périodes d'inventaire pour l'observation des reptiles – Extrait de la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne - CPIE Pays de Soulaines – Sept. 2011

3.3.2. Le lézard agile

La fiche espèce "Lézard agile" extraite de la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne est proposée en annexe 6.

Il est indiqué dans les ORGFH⁴ "qu'en Champagne-Ardenne, ce lézard occupe une gamme d'habitats très variés allant des pelouses sèches aux bords des chemins. On le trouve aussi bien dans les milieux xérophiles que dans les milieux plus humides. L'ensemble des sites a pour caractéristique commune de posséder un couvert herbacé et arbustif (broussailles), dense et ensoleillé. On le trouve régulièrement en forêt. [...] Cette espèce orientale est largement distribuée dans notre région mais de façon très inégale. Elle n'est abondante que dans les régions sèches de la Marne, de l'Aube et des Ardennes : pelouses, savarts et pinèdes de Champagne Crayeuse, pelouses du Nogentais, pelouses du Tardenois et de la Montagne de Reims, pays d'Othe et semble bien présente dans les marais tufeux du plateau de Langres".

L'ouvrage "les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse"⁵ précise concernant l'écologie du lézard agile :

- qu'il habite en général des biotopes sur sol meubles ;
- qu'on le trouve fréquemment dans les landes à genêt sur sable ;
- que c'est un hôte privilégié des surfaces forestières ouvertes ;
- que "les micro-habitats utilisés pour la thermorégulation sont composés de bandes herbeuses proches de buissons, de souches, de bordures de chemins, de talus, de pierres, de zones sableuses dégagées jouxtant des zones de replis".

Le site du projet de golf présente les caractéristiques des pelouses et anciens savarts propices à l'espèce. C'est bien dans des micro-habitats dont il est fait référence ci-dessus que le lézard agile a été recherché et trouvé au mois de juillet.

Les milieux concernés ici par la présence de l'espèce correspondent en effet à des talus ensoleillés à couvert herbacé et arbustif, avec des zones meubles et dénudées favorables à la reproduction (ponte) et à la thermorégulation.

Le lézard agile est une espèce protégée selon l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

⁴ Orientations Régionales pour la Gestion de la Faune et des Habitats

⁵ VACHER JP. et GENIEZ M., 2010 –. Collection Parthénope. Editions biotope

3.3.3. L'orvet fragile (*Anguis fragilis*)

L'orvet fragile a été observé au cours de chaque inventaire sur le terrain : le site du projet de golf est favorable à l'espèce en raison de la diversité des habitats qui le constituent. C'est un reptile de mœurs discrètes qui apprécie les terrains ensoleillés ou semi ombragés, à forte couverture végétale et tendance humide. Les micro-habitats avec un couvert végétal assez dense lui permettent de se dissimiler facilement : ourlets herbacés, fougères, ronces, etc.

L'orvet fragile est une espèce protégée selon l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est commun en Champagne-Ardenne.

3.3.4. Planche photographique et cartographie

Nous proposons ci-dessous une localisation ponctuelle des observations réalisées en 2012 sur le site du projet de golf pour l'orvet fragile et pour le lézard agile. Les secteurs regroupant les milieux les plus favorables au lézard agile sont identifiés.

Pour l'orvet fragile, moins exigeant, l'ensemble du site répond à ses exigences écologiques.

LES REPTILES OBSERVES AU SEIN DU SECTEUR D'ETUDES



Lézard agile (*Lacerta agilis*)

Habitats et micro-habitats fréquentés par l'espèce sur le site - Juillet 2012



Orvet fragile (*Anguis fragilis*)

Habitat fréquenté par l'espèce sur le site - Juillet 2012

Figure 8 : Les reptiles observés au sein du secteur d'études

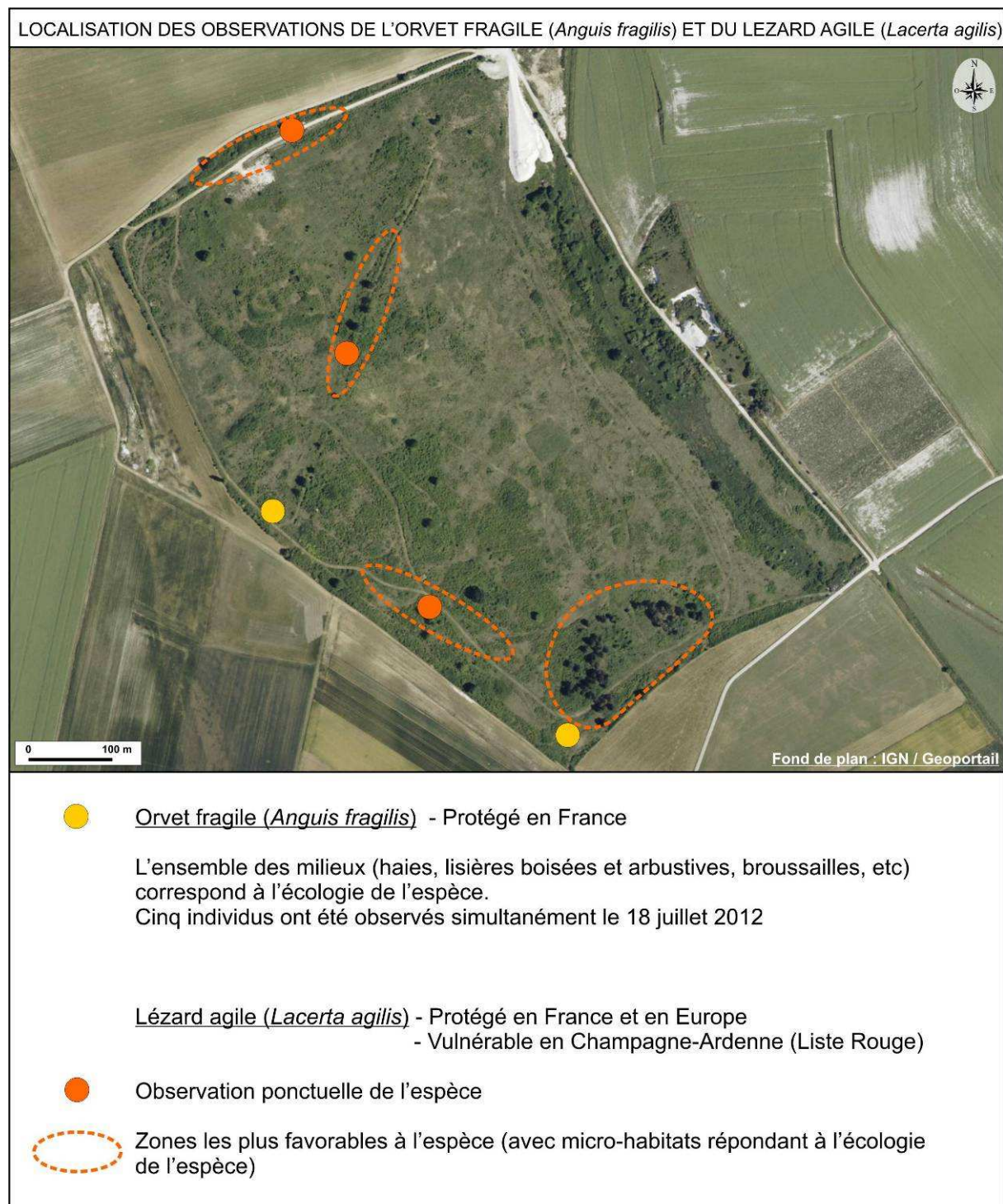


Figure 9 : Localisation des observations de l'orvet fragile et du lézard agile

3.3.5. Autres espèces potentielles

Comme indiqué au 3.3.1., le site du projet et les abords présentent des milieux favorables à deux autres espèces : le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Le lézard des murailles fréquente des milieux variés bien exposés au soleil, avec le plus souvent un substrat solide et sec (rochers, murets, éboulis, tas de bois). C'est surtout à l'est en limite du site que l'on rencontre ce type de milieux (éboulis calcaires).

La coronelle lisse est une petite couleuvre très discrète qui fréquente également des milieux variés tels les rocailles, carrières, talus, broussailles, landes herbeuses, bord de route ou lisières forestières. On la rencontre dans toute la région en Champagne-Ardenne où elle est plus courante dans les régions naturelles à sols superficiels et caillouteux : plateau ardennais, Côte de l'Île de France, Pays d'Othe, Barrois, Plateau de Langres... Le site du projet de golf présente des milieux qui peuvent correspondre à ce serpent.

Ces deux espèces n'ont cependant pas été trouvées.

3.4. Amphibiens

Nous n'avons observé aucun amphibien au cours des inventaires réalisés en 2012.

Le site du projet de golf ne leur est pas favorable : il n'existe pas de zone humide qui puisse convenir à leur reproduction, au niveau des cultures comme au niveau du terrain militaire.

Pour ce dernier, les sols au sud-est sont plus frais : la présence d'un écoulement d'eau ponctuel dans un fossé n'a donné lieu à aucune observation.

3.5. Mammifères

3.5.1. Mammifères terrestres – Espèces observées (ou indices de présence)

Seulement quatre espèces de mammifères ont été observées dans le périmètre du projet.

→ **Le lapin de Garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) est omniprésent sur le site. Son action sur la végétation semble ici assurer le maintien de pelouses – *photographie ci-dessous* -, qui, en d'autres endroits, disparaissent en raison de l'embroussaillage. Mais cela reste très ponctuel.



Zone de pelouse fréquentée par le lapin de garenne - Site du projet (Sud-ouest) – Cuis – Avril 2012

→ **Le lièvre d'Europe** (*Lepus europaeus*) a été vu en septembre. Il semble apprécier les milieux ouverts et arbustifs au contact notamment avec les cultures alentours.

→ **Le renard roux** (*Vulpes vulpes*) a été observé en juin. La probable abondance des micromammifères (campagnols, mulots) contribue à l'attractivité du terrain militaire pour ce carnivore.

→ **Le chevreuil européen** (*Capreolus capreolus*) a été vu à plusieurs reprises. L'observation du chevreuil est désormais fréquente en plaine champenoise, y compris en période de reproduction. Les milieux arbustifs et herbacés du terrain militaire constituent une ressource alimentaire pour cet herbivore.

3.5.2. Mammifères terrestres – Espèces potentielles

→ **Le blaireau** (*Meles meles*) est un mustélidé habituellement forestier. Il fréquente dans une moindre mesure les espaces plus ouverts. La photographie ci-après montre un probable terrier de blaireau. Les déblais apparents et la "goulotte" semblent correspondre à l'espèce.



Probable terrier de blaireau (Meles meles) – Site du projet – Cuis – Avril 2012

L'observation des mammifères n'est pas toujours aisée sur le terrain. Si seulement quatre espèces ont été confirmées sur le site du projet de golf, ce dernier peut également être fréquenté au passage par des mustélidés comme la belette (*Mustela nivalis*) ou encore par le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

La présence de micromammifères est également certaine (campagnols, mulots) mais aucune recherche spécifique n'a été réalisée ici. Ils constituent une ressource alimentaire pour les prédateurs (renard roux, buse variable, faucon crécerelle, hibou moyen-duc, etc.).

3.5.3. Chiroptères

Les chauves-souris n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de la présente expertise.

→ **Les parcelles cultivées concernées par le projet de golf ne présentent pas d'intérêt pour les chiroptères**, aussi bien pour la reproduction, l'hibernation, et la chasse.

→ **Au sein du terrain militaire, nous considérons qu'il n'existe à priori pas de condition favorable à l'installation d'une ou plusieurs espèces de chauve-souris en période de reproduction ou d'hibernation** : l'absence de cavité souterraine et le peu d'arbres de grande dimension pouvant être utilisés comme gîtes nous amènent à ce constat.

En revanche, avec des linéaires arbustifs et boisés, le terrain militaire peut présenter une certaine attractivité pour les chauves-souris en tant que territoire de chasse. Nous noterons cependant qu'il n'existe pas de corridor écologique apparent (linéaire boisé ou arbustif) qui puisse "guider" les chauves-souris depuis une zone de reproduction alentours (villages, milieux forestiers) jusqu'au terrain militaire pour chasser.

En effet, les chauves-souris apprécient les linéaires boisés et arbustifs susceptibles de constituer des axes de déplacements ou de chasse.

En l'état actuel des connaissances sur le régime alimentaire des chiroptères, les facteurs influençant le choix des terrains de chasse sont ainsi la présence d'éléments structurants le paysage (lisières, haies, cours d'eau) et la richesse en insectes des milieux. Les cultures et les milieux ouverts sans arbres sont, la plupart du temps, désertés par les chauves-souris.

Sur la base de ces éléments, le potentiel chiroptérologique nous semble donc assez restreint pour le terrain militaire.

3.6. Entomofaune

Le site du projet de golf ne présente pas d'intérêt marqué pour les insectes au niveau des terres agricoles concernées. En revanche, les milieux qui constituent l'ancien champ de manœuvres apparaissent beaucoup plus attractifs (pelouses, lisières, etc) notamment pour les lépidoptères et pour les orthoptères. Nous n'avons pas observé d'odonate : il n'existe pas d'habitat qui soit favorable à leur reproduction (mare ou cours d'eau).

Nous émettons une réserve sur l'exhaustivité de nos données entomologiques notamment pour les orthoptères : en plus de problèmes d'identification qui se sont posés, les conditions météorologiques n'ont pas toujours été des plus favorables à l'observation des insectes et la surface du site est telle que toutes les zones n'ont pas pu être couvertes pour l'entomofaune.

3.6.1. Lépidoptères rhopalocères

Dix-neuf espèces ont été inventoriées pour l'ensemble des milieux parcourus. C = Commun, AR = Assez rare, R = Rare. Ce sont pour la plupart des espèces communes, à l'exception du *Machaon*, assez rare dans la région.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Fréquence de l'espèce en Champagne-Ardenne
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	AC
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	C
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	C
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	C
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	?
<i>Colias crocea</i>	Souci	C
<i>Cynthia cardui</i>	Belle Dame	C
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	C

<i>Inachis io</i>	Paon du jour	C
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	C
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	C
<i>Papilio machao</i>	Machaon	AR
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	C
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	C
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	C
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable	C
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	C
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	C
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	C

3.6.2. Orthoptères

La meilleure période pour l'observation et l'identification des sauterelles et criquets correspond à la fin de l'été et au début de l'automne. Les espèces qui ont pu être identifiées sont listées dans le tableau ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Sous ordre des Ensifères (Sauterelles et grillons)</i>	
<i>Conocephalus discolor</i>	Conocéphale bigarré
<i>Gryllus sp.</i>	Grillon
<i>Metrioptera rosellii</i>	Decticelle bariolée
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte
<i>Sous ordre des Caelifères (Criquets)</i>	
<i>Chorthippus brunneus/biguttulus ?</i>	Doute sur l'identification
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
<i>Chorthippus sp.</i>	
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières
<i>Gomphocerus rufus</i>	Gomphocère roux

LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES observés au sein du secteur d'études



Grande tortue
(*Nymphalis polychloros*)
Mars 2012



Procris
(*Coenonympha pamphilus*)
Juin 2012



Demi-deuil
(*Melanargia galathea*)
Juin 2012



Robert le diable
(*Polygonia c-album*)
Juillet 2012



Azuré commun
(*Polyommatus icarus*)
Juin 2012



Amaryllis
(*Pyronia tithonus*)
Juillet 2012

Figure 10: Illustration de lépidoptères observés sur le site du projet

3.7. Bio-interprétation faunistique

3.7.1. Protection et statut des espèces

La bio-interprétation faunistique permet d'évaluer l'intérêt d'un site donné pour la faune, en fonction des espèces qui ont été inventoriées dans le cadre d'une expertise écologique. Cette évaluation se base :

- sur le degré de protection des espèces selon la réglementation en vigueur ;
- sur le statut des espèces (listes rouges régionale et nationale)

Protection des espèces

Les articles L.411-1 et 2 du Code de l'environnement assurent la protection stricte de la faune et de la flore. Ils s'imposent à tout responsable de projet, activité à buts scientifiques ou aménagement.

Des arrêtés précisent les interdictions ou les restrictions applicables aux différentes espèces pour la détention, la destruction de tout ou partie des spécimens vivants ou morts ou des habitats. Ainsi, ce sont huit arrêtés de portée nationale qui définissent un statut de protection nationale pour des espèces végétales, des insectes, des mollusques, de poissons, des écrevisses, des mammifères, des oiseaux, des amphibiens et des reptiles.

L'article L.411-2 du Code de l'environnement instaure la possibilité de déroger à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées. Les articles R.411-2 du Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 19 février 2007 précisent les conditions de demande de dérogation et l'instruction du dossier.

Il existe deux conditions pour lesquelles la demande de dérogation aux interdictions se justifie :

- il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour réaliser le projet ;
- la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Caractère patrimonial des espèces

Concernant le caractère patrimonial des espèces, nous nous référons aux listes rouge régionale et nationale existantes. Ces listes définissent la vulnérabilité des espèces.

En Champagne-Ardenne, les listes rouges ont été définies et validées par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature en 2007.

3.7.2. Avifaune

→ **Sur l'ensemble des espèces inventoriées à ce jour et dont la nidification est probable à certaine, vingt-huit sont protégées en France.**

Il convient ici de se référer au tableau des espèces en page 43.

→ **Sur ces vingt-huit espèces protégées, sept sont inscrites sur liste rouge régionale :**

- le faucon crécerelle, dont la reproduction semble attestée au niveau de la pinède ;
- le **pipit farlouse**, avec 4 à 5 couples sur l'ensemble du site militaire. L'espèce est aujourd'hui menacée en Champagne-Ardenne et en France ;
- le tarier pâtre, encore assez commun dans notre région. Au minimum 4 à 5 couples sont cantonnés sur le site ;
- la fauvette babillarde avec au moins deux mâles chanteurs ;
- la **pie-grièche écorcheur**, dont la reproduction est confirmée ;
- le bruant jaune, avec au minimum 2 à 3 couples cantonnés ;
- le bruant proyer, également nicheur (1 à 2 couples).

→ **Sur ces vingt-huit espèces protégées, six ont un statut de conservation défavorable en France :**

- on retrouve le bruant jaune, le bruant proyer et le pipit farlouse, ce dernier étant le plus menacé ;
- la linotte mélodieuse, désormais vulnérable. 3 à 5 couples sont cantonnés ;
- le pouillot fitis et la fauvette grisette, qui sont quasi menacés.

→ **Trois espèces non protégées sont inscrites sur liste rouge régionale dans la catégorie "à surveiller".** Il s'agit de la caille des blés, de la perdrix grise et de la tourterelle des bois.

→ On retiendra l'observation en juillet du milan noir et du faucon hobereau, deux espèces protégées inscrites sur liste rouge régionale en catégorie vulnérable.

Récapitulatif avifaune en période de reproduction

Nombre total d'espèces observées dans l'emprise du site militaire	36
Nombre d'espèces protégées	28
Nombre d'espèces inscrites sur Liste Rouge Régionale	10
Nombre d'espèces inscrites sur Liste Rouge Nationale	6
Nombre d'espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et dont la nidification est certaine au sein du territoire d'étude	1

Le tableau reprend les espèces protégées ou non inscrites sur liste rouge régionale et nationale

Nom vernaculaire	Nom latin	Catégorie nidificatio n	Statut			Directiv e oiseaux
			LRR	Liste Rouge France	Protection	
Espèces observées sur le site militaire et pour lesquelles un statut de reproduction provisoire est défini						
Caille des blés	Coturnix coturnix	N.Pr	AS	LC	-	All.1
Perdrix grise	Perdix perdix	N.Pr	AS	LC	-	All.1
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	N.Pr	AS	LC	P	-
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	N.C	AS	LC	-	All.2
Pipit farlouse	Anthus pratensis	N.C	V	VU	P	-
Tarier pâtre	Saxicola torquata	N.C	AS	LC	P	-
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	N.Pr		NT	P	-
Fauvette grisette	Sylvia communis	N.C		NT	P	-
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	N.Pr	AS	LC	P	-
Pie grièche écorcheur	Lanius collurio	N.C	V	LC	P	A.I.
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	N.C		VU	P	-
Bruant proyer	Emberiza calandra	N.C.	AS	NT	P	-
Bruant jaune	Emberiza citrinella	N.C	AP	NT	P	-

→ Enfin, en hiver, ce sont trente espèces qui ont été observées le 25 janvier 2013, dont vingt-et-une sont protégées en France, aucune ne présentant cependant de degré de rareté élevé selon la liste rouge des oiseaux hivernants de France métropolitaine.

3.7.3. Reptiles

Selon l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

- L'orvet (*Anguis fragilis*) est protégé en France. Nous précisons que son statut de conservation n'est pas défavorable en Champagne-Ardenne, c'est une espèce commune ;
- Le lézard agile (*Lacerta agilis*) est strictement protégé en France (**l'espèce et son habitat**). Il l'est également en Europe, étant inscrit à l'annexe 4 de la Directive Habitats et à l'annexe 2 de la Convention de Berne. Il est inscrit sur liste rouge régionale en tant qu'espèce vulnérable⁶.

⁶ Espèce en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèce à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante.

LISTE ET DEGRE DE VULNERABILITE DES REPTILES DE CHAMPAGNE-ARDENNE													
Espèces		Statut biologique (listes rouges)				Statut légal			Statut régional (détail)				
Nom français	Nom latin	Monde	Europe	France	Région	Dir. Habitat	Conv. de Berne	Légal	Niveau d'abondance				Fiabilité
									08	10	51	52	
Lacertidés (Squamates)													
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>		V	I	S	A4	B2	+	AR	C	C	AR	2
Légende statut des espèces LR (nt) = faible risque, quasi menacé S = à surveiller V = vulnérable R = rare I = indéterminé E = en danger Ex = disparue D = en déclin + = protégé - = destruction autorisée sous certaine condition Abondance : AR = assez rare TR = très rare C = commun L = localisé X = absent Fiabilité : 1 = fiable 2 = confirmer													

3.7.4. Mammifères

Le lapin de Garenne, très présent sur le site, est aujourd'hui inscrit sur la liste rouge des espèces menacées en France en tant qu'espèce "quasi menacée". Ce n'est pas une espèce protégée.

Parmi les autres espèces observées, ou dont on peut supposer la présence, le lièvre d'Europe est inscrit sur liste rouge régionale dans la catégorie "à surveiller". Aucune autre espèce ne présente un statut de conservation défavorable (blaireau, renard roux, chevreuil). Nous rappelons ici que les chiroptères n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique mais que le terrain militaire ne présente pas d'intérêt pour la reproduction ou l'hibernation. L'attractivité du site en tant que territoire de chasse apparaît plus probable.

3.7.5. Insectes

L'intérêt du terrain militaire pour les insectes est réel. Lépidoptères et orthoptères trouvent ici des conditions idéales à leur développement. Les pelouses et milieux arbustifs sont autant de site de reproduction et d'alimentation pour les invertébrés qui constituent la base de la chaîne alimentaire.

Cependant, sur la base des espèces identifiées, nous n'avons pas relevé d'espèce présentant un intérêt patrimonial sur le site du projet de golf.

3.8. Cartographie : avifaune protégée et/ou patrimoniale

Trois cartes de localisation des espèces observées au sein du terrain militaire sont proposées ci-après. Elles portent sur les espèces protégées observées et sur celles ayant un statut de conservation défavorable en Champagne-Ardenne et en France.

- La première carte (figure 11) concerne l'avifaune uniquement. Elle localise ponctuellement les espèces protégées et/ou patrimoniales observées en mars 2012.
- La seconde carte (figure 12) fait la synthèse des observations réalisées le 16 avril et le 14 mai, en incluant les reptiles en plus de l'avifaune ;
- La dernière carte (figure 13) ajoute à la précédente les espèces patrimoniales observées en juillet.

La localisation par espèce est **ponctuelle** : elle correspond pour chaque espèce contactée à une observation réalisée à un instant donné. Les oiseaux étant par définition des espèces mobiles, ils évoluent sur un territoire variable dont la localisation ne saurait s'arrêter à ces seuls points. Cependant, une telle localisation par espèce en période de reproduction reste utile et permet dans le cas présent de visualiser l'occupation homogène du terrain militaire par l'avifaune.

Concernant le lézard agile, il convient de se référer à la figure 9 (Cf. 3.3. *Les reptiles*)

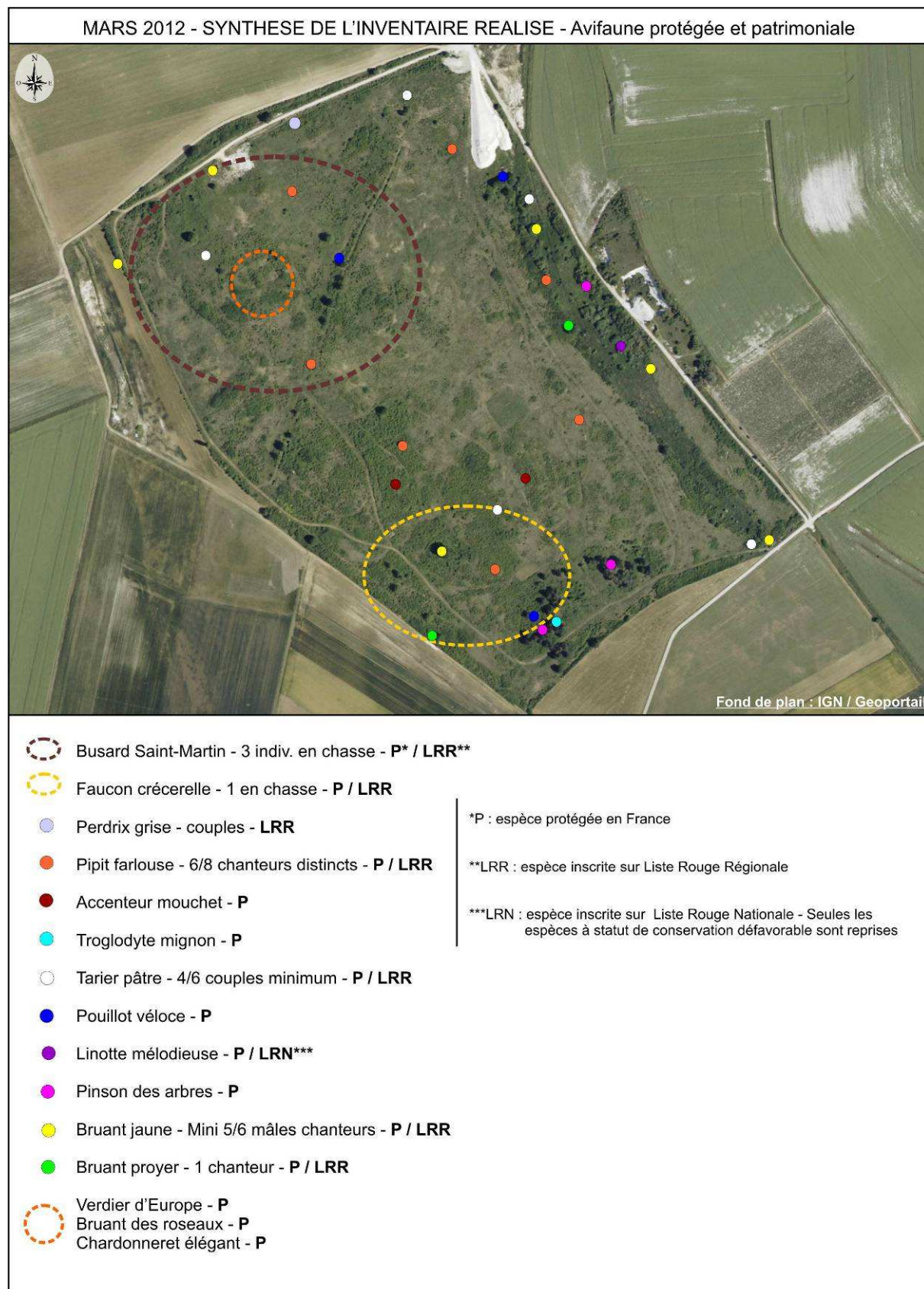


Figure 11 : Synthèse des observations réalisées le 14 mars 2012

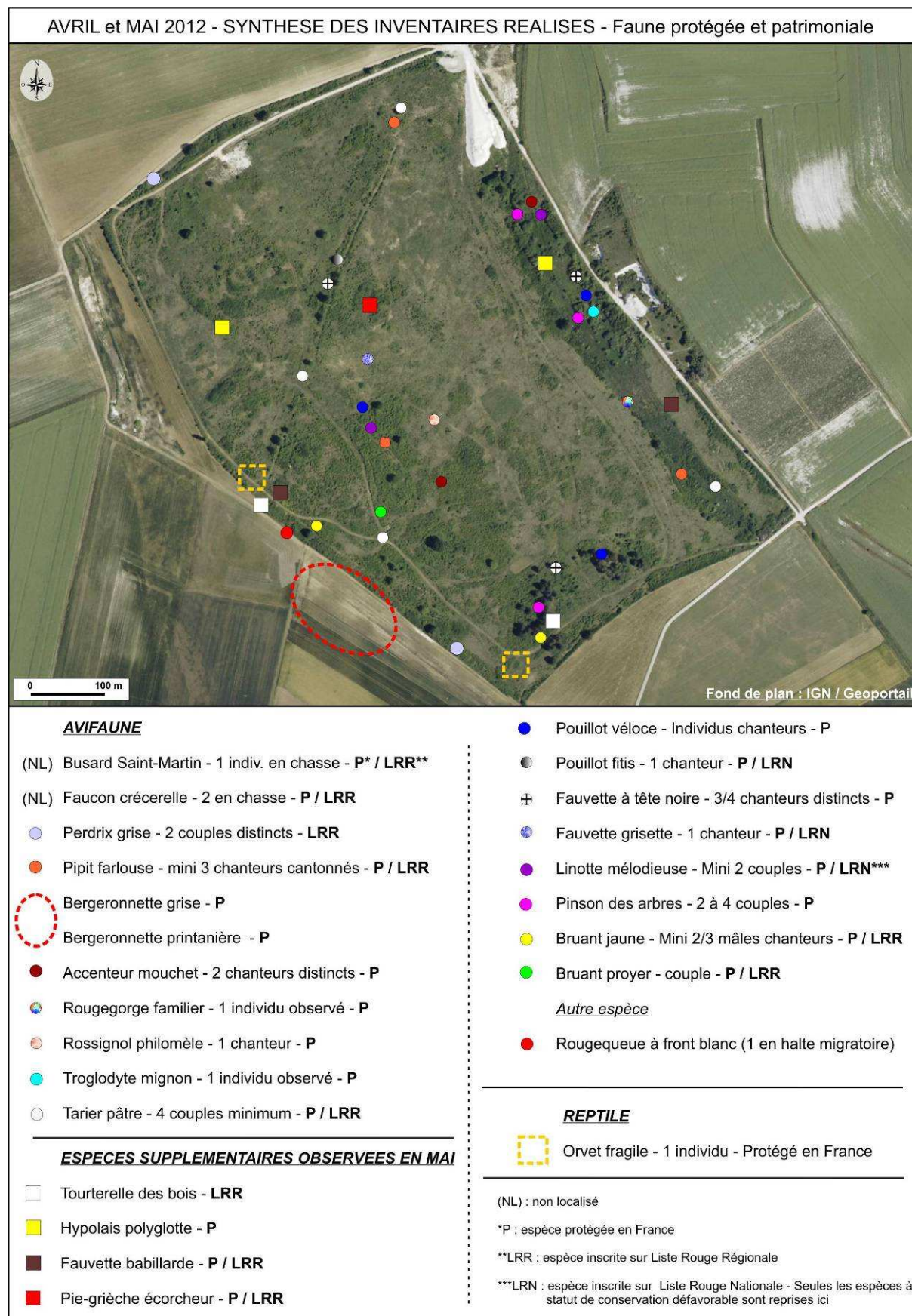


Figure 12 : Synthèse des observations réalisées le 16 avril et le 14 mai 2012

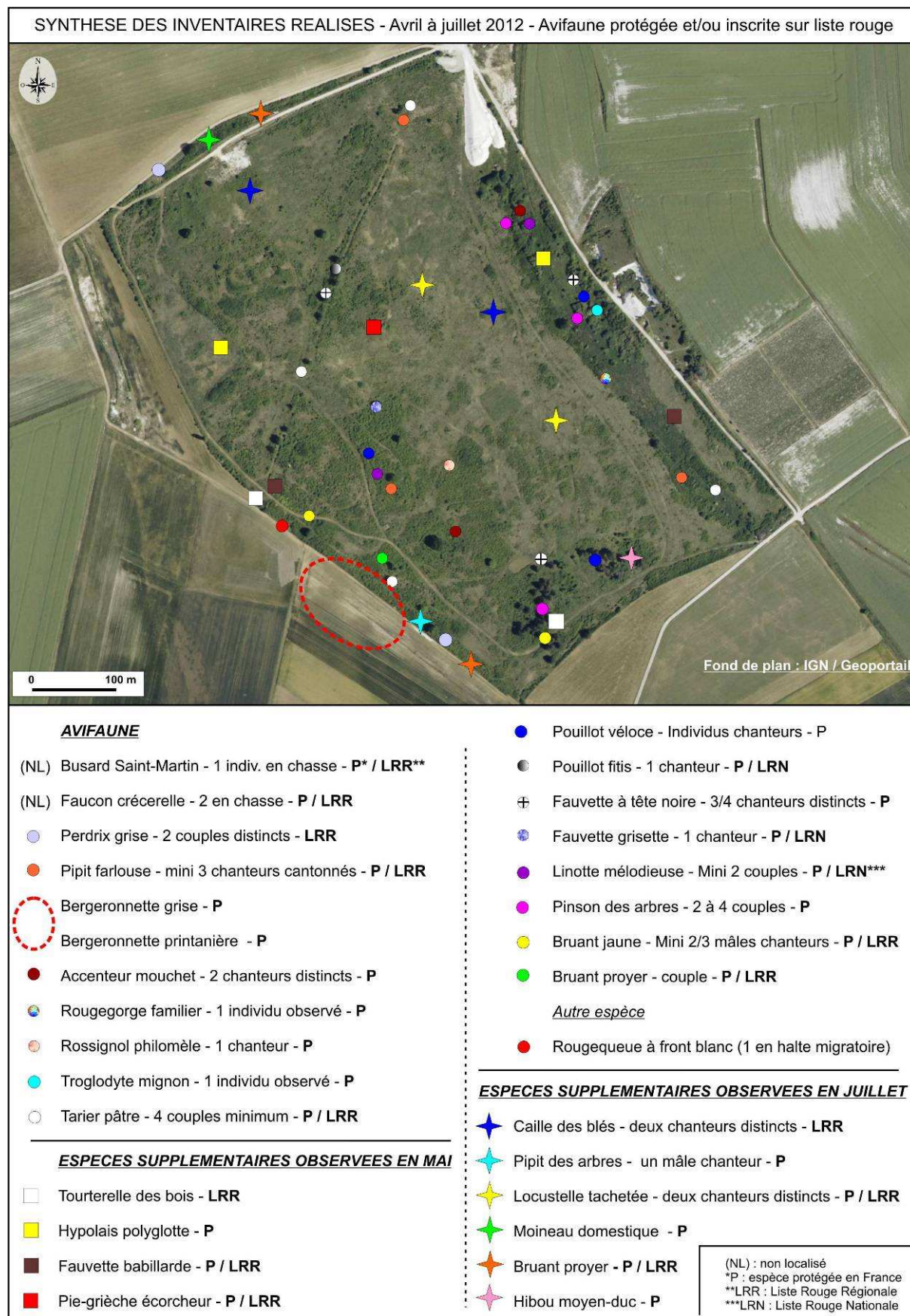


Figure 13: Synthèse des observations avifaunistiques réalisées à l'été 2012

IV. IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

4.1. La hiérarchisation des enjeux écologiques : remarques préalables

Il s'agit dans cette partie **d'évaluer les enjeux écologiques qui s'appliquent au sein du périmètre du projet de golf.**

Pour tout projet d'aménagement, enjeux et impacts doivent être évalués prioritairement dans le périmètre dudit projet.

Dans le cas présent, les enjeux identifiés ciblent plus spécifiquement le terrain militaire où les impacts les plus importants générés par l'aménagement du site seront constatés (cf. chapitre V). La zone agricole du projet ne présente pas d'enjeu majeur.

La hiérarchisation des enjeux écologiques d'un site dépend :

- du caractère patrimonial ou non des habitats rencontrés ;
- du caractère patrimonial ou non de la flore inventoriée ;
- du caractère patrimonial ou non de la faune inventoriée ;
- de l'existence de "conditions écologiques particulières" qui favorisent l'attractivité du site pour la faune (corridor écologique, micro-habitats, etc) ;
- du contexte dans lequel s'inscrit le site (milieu urbain, périurbain, vallée, zone agricole, etc) ;
- des "périmètres naturalistes" existants et potentiellement concernés (Natura 2000, ZNIEFF, RAMSAR, etc) ;
- **du caractère cumulatif de ces données.**

Au-delà des seuls aspects réglementaires, les enjeux dépendent aussi du fonctionnement global et de la complémentarité des écosystèmes locaux.

Par ailleurs, plus les intérêts naturalistes d'un site se "superposent" (caractère cumulatif), plus le degré d'enjeu écologique est élevé.

Pour le périmètre du projet considéré dans le cadre de la présente expertise, les enjeux écologiques apparaissent élevés sur l'ensemble du terrain militaire.

NB : le caractère patrimonial d'une espèce est indépendant de son degré de protection : par exemple, la présence de la mésange charbonnière (espèce très commune et non menacée) dans un boisement ne justifiera pas de définir un degré d'enjeu élevé alors que l'espèce est protégée. C'est ici l'inscription d'une espèce sur liste rouge régionale qui est prise en compte.

4.2. Les enjeux écologiques élevés

Les inventaires réalisés depuis le mois de mars 2012 sur les terrains de l'ancien champ de manœuvres ont mis en avant l'existence d'intérêts écologiques importants.

C'est ici la vocation militaire du site qui a contribué au maintien d'un milieu ouvert caractéristique des anciens savarts champenois, entraînant de fait le maintien d'une faune et d'une flore spécifique.

L'abandon du site par l'armée tend à le voir s'appauvrir progressivement. En effet, hors cas particulier et sans aucune intervention mécanique (débroussaillage, pâturage ovin, etc), les milieux ouverts tels les pelouses se referment avec l'embroussaillage naturel par les ligneux, et ils évoluent ainsi au fil des années vers un état boisé, perdant de leur intérêt.

Le site du terrain militaire s'inscrit dans ce cadre avec une dynamique évolutive de la végétation vers le milieu forestier (à moyen et long terme). Aujourd'hui, malgré une colonisation importante par les arbustes, les pelouses y sont encore bien représentées, la flore qui les constitue est toujours caractéristique de ces milieux mais elle reste moins diversifiée qu'auparavant (absence du lin français par exemple).

La faune quant à elle, sur une surface importante d'une trentaine d'hectares, trouve ici selon les groupes faunistiques et les espèces, des conditions favorables à son développement.

Aussi, sur la base des inventaires réalisés de mars 2012 à janvier 2013 dans le périmètre du terrain militaire, nous identifions un degré d'enjeu écologique élevé pour l'ensemble de la zone considérée.

Ce degré d'enjeu a été défini en prenant en considération, de manière cumulative :

- l'existence des pelouses calcicoles sur une grande partie du site. Les pelouses calcicoles relevant du *Mesobromion* sont en effet des habitats d'intérêt communautaire également inscrits sur liste rouge régionale ;
- les secteurs où des espèces végétales inscrites sur liste rouge régionale ont été inventoriées. C'est le cas de la station à Carex humble (*Carex humilis*), très rare aujourd'hui, bien représenté sur le site ;
- l'existence de reptiles protégés, orvet et lézard agile, ce dernier étant inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats, et sur Liste Rouge régionale. Les milieux correspondant à l'écologie de ces espèces sont également pris en considération ;
- l'existence d'une avifaune reproductrice diversifiée sur l'ensemble de la zone avec 28 espèces protégées, dont certaines ont un statut de conservation défavorable en

Champagne-Ardenne et/ou en France comme par exemple le pipit farlouse et la pie-grièche écorcheur (cette dernière étant également une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive "Oiseaux") ;

- la fréquentation du site en tant que territoire de chasse (notamment les rapaces) ;
- l'attractivité des milieux pour les insectes, qui sont à la base de la chaîne alimentaire pour les nombreux insectivores présents ;
- l'attractivité apparente du site pour les mammifères ;
- l'attractivité automnale et hivernale du site pour l'avifaune ;
- le fait que l'ensemble du site, par ses caractéristiques écologiques et sa localisation isolée, contribue à la diversité des milieux et à la dynamique écologique locale.

Nous le considérons à ce titre comme "réservoir local de biodiversité".

4.3. Secteur sans enjeu écologique avéré : les cultures attenantes

Les observations réalisées sur les milieux agricoles concernés par le projet de golf (au nord du terrain militaire) n'ont pas mis en avant l'existence d'espèces végétale ou animale patrimoniales.

Les éléments recueillis au cours des inventaires nous amènent à évaluer un faible degré d'enjeu écologique sur ces secteurs agricoles.

4.4. Cartographie des enjeux écologiques identifiés

La carte page suivante délimite des enjeux écologiques élevés pour l'ensemble du terrain militaire, conformément à ce que nous indiquons au chapitre précédent 4.2.

La justification des enjeux y est reportée en légende.

La zone agricole concernée au nord par le projet de golf n'est pas reprise ici mais il s'agit d'une zone sans enjeu écologique majeur avéré.

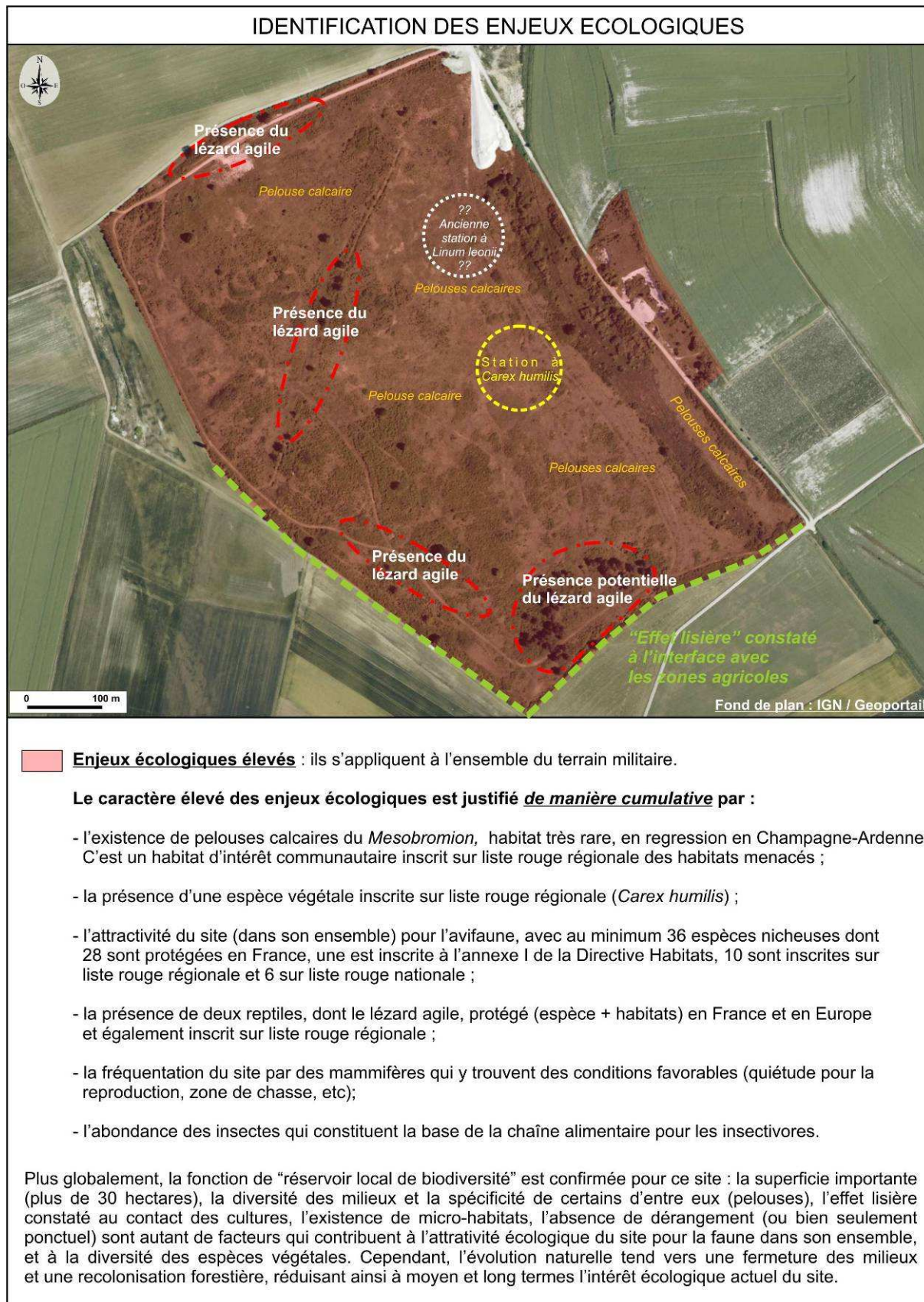


Figure 14 : Identification des enjeux écologiques

V. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES DU PROJET DE GOLF

5.1. Introduction à l'identification des impacts du projet de golf

Au niveau du terrain militaire, le projet de golf sous entend une dépollution préalable du site par les services de l'armée qui doit rendre un terrain viable sous réserve d'un projet concret futur, quel qu'il soit. Les impacts directs seront donc générés par les travaux de dépollution préalables à la réalisation des travaux d'aménagement du golf. Les travaux de dépollution consistent à retirer sur une épaisseur variable tout ou partie de la terre végétale (et donc les végétaux ligneux et non ligneux) qui recouvre l'ensemble de la zone.

5.2. Incidences directes sur les milieux et sur la flore associée

5.2.1. Les habitats

Les travaux de dépollution vont engendrer la disparition de l'ensemble des milieux identifiés dans le périmètre du terrain militaire.

➔ **Parmi ces milieux amenés à disparaître, on compte les pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus* (pelouses calcicoles), habitat d'intérêt communautaire inscrit sur liste rouge régionale des habitats menacés.**

L'embroussaillage progressif du site rend très difficile un chiffrage précis de la surface de pelouses qui sera impactée (elles ne se présentent pas "d'un seul tenant") mais c'est un minimum de vingt hectares qui est ici concerné. **Au regard la surface concernée, il s'agira alors d'un impact majeur.** Le fait qu'un habitat soit "d'intérêt communautaire" ou inscrit sur liste rouge régionale n'engendre aucune contrainte réglementaire mais sous tend que des mesures compensatoires soient proposées si le milieu est détruit.



Les pelouses seront directement impactées – Cuis – Juillet 2012

➔ L'ensemble des milieux – pelouses, fruticées, haies, bosquets, pinède "dégradée" – constitue des habitats d'espèces utilisés à l'année (reproduction, halte migratoire, hivernage) en tant que territoire de chasse, site d'alimentation, zone refuge, etc, selon les espèces et les groupes faunistiques.

Ces habitats d'espèces – dont certaines sont protégées – vont disparaître.

5.2.2. La flore

➔ Nous n'avons pas inventorié d'espèce végétale protégée dans le périmètre de l'ancien terrain militaire. Le lin français (*Linum leonii*), protégé en Champagne-Ardenne, n'a pas été retrouvé sur le site malgré une station historique connue (2006). Le projet n'impacterait donc pas d'espèce végétale protégée.

➔ C'est en revanche une espèce végétale inscrite sur liste rouge régionale qui sera directement impactée : la laîche humble (*Carex humilis*), présente dans les zones de pelouses les mieux conservées.

➔ Enfin, c'est plus globalement le cortège végétal des pelouses du *Mésobromion* qui va disparaître.

5.3. Incidences directes sur la faune

Les milieux qui constituent l'ancien champ de manœuvre forment des niches écologiques multiples fréquentées par de nombreuses espèces animales. Ces dernières vont être directement impactées : **les travaux de dépollution vont engendrer le déplacement et/ou la disparition des espèces animales que nous avons pu inventorier.**

Et parmi ces espèces, certaines d'entre elles sont donc protégées et/ou présentent un statut de conservation défavorable en Champagne-Ardenne et/ou en France.

On retiendra parmi les impacts les plus préjudiciables :

- **la disparition d'au moins trois zones où le lézard agile a été contacté.** Son milieu de vie va être détruit localement et les individus seront contraints de "fuir" quand les travaux débuteront. La destruction d'individus sera inévitable...
- **la disparition d'oiseaux à statut de conservation défavorable (en premier lieu de leur habitat) et dont la reproduction a été constatée sur le site**, tels le pipit farlouse ou la pie-grièche écorcheur pour citer les plus vulnérables. Mais ce sont au minimum vingt-huit espèces protégées qui seront directement concernées, dix espèces inscrites sur liste rouge régionale et six inscrites sur liste rouge nationale ;

- **pour l'avifaune encore, la réduction de territoires de chasse** utilisés notamment par les rapaces (protégés), autant en période de reproduction (faucon crécerelle, buse variable, rapaces nocturnes) qu'en période hivernale (rapaces également) ;
- **pour les mammifères**, le lièvre serait directement impacté, contraint de se reporter vers d'autres zones. C'est une espèce inscrite sur liste rouge régionale ;
S'ajoutent d'autres mammifères comme le chevreuil ou encore le renard roux, qui peuvent utiliser le site en tant que territoire de chasse, de reproduction, etc;
- **pour les insectes**, même si aucune espèce protégée ou inscrite sur liste rouge régionale n'a été contactée, les pelouses représentent un habitat important pour ce groupe faunistique. Les insectes sont par ailleurs à la base de la chaîne alimentaire pour les espèces insectivores.

De manière générale, pour l'ensemble des groupes faunistiques, la disparition des pelouses, fruticées, boisements et haies engendrerait donc un impact très important avec la disparition de certaines espèces et le report possible d'autres espèces depuis le site vers d'autres zones favorables.

5.4. Incidence potentielle sur les ZNIEFF les plus proches

La ZNIEFF la plus proche du site est située à environ 800 mètres au sud-est (*bois et pelouses de la butte de Saran à Chouilly et de la côte aux renards à Cuis*).

La distance qui les sépare n'est pas suffisante pour mettre en avant une absence d'impact : même s'il n'existe pas de corridor écologique visible reliant les deux sites, des échanges écologiques ne sont pas à exclure notamment pour les insectes.

5.5. Incidence potentielle sur les sites Natura 2000 les plus proches

Les sites NATURA 2000 les plus proches (massif forestier d'Epernay et des étangs associés et landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger) sont distants respectivement d'environ 5,6 et 5,8 kilomètres du projet. Pour ces Zones Spéciales de Conservation, du fait de ces distances et des barrières physiques existantes (anthropiques comme naturelles), il apparaît que le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur ces sites Natura 2000.

Il ne détruira aucun habitat naturel d'Intérêt Communautaire ayant justifié la désignation de ces sites, et il ne détruira aucune espèce animale (ou habitat d'espèce) ayant justifié la désignation de ces sites. **Le projet ne remet pas en cause les objectifs de conservation de chacun des sites Natura 2000. Une évaluation spécifique est rédigée parallèlement.**

VI. LE REGIME DEROGATOIRE A LA PROTECTION DES ESPECES

Tous les éléments de ce chapitre sont extraits et repris en l'état de la page dédiée au régime dérogatoire à la protection de la flore et de la faune sur le site Internet de la DREAL Champagne-Ardenne. (<http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/regime-derogatoire-a-la-protection-a936.html>).

6.1. Le cadre législatif

Le régime de protection de la faune et de la flore protégées est cadré par l'article L411-1 du code de l'environnement, qui dispose que "lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1. La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2. La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3. La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

4. La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites ;

5. Les interdictions de détention édictées en application des paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent. "

Des dérogations à ce régime d'interdiction étaient néanmoins prévues par l'article L411-2 de manière exceptionnelle et uniquement à des fins scientifiques (réalisation d'expertises naturalistes en vue d'une meilleure connaissance des espèces, programme de réintroduction d'une espèce...)

En application de la Loi d'Orientation Agricole n°2 006-11 du 5 janvier 20 06, ce régime dérogatoire est désormais étendu aux champs suivants, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques **ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique**, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

6.2. La procédure

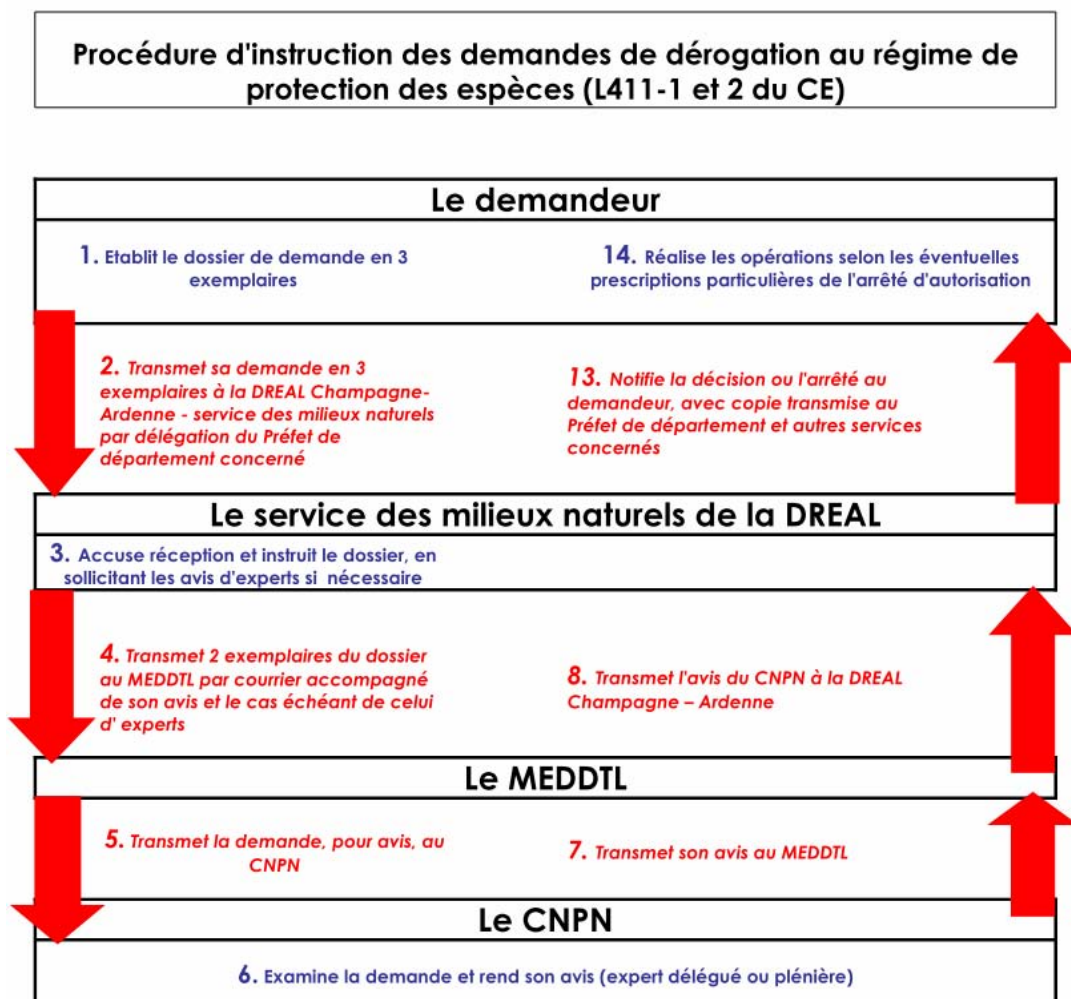
L'arrêté ministériel du 19 février 2007 et la circulaire DNP/CFF n°2008-01 du 21 janvier 2008 définissent les conditions de demandes et d'instruction de ce nouveau régime dérogatoire à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Les décisions relevant de ce régime dérogatoire sont de la compétence :

- du ministre chargé de la protection de la nature pour des autorisations individuelles concernant des personnes morales placées sous la tutelle ou le contrôle de l'Etat et dont les attributions ou les activités s'exercent sur un plan national (articles R411-7 et R411-8 du CE), mais également dans le cas où ces demandes porteraient sur l'une des 38 espèces animales concernées par l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999.
- du préfet du département concerné par l'opération dans les autres cas.

En région Champagne-Ardenne, le directeur régional de l'environnement est délégataire des préfets des 4 départements pour instruire et accorder le cas échéant les dérogations aux interdictions édictées par l'article L.411-1 du CE.

Une note méthodologique relative à la procédure de demande de dérogation dans le cadre de projets d'aménagements peut être fournie à la demande des porteurs de projets. Pour ce type de dossier, il est recommandé de consulter la DREAL au stade du précadrage. Le schéma ci-dessous décrit la procédure d'instruction de ces dossiers.



6.3. Application dans le cadre du projet de golf

Au regard des inventaires réalisés et des impacts identifiés dans le cadre du présent dossier, une demande de dérogation au régime de protection des espèces devra être déposée pour l'ensemble des espèces protégées identifiées sur le site du projet (dans le cas présent reptiles et avifaune).

Type de la demande : dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces protégées.

(formulaire CERFA 13 614*01).

VII. PREMIERS ELEMENTS DE REFLEXION POUR SUPPRIMER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

7.1. Compenser la disparition des pelouses médio-européennes

La dépollution du site par l'armée va engendrer la disparition des pelouses médio-européennes. Au regard de l'impact majeur du projet, le report de ce dernier sur un espace agricole voisin à moindre enjeu écologique a été proposé mais non retenu.

→ Aussi, en raison de l'inscription de ces pelouses sur liste rouge régionale et de leur Intérêt Communautaire au titre de la Directive "Habitats" sur la conservation des habitats et des espèces, nous recommandons la reconstitution d'un tel milieu selon les possibilités laissées par l'architecture même du golf.

Il s'agira à travers la reconstitution de cet habitat de compenser partiellement sa disparition. Ces pelouses constitueront :

- un habitat où pourront se développer les espèces végétales spécifiques des pelouses du *Mésobromion*, avec l'apparition potentielle d'espèces patrimoniales ;
- un habitat de substitution favorable à l'avifaune de plaine en période de reproduction (perdrix grise, alouette des champs, bruant proyer, pipit farlouse, etc) ;
- un site d'alimentation pour les espèces les moins sensibles aux dérangements humains ;
- un habitat utilisé par des espèces hivernantes (sédentaires ou migratrices) ;
- un habitat favorable à la présence de nombreux insectes ;
- un habitat favorable aux mammifères, notamment au lièvre d'Europe ;
- les autres aménagements proposés (plantations d'un réseau de haies) au niveau de ces pelouses augmenteront les potentialités du secteur pour les mammifères, en favorisant notamment leurs déplacements (petits mammifères terrestres, chiroptères, éventuellement grand mammifère comme le chevreuil).

→ Les pelouses reconstituées devront faire l'objet d'un entretien régulier afin d'assurer ce qui en fait leur spécificité : les pelouses semi-arides médio-européennes se maintiennent si elles sont entretenues régulièrement. Historiquement, ces milieux étaient pâturés par les ovins. C'est désormais par une action mécanique de fauche qu'une telle gestion pourrait être mise en œuvre, en dehors de la période de reproduction de la faune, qui s'étend de mars à fin-juillet. A cet effet, un rapprochement ultérieur avec un organisme compétent en matière de gestion technique des espaces naturels devra être engagé.

→ La carte ci-dessous identifie les potentialités d'aménagement à vocation écologique pour l'ensemble du périmètre de golf. Ces mesures à elles seules apparaissent insuffisantes.

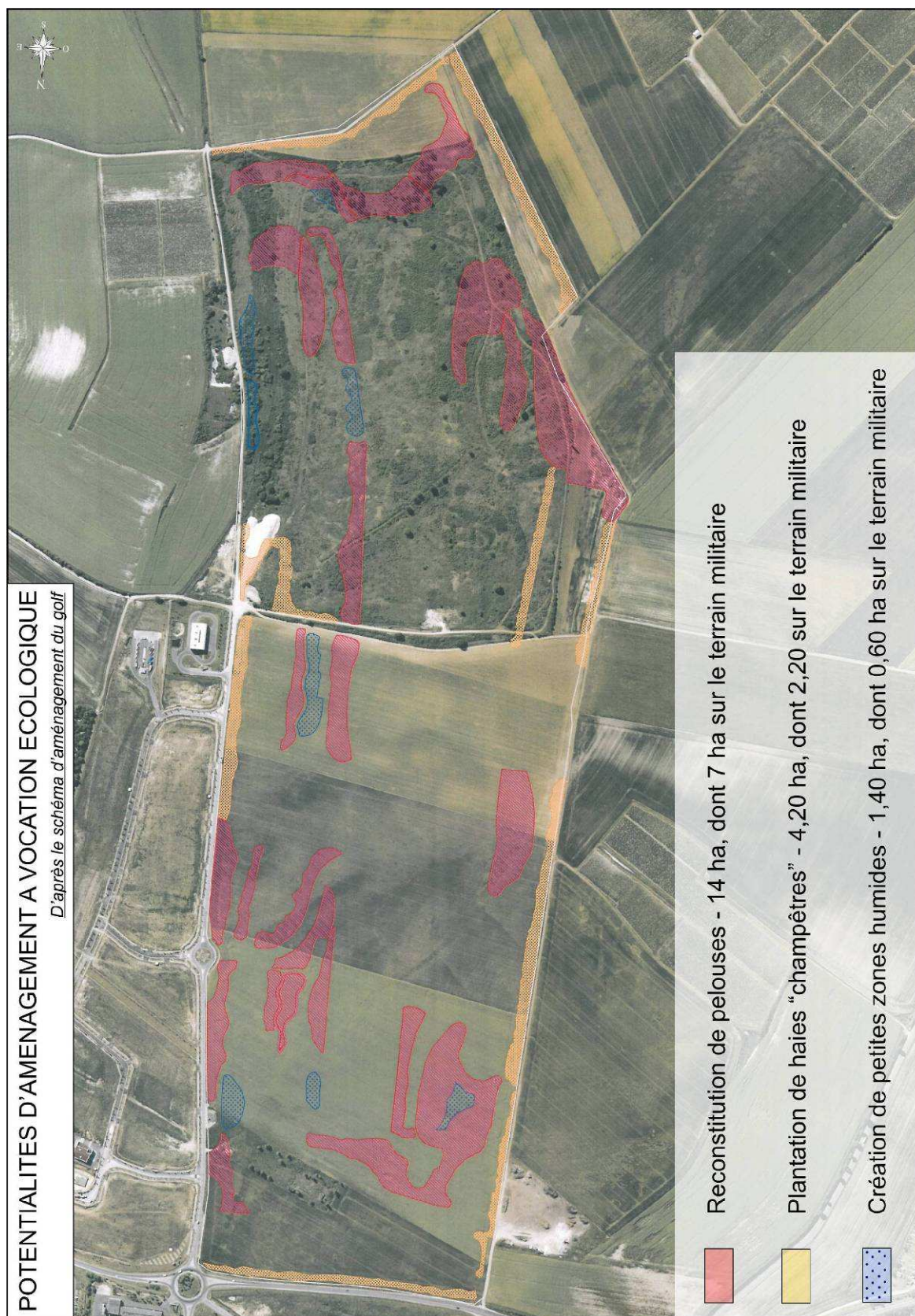


Figure 15 : Potentialités d'aménagements à vocation écologique

7.2. La création d'un réseau de haies

Dans le cadre du projet d'aménagement, la disparition des boisements, fruticées et haies suite à la dépollution du site devra être compensée, soit par la création d'un milieu similaire ou par la plantation de haies cohérentes dans le "fonctionnement" écologique des espaces verts recréés.

Dans le contexte local, l'idéal est de créer un réseau de haies vives selon la structuration illustrée ci-dessous : les haies vives sont composées de buissons, d'arbustes et d'arbres d'âges différents.

Les haies constituent un habitat de reproduction pour de nombreuses espèces :

- site de nidification pour les oiseaux ;
- site de ponte pour les reptiles ;
- site attractif pour les insectes.

Les haies sont également :

- des sites d'alimentation pour l'ensemble de la faune ;
- des milieux "refuge" contre les prédateurs ;
- des postes de guet pour les prédateurs et des postes de chants pour certains oiseaux ;
- des lieux d'hibernation pour certains animaux (hérisson, reptiles, insectes).

Enfin, elles facilitent le déplacement des espèces.

La structuration de haies telle que nous le recommandons est illustrée sur le schéma ci-dessous.



Structuration d'une haie vive

(Harmonie et richesse de nos paysages, protégeons et plantons des haies. Conseil Général 67)

7.3. Mesures spécifiques pour le lézard agile

La plantation de haies peut être agrémentée de différents éléments favorables à la faune. On parlera ici de micro-habitats qui augmentent les potentialités d'accueil d'une haie, dont le cortège faunistique s'enrichit (diversification faunistique).

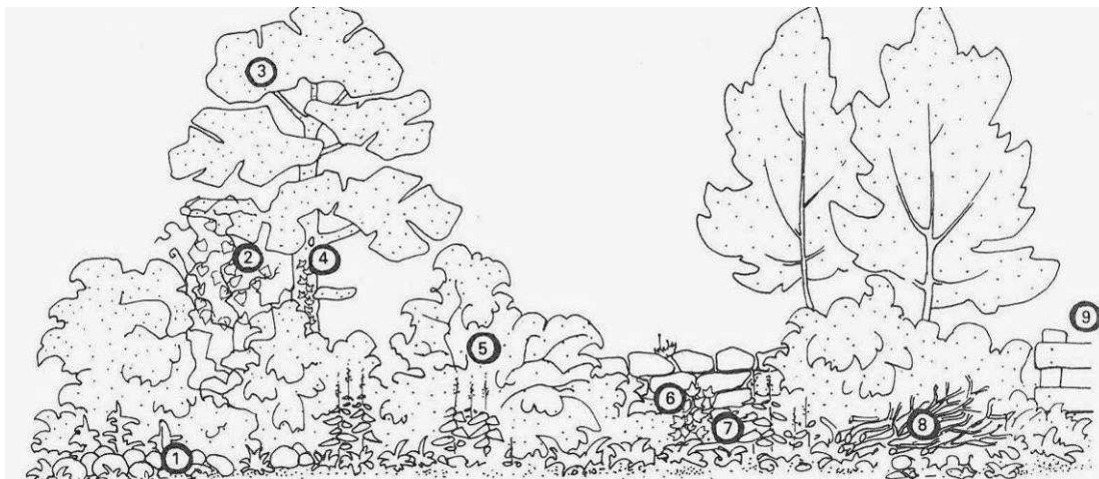
Ces micro-habitats peuvent être de diverses natures. Il peut s'agir :

- de tas de pierres ou de tas de bois : ce sont des abris pour les petits mammifères, les reptiles et les amphibiens ;
- de murs de pierres sèches dont la création est tout autant recommandée ;
- de fourrés d'épineux, qui attirent certains passereaux pour la nidification.

Ce sont ici quelques exemples qui peuvent être proposés pour accompagner la plantation des haies. Attention à veiller à une exposition optimale de ces micro-habitats.

Le lézard agile apprécie, en situation bien exposée, les micro-habitats à végétation herbacée dense et micro-zones découvertes. **Dans le cadre des mesures compensatoires sur le site, la création de tels micro-habitats est donc un élément indispensable pour le maintien ou le retour de l'espèce.**

Le schéma ci-dessous et le texte associé, extraits du guide "Harmonie et richesse de nos paysages, protégeons et plantons des haies" (Conseil Général 67) permettent d'identifier des éléments d'une haie qui sont favorables à la faune et par exemple aux reptiles.



Eléments d'une haie ("*Harmonie et richesse de nos paysages, protégeons et plantons des haies*" - CG67)

1- tas de pierres ramassées : Cache et dortoir pour les petits mammifères (Belette, Souris...), les Lézards et les Crapauds. Lieu d'hivernage des reptiles, des batraciens et de nombreux invertébrés.

2- Fourré de lianes : Refuge et lieu de nidification de certains oiseaux.

3- Couronnes des arbres : Poste de guet du Faucon crécerelle et du Hibou Moyen-Duc. Emplacement de chant et de nidification de certains oiseaux. Lieu de séjour et de développement de certains invertébrés.

4- Troncs : Support des plantes grimpantes (surtout le lierre) ; séjour de nombreux invertébrés ; nidification pour les oiseaux cavernicoles (Pics, Sittelle, Mésanges...) ; dortoir pour les Chauves-souris et les Loirs.

5- Fourré d'épineux : Refuge et lieu de nidification pour les oiseaux.

6- Mur de pierres sèches : Cachette et solarium pour les reptiles ; habitat des plantes saxatiles (plantes poussant sur ou parmi les pierres), lieu de nidification pour les fourmis et divers insectes.

7- Strate herbacée : Refuge entre autres pour le Lièvre et le Faisan ; lieu de nidification de certains oiseaux (Bruant jaune, Perdrix...) ; habitat de nombreux invertébrés (Chenilles, Escargots...).

8- Tas de bois : Dortoir et lieu de reproduction du Hérisson et d'autres petits mammifères.

9- Clôture en bois : Lieu de reproduction d'insectes lignicoles (qui habitent dans le bois mort).

7.4. La gestion de sites extérieurs au projet

Les milieux qui constituent l'ancien site militaire sont voués à disparaître. L'impact du projet sur l'ensemble des 33 hectares concernés sera élevé sur les habitats, la flore et la faune associés.

Les aménagements écologiques qui seront mis en place dans le cadre de l'aménagement du golf seront insuffisants pour compenser la disparition des milieux et espèces.

Aussi, une réflexion est-elle engagée sur les possibilités d'acquisition ou location de terrain dont les intérêts écologiques sont similaires, et sur lesquels aucune action de gestion n'est entreprise aujourd'hui.

Plusieurs sites ont été avancés :

- les falaises de Cuis ;
- la ZNIEFF de la Côte aux Renards, proche du site ;
- les escaliers de Bisseuil...

Cette réflexion s'inscrit dans une concertation entre le pétitionnaire, les services de la DREAL, les élus locaux potentiellement concernés, les bureaux d'études et un organisme compétent en gestion technique des espaces naturels.

L'aboutissement d'une telle démarche – qui s'inscrit dans la durée – consisterait en la signature d'une convention de gestion entre pétitionnaire, propriétaire foncier (dans l'idéal une commune) et organisme de gestion type Conservatoire du Patrimoine Naturel.

VIII. CONCLUSIONS

L'expertise écologique 2012 dont le présent document constitue le rendu définitif et l'aboutissement de notre mission conclut à l'existence d'intérêts écologiques élevés sur le terrain militaire.

Les impacts identifiés sont ici d'autant plus élevés que l'ensemble du site (terrain militaire et cultures) seront entièrement dénaturés par la dépollution préalable.

A partir de ce constat, deux éléments majeurs apparaissent :

1. La nécessité pour le porteur du projet (et pour le bureau d'études en charge de l'étude d'impact) de proposer des mesures compensatoires conformément à ce qu'il est demandé quand des impacts sur les habitats et la faune sont constatés. Ces mesures compensatoires sont un des éléments essentiels de l'étude d'impact ;
2. La nécessité pour le porteur du projet de s'engager dans une démarche dérogatoire à la destruction d'espèces protégées dont l'aboutissement favorable en Commission Nationale de Protection de la Nature n'est pas acquis. Une grande part du dossier de dérogation concerne la définition des mesures compensatoires dont la mise en œuvre doit être impérativement actée. Le rapprochement avec un organisme compétent en gestion technique des espaces naturels doit être ici privilégié.

NB : les mesures compensatoires édictées dans le dossier de dérogation sont globalement identiques à celles qui seront proposées dans le volet habitats, faune et flore de l'étude d'impact.

ANNEXES

ANNEXE 1

Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 1 des bois et pelouses de la butte de Sarran à Chouilly et de la côte aux Renards à Cuis – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 2

Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 1 des corniches boisées de Grauves – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 3

Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 2 des forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 4

Liste des espèces végétales référencées sur le territoire communal de Cuis - Base de données en ligne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

ANNEXE 5 – Fiche habitat – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

ANNEXE 6 – Fiche espèce – Le lézard agile – Note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne – CPIE Pays de Soulaines – Sept. 2011

ANNEXE 1 - Fiche descriptive de la ZNIEFF des bois et pelouses de la butte de Sarran à Chouilly et de la côte aux Renards à Cuis – DREAL Champagne-Ardenne

d) Mesures de protection :
01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires : ☐ Directive habitats ☐ Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :
440 Traitements de fertilisation et pesticides
220 Rejets de substances polluantes dans les sols
150 Dépôts de matériaux, décharges
530 Plantations, semis et travaux connexes
915 Fermeture du milieu
932 Impact d'herbivores
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
620 Chasse

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :
10 Ecologique
36 Phanérogames
22 Insectes
26 Oiseaux

b) Fonctionnels :
60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :
81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

Prospection	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Pteridoph.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
	0	2	0	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	4	19	1	0	0	21	0	100	1	5	0	0	0
Nb. Espèces protégées	1	15	1					2					
Nb. sp. rares ou menacées						1		5					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjuncte													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

02 Répartition et agencement des habitats
01 Répartition des espèces (faune, flore)
06 Contraintes du milieu physique

Commentaires : Les contours de la ZNIEFF sont fonction des limites naturelles des deux secteurs les plus riches, pour le premier la limite est fonction d'un butte et dans le second la ZNIEFF est limitée par le haut

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 2

AUBOISE)

Sources / Informateurs

COPPA Gemaro - 1999
DEVORSINE L., RABATEL J., THEVENIN S. & WORMS C. - 1991
DIDIER Bernard - 1999
LE ROY Emmanuel - 1999
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
THEVENIN S. & WORMS C. - 1994

Sources / Bibliographies

		Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique Région : CHAMPAGNE-ARDENNE	
BOIS ET PELOUSES DE LA BUTTE DE SARAN A CHOUILLY ET DE LA COTE AUX RENARDS A CUIS		N° rég. : 00000442	N° SPN : 210014781
Année de description : 1991	Superficie : 95,00 (ha)	Type de procédure : Evolution de zone	
Année de mise à jour : 2000	Altitude : 190 - 239 (m)	Type de zone : 1	
DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002			
Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.			

Liste de communes :

51153 CHOUILLY
51200 CUIS

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :		
417	20	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
3432	1	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
344	0	Ourlets forestiers thermophiles
b) Autres milieux :		
425	11	Pinèdes de pins sylvestres
41H	22	Autres bois décidus
415	45	Chênaies acidophiles (et chênaie-hêtraie acidophile)
3188	1	Fourrés de genévriers communs
221	0	Eaux dormantes

c) Périphérie :

82 Cultures
8321 Vignobles

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :
60 Butte témoin, butte
70 Escarpement, versant pentu
30 Mare, mardelle

Commentaires :

b) Activités humaines :

02 Sylviculture
05 Chasse
07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

00 Indéterminé

Commentaires :

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 1

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 4

et le bas d'un coteau.

Commentaire général :

La Butte de Saran est une butte témoin détachée de la Côte d'Avize, surplombant d'environ 80 mètres la plaine crayeuse environnante, située au nord de la localité de Cramant. Elle fait l'objet d'une ZNIEFF de type I depuis 1991. En 2000, il lui a été ajouté un petit coteau exposé sud-ouest appelé "Côte aux Renards". Elle est constituée par des boisements variés, des pelouses et des lisières thermophiles.

Sur les pentes les plus escarpées et bien exposées se développe la chênaie pubescente, avec une strate arborescente composée par le chêne sessile, le chêne pubescent, le pin sylvestre, le cornier (espèce subméditerranéenne rare en Champagne-Ardenne), l'alisier blanc, l'alisier torminal et leur hybride. La strate herbacée est bien développée : on y remarque la laiche des montagnes (proche de sa limite d'aire), le céphalanthère à grandes fleurs, le sceau de Salomon odorant, la laiche glauque, le grémil pourpre bleu, l'iris fétide, le fraisier vert, etc. Très ponctuellement (sur quelques dizaines de mètres à la pointe sud) subsiste une lisière thermophile : on peut y observer le laser à larges feuilles (très rare dans la Marne et protégé au niveau départemental) et le cyziste couché (inscrit sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne), la phalangère rameuse, le dompte-venin officinal, le buplèvre en faux, le tamaris commun, le fraisier vert. Sur les rochers et les falaises de la butte, dans les microclimats et au niveau de la "Côte aux Renards" subsistent des pelouses calcicoles thermophiles : on y trouve le lin français, protégé en Champagne-Ardenne et inscrit sur la liste rouge régionale, de même que l'orbanche du trèfle et le catapode rigide. Ils sont accompagnés par certaines orchidées (acérés homme-pendu, ophrys frelon) et par l'anémone pulsatille, la globulaire, la potentille vernal, la germandrée petit-chêne, la germandrée des montagnes, la cornille naine, le lin à feuilles ténues... Elles ont tendance à s'embroussailler par le cyziste faux-ébénier, le rosier très épineux, le rosier à petites fleurs, le genévrier commun, le cerisier de Sainte-Lucie.

Sur les versants moins bien exposés s'est installée une forêt secondaire mélangée riche en bouleaux, trembles, chênes sessiles, pins, merisier et chataigner. On y remarque de très vieux et très gros hêtres (diamètre du tronc de près d'un mètre quarante). Sur le sommet de la butte apparaît la chênaie-hêtraie mésotrophe ou mésoacidiphile à callune fausse bruyère, fougère aigle, molinie bleue, luzule des bois, millepertuis élégant, laiche à pilules, gesse des montagnes, épervière de Savoie, euphorbe faux-amandier, etc.

De nombreuses petites dépressions ou trous d'eau (ancienne carrières de pierre à meulière ou d'extraction d'argile et de craie) subsistent en bas de pente. Ceux-ci sont dépourvus de toute végétation. A la limite de la ZNIEFF, au niveau des moissons de bordure subsistent certaines petites annuelles comme le crépis élégant (inscrit sur la liste rouge régionale), la calépine, le coquelicot argémone, l'héris amer, ainsi que le pastel, le muscardi à toupet et la bugrane gluante.

On peut observer, sur le territoire de la ZNIEFF, divers papillons très colorés (avec le machaon, le bleu célestre, le bleu commun, l'argus fêle) et le méliée des scabieuses, inscrit sur la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne. Les Orthoptères y sont assez bien représentés, notamment par des sauterelles variées (planéoptère porte-queue, sauterelle ponctuée, grande sauterelle verte, dactelle cendrée), divers criquets (des pâtures, duettiste et mélodieux) et des grillons (grillon des bois et grillon d'Italie).

Certains oiseaux fréquentent la ZNIEFF pour s'y nourrir ou pour y nidifier. On peut ainsi y observer le faucon crécerelle (dans un pin sylvestre de la pelouse de la Côte aux Renards), le pigeon ramier, la grive musicienne, le hibou moyen-duc, le pic épeiche, le rougegorge, le pouillot véloce, le pinson des arbres, de nombreuses mésanges, etc.

La butte a été sévèrement touchée par la tempête du 26/12/99, de plus les lisières sont fortement anthropisées et dégradées par les dépôts d'ordures et les débris de déchets organiques (vigne) et les pelouses sont menacées par le dynamisme naturel. Celles de la Côte aux Renards sont très fréquentées par les lapins (une des plus importantes stations en nombre d'individus de la région Reims-Epernay), leur action favorisant la présence des espèces pionnières de la pelouse telles comme par exemple le lin français).

L'état de la ZNIEFF est assez moyen.

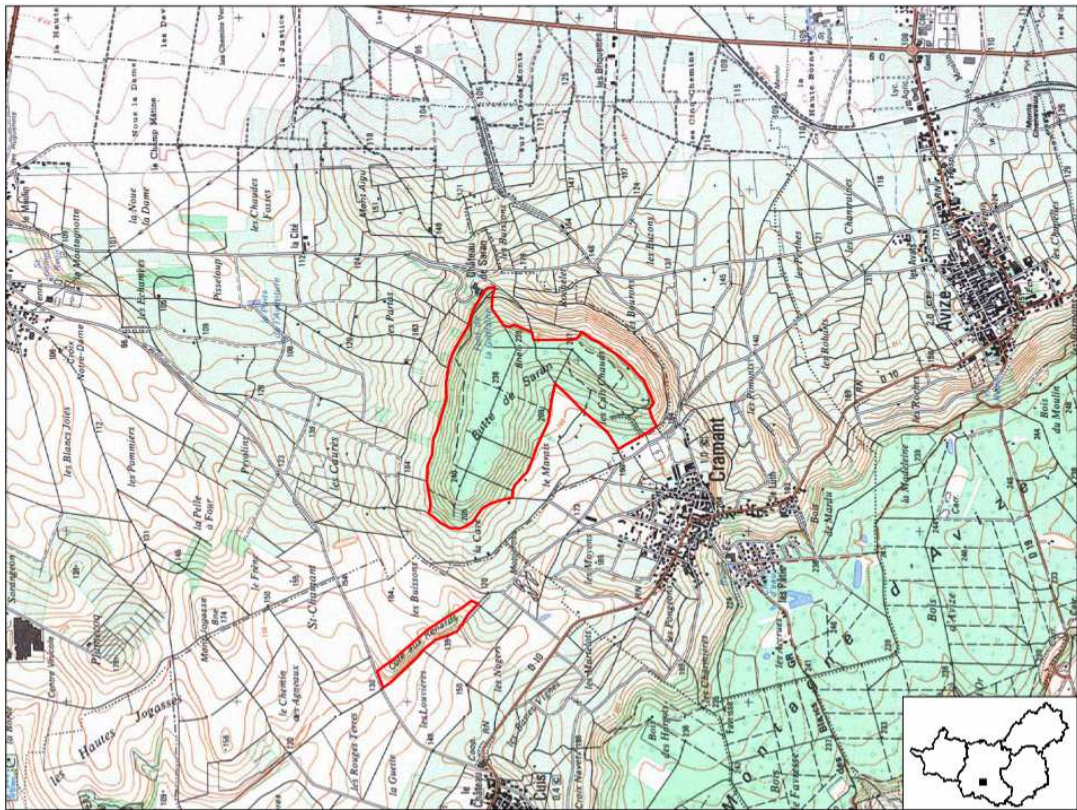
Liens avec d'autres ZNIEFF

- : 210014790 BOIS, MARAIS ET PELOUSES DE L'ALLEE AUX VACHES A AVIZE ET OGER
- 210000734 LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE
- 210000718 BOIS ET PELOUSES DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS
- 210000733 CORNICHES BOISEES DE GRAUVES
- 210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS
- 210000617 MILIEUX NATURELS ET SECONDAIRES DE LA VALLEE DE LA SEINE (BASSEE

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

FICHE ZNIEFF N° 210014781

BOIS ET PELOUSES DE LA BUTTE DE SARAN A CHOUILLY ET DE LA COTE AUX RENARDS A CUIS



Surface (ha) : 95,31 Echelle : 1 cm pour 0,25 km
Planche 1 sur 1 N° de carte IGN : 2813 O
DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif min max	Période d'obs. début fin	Source
Angiospermes						
Monocotylédones						
<i>Carex montana</i>	417	L	A			
<i>Catapodium rigidum</i>	3432		A			
Dicotylédones						
Dicotylédones A-F						
<i>Chamaecyparissus supinus</i>	344		A			
<i>Crepis pulchra</i>			A			
Dicotylédones G-P						
<i>Laserpitium latifolium</i>	344		A			
<i>Linum leontii</i>	3432		A			
<i>Orobancha minor</i>	3432		A			
Dicotylédones Q-Z						
<i>Quercus pubescens</i>	417	B				
<i>Sorbus domestica</i>	417	A				
Insectes						
Lépidoptères						
<i>Melitica parthenoides</i>						
<i>Papilio machaon</i>						

ANNEXE 2 - Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 1 des corniches boisées de Grauves – DREAL Champagne-Ardenne

05 Chasse
07 Tourisme et loisirs
00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :
00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :
01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires : ☐ Directive habitats ☐ Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :
250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
610 Sports et loisirs de plein-air
915 Fermeture du milieu
530 Plantations, semis et travaux connexes
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
620 Chasse

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

10 Ecologique
36 Phanérogames
22 Insectes
26 Oiseaux

b) Fonctionnels :

60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
64 Zone particulière liée à la reproduction
51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

81 Paysager
83 Géologique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Périodon.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	3	1	1	0	1	0	3	2	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	3	37	2	1	0	24	0	133	3	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées		27	2	1				4					
Nb. sp. rares ou menacées		1				5		10					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1					
Nb. sp. en													

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Page 2

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

CORNICHES BOISEES DE GRAUVES

N° rég. : 01500004 N° SPN : 210000733 Type de zone : 1

Superficie : 115,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire

Altitude : 175 - 235 (m)

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE
Région de l'Est

Année de description : 1984

Année de mise à jour : 2000

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

51029 AVIZE
51200 CUIS
51281 GRAUVES
51411 OGER

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3433 26 Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
3432 3 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
417 18 Chénopées thermophiles et supra-méditerranéennes
344 2 Ourlets forestiers thermophiles
3411 0 Pelouses rupicoles basiphiles

b) Autres milieux :

8641 3 Carrieres, sablières
621 1 Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires
425 15 Pinèdes de pins sylvestres
3188 8 Fourrés de genévriers communs
4124 14 Chénopées-charmaies sub-atlantiques à stellaire
41H 7 Autres bois décidus
443 0 Aulnaies-frénaises médio-européennes
221 1 Eaux dormantes
87 2 Friches et terrains rudéraux

c) Périphérie :

81 Prairies fortement amendées ou ensencées
82 Cultures
8321 Vignobles

Commentaires : Autres bois décidus = bois récents de recolonisation.

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

59 Coteau cuesta
70 Escarpement, versant pentu
62 Affleurement rocheux
61 Plateau
30 Mare, mardelle

Commentaires :

b) Activités humaines :

02 Sylviculture

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER
210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS
210000718 PELOUSES ET BOIS DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS

Sources / Informateurs

BAILLY Gilles - 1992
COPPA Gennaro - 1999
DIDIER Bernard - 1999
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - 1995

Sources / Bibliographies

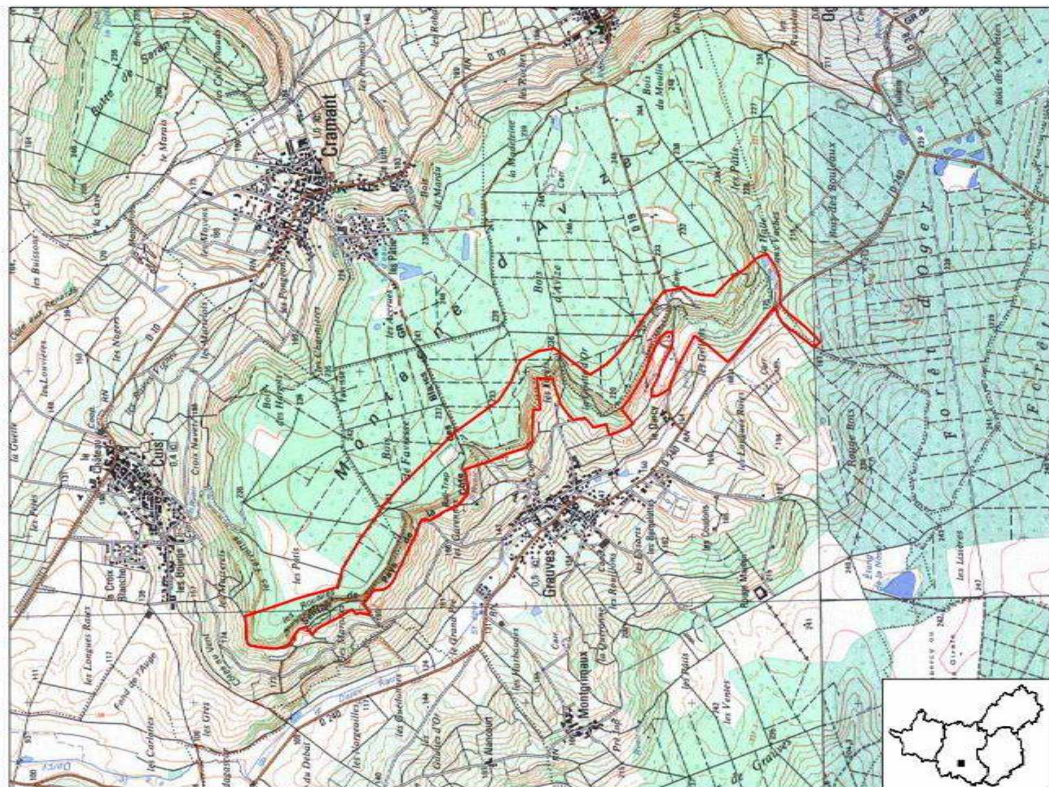
BAILLY G. - "Catalogue des types de stations forestières de Brie Champenoise". Laboratoire de Phytosociologie,
Université de Franche-Comté, 355 pages (1992)
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - "Visites aux carrières de Grauves, sortie du 23 septembre 1995".
Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 11 : 3-5 (1997)

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Page 4

FICHE ZNIEFF N° 210000733

LES CORNICHES DE GRAUVES



Surface (ha) : 115,2
Échelle : 1 cm pour 0,25 km
N° de carte IGN : 2813 O, 2713 O

*DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002*

[illegible]

Critères de délimitation de la zone :

- | | |
|----|---|
| 02 | Répartition et agencement des habitats |
| 01 | Répartition des espèces (faune, flore) |
| 04 | Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage |

Commentaires : Les limites suivent les contours des milieux naturels les plus riches de la corniche boisée de Grauves.

Commentaire général :

La ZNIEFF des corniches de Grauves est située sur le rebord de la Montagne d'Avize, à l'est du village de Grauves et fait partie de la grande ZNIEFF de type II dite "Forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Avize".

Sur le plateau se rencontrent la chênate-charmaie mésotrophe, la boulaie et des pinèdes claires. Une forêt sèche, souvent riche en chêne pubescent, recouvre une partie de la corniche et les pentes. Certaines parties très peu boisées portent des pelouses xérophiles (bien représentées), des pelouses mésophiles (beaucoup plus rares) et des fruticées de recolonisation. Des mares forestières à sphagnum (anciennes exploitations de matériaux argileux) complètent l'intérêt de la ZNIEFF.

La chaîne thermophile est une forêt claire à chêne pubescent, chêne sessile et pins sylvestres. Ils sont accompagnés par l'alisier de Fontainebleau (protégé en France où il se rencontre surtout dans l'Est du Bassin Parisien), le frêne, le merisier, le tilleul à larges feuilles, le hêtre et le bouleau.

Sur les rochers calcaires et au niveau des anciennes carrières subsiste une pelouse xérophile à sésélière bleue très abondante (une des rares stations de la Mairie), caractérisée par le fumana vulgaire, la bugrane naine, la globulaire, le lin à feuilles ténues, la taïche humble, l'hélianthème jaune, la germandrée des montagnes, le nardure maritime, la corolline naïve, le calament achinos, etc. La pelouse mésophile (plus localisée) comprend le séséli des montagnes, l'orbanche du thym, l'orbanche de la germandrée, la chlorète perfoliée, l'ancémone pulsatille, le cytise couché, le polygala du calcaire, la gentiane germanique ainsi que de nombreuses orchidées (orchis bouc, orchis moucheiron, orchis militaire, orchis pourpre, platanère des montagnes, épipactis à larges feuilles). Une végétation sur dalles calcaires (avec notamment le micrope droit, le catapode rigide, le nardure maritime, l'orpin blanc, l'orpin âcre) subsiste au niveau d'une ancienne carrière, en grande partie détruite aujourd'hui (visite l'09/09).

De nombreuses espèces végétales rares se rencontrent sur ces pelouses dont une protégée au niveau régional, l'orbanché de la germandrée. Elle est inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que huit autres espèces représentées sur le site : la lèche lumbale, le fumana vulgaire (unique station connue du département, mise à part celle de Prouilly où il n'a pas été revu récemment), la bugrane naine, le catapode rigide, le microphe droit (une des deux seules stations du nord de la France), le nardure maritime, le cyyste couché et l'orbanché du thym.

Dans les ourlets et les listiers forestiers se remarquent l'aster amelle (protégé en France), la phalangère rameuse, le céphalanthère à feuilles en épée (protégé au niveau régional), le céphalanthère à grandes fleurs, l'hellébore fétide ainsi que certains arbrustes tels que le rozier pimplénielle, le rozier rouillé, le rozier des haies, l'épine vinette, le cerisier de Sainte-Lucie, le cytise faux-ébénier, le genévrier, l'alisier blanc, le chêne pubescent... Sur les blocs éboulés de la falaise se rencontrent le camillaire, le polydore, le scolopendre.

On y rencontre également de nombreux insectes, notamment la mante religieuse, la petite cigale des montagnes et un névroptère rare en Champagne-Ardenne, l'ascalaphe commun. Les Orthoptères comportent cinq espèces appartenant à la liste rouge régionale : le criquet italien (proche de sa limite d'aire), un criquet coloré (l'oeudopode bleu), un criquet géophyte (Tetrix nitans), un criquet chanteur (le criquet vagabond) et une sauterelle, l'éphippigère des vignes. Les papillons sont bien représentés, avec par exemple l'argus fleuri, le bleu commun, l'argus bleu nacré, le céphale, la belle-dame, le demi-deuil, le myrtil, le procrès... La vipère aspic y a été également observée.

La carrière du Darcy possède un grand intérêt minéralogique, mais les pelouses sont très fréquentées, surpiétinées et dégradées par les multiples places à feu et par l'accès des motos, des 4X4 et autres voitures.

Liens avec d'autres ZNIEFF

- 210000734 LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE
210000671 BOIS DE LA BUTTE DU MONT-AIME ENTRE BERGERES-LES-VERTUS ET COLIGNY

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif min max	Periodé d'obs. début fin	Source
Angiospermes						
Monocotylédones						
<i>Carex humilis</i>	3433		B			
<i>Catapodium rigidum</i>	3411		A			
<i>Cephalanthera longifolia</i>	344		A			
<i>Nardus unilobalis</i>	3411		A			
Dicotylédones						
Dicotylédones A-F						
<i>Aster amellus</i>	344		B			
<i>Bombaciliana erecta</i>	3411		A			
<i>Chamaecytisus supinus</i>	3432		A			
<i>Funaria procumbens</i>	3433		B			
Dicotylédones G-P						
<i>Ononis pusilla</i>	3433		B			
<i>Orobancha alba</i>	3432		A			
<i>Orobancha taureti</i>	3433		A			
Dicotylédones Q-Z						
<i>Quercus pubescens</i>	417		B			
<i>Sorbus latifolia</i>	417		B			
Insectes						
Dictyoptères						
<i>Mantis religiosa</i>						
Hémiptères						
<i>Cicadetta montana</i>						
Névroptères						
<i>Ascalaphus libelluloides</i>						
Orthoptères						
<i>Calliptamus italicus</i>						
<i>Chorthippus vagans</i>						
<i>Ephippiger ephippiger</i>						
<i>Oedipoda caerulescens</i>						
<i>Tetrix mutans</i>						
Règne animal						
Oiseaux						
<i>Phylloscopus bonelli</i>		R				

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Page 5

ANNEXE 3 - Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 2 des forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la Montagne d'Epernay – DREAL Champagne-Ardenne



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY

N° rég. : 01500000 N° SPN : 210000722 Type de zone : 2

Superficie : 1 978,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire

Altitude : 200 - 240 (m)

Année de description : 1984

Année de mise à jour : 2204

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNIN le 13/06/2006

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.E.

Liste de communes :

51029	AVIZE
51049	BERGERES-LES-VERTUS
51196	GRAMANT
51200	CUIS
51271	GIONGES
51281	GRAUVES
51367	MESNIL-SUR-OGER (LE)
51411	OGER
51612	VERTUS

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

417	5	Chénies thermophiles et supra-méditerranéennes
3432	1	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xérolines
223	1	Formations amphibies des rives exondées, des lacs, d'angs et mares
224	1	Végétation aquatique flottante ou submergée
312	2	Landes sèches

b) Autres milieux :

415	38	Chénies acidiphiles (et chénies-hétraie acidiphile)
344	0	Ourllets forestiers thermophiles
341	0	Gazons pionniers médio-européens calcicoles
542	0	Bas-marais alcalins
3433	0	Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
3731	0	Prairies à molinie sur calcaire et argile
621	0	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires
2211	1	Eaux dormantes oligotrophes
3188	2	Fourrés de genévriers communs
4124	15	Chénies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
411H	10	Autres bois décidus
425	10	Prairies de pins sylvestres
531	0	Roselières
532	1	Formations à grandes laîches (magnocartiques)
533	0	Cladiètes
8641	0	Carrières, sablières
81	8	Prairies fortement amendées ou ensenencées
82	5	Cultures

c) Périphérie :

4	Forêts
81	Prairies fortement amendées ou ensenencées
82	Cultures

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 1

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 2

Commentaires :

Critères d'intérêt

- a) Patrimoniaux :
- 10 Ecologique
 - 36 Phanérogames
 - 35 Piéridophytes
 - 27 Mammifères
 - 22 Insectes
 - 26 Oiseaux
 - 25 Reptiles
 - 24 Amphibiens
- b) Fonctionnels :
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
 - 63 Zone particulière d'alimentation
 - 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
 - 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
 - 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 84 Paléontologique
- 86 Historique
- 83 Géologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Protéridon	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	3	3	1	2	0	3	3	3	0	0	0
Nb. Espèces citées	33	101	6	10	5	101	4	307	10	20	0	8	2
Nb. Espèces protégées	17	77	4	8				18	1				
Nb. sp. rares ou menacées	11	3	3	2		17		33	1				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire						1		4	1				
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La ZNIEFF est limitée aux contours des bois et à ceux des milieux associés périphériques très riches biologiquement : la délimitation est suivie de celle des vignobles, la délimitation ouest suit les limites des cultures et localement (partie nord-ouest) celles du vignoble. Le tout situé entre les communes de Cuis au nord et de Bergères-les-Vertus au sud.

Commentaire général :

La grande ZNIEFF de type II dite des forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la montagne d'Épernay, d'une superficie de 1978 hectares, se situe entre les villages de Bergères-les-Vertus et de Cuis, depuis le Bois de Cormont

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 3

jusqu'à l'extrémité nord de la Montagne d'Avize. Elle a été très fortement agrandie en 2000 pour englober tous les milieux intéressants du secteur, qui font par ailleurs l'objet de ZNIEFF de type I. La végétation de la ZNIEFF est variée : si la forêt domine largement, on y rencontre aussi des landes, des mares et des étangs, des lisières et des pelouses thermophiles, ainsi que quelques milieux agricoles à flore plus banalisée, des prairies mésophiles et des champs.

Les principaux types forestiers de la Brie champenoise sont représentés en fonction du substrat et de l'exposition des versants : le plus souvent chênaie sessiliflore sur sols acides, chênaie-charmaie mésotrophe sur sols limono-argileux, chênaie pubescente des versants bien exposés. On y rencontre aussi des bois mixtes (feuillus et pins) et des taillis secondaires (acernes de recolonisation).

La chênaie-charmaie mésotrophe comprend les chênes sessile et pédonculé, le charme, le merisier, le hêtre, l'érabie champêtre et le frêne. Les arbustes comprennent le troène, le camérisier, le noisetier, le bois joli, l'aubépine monogyne, l'aubépine épineuse, le rosier des champs, etc. Le tapis herbacé est caractérisé par l'ornithogale des Pyrénées, le lamier jaune, le lierre, la gesse des montagnes, le millepertuis velu, la laiche des bois, l'anémone des bois, la canche flexueuse...

La chênaie acidiphile est essentiellement constituée de chêne pédonculé, bouleau verruqueux et sorbier des oiseaux. La strate arbutive très claire comprend la bourdaine, le chevrefeuille rampant et la ronce des bois. La strate herbacée est constituée par la fétuque hétérophylle, la molinie bleue, le millepertuis élégant, l'épervière de Savoie, le mélanthème des prés, la violette de Rivin et en lisière le genêt à balais et la fougère aigle.

La forêt thermophile, localisée sur les pentes et les corniches, est un bois clair de chêne pubescent et de chêne sessile. On y rencontre également leur hybride (Quercus calvoscens), l'alisier de Fontainebleau (protégé en France et inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), le frêne, le pin sylvestre, le cornier (rare en Brie), l'alisier terminal et très localement leur hybride, Sorbus seminisca. La strate arbutive est composée par le chevrefeuille à balais, la viorne mancienne, le noisetier, l'orme champêtre, le cornouiller sanguin, le poirier commun, le nerprun purgatif. Dans la strate herbacée se remarquent la laiche des montagnes (médiocourpéenne en limite d'aire absolue), le brachypode des bois, le millepertuis des montagnes, le dompte-venin officinal, la mercuriale vivace, l'hellebore fétide, le seau de Salomon odorant, la platanthère à deux feuilles... Dans les lisières on peut observer le cythra faux-ébénier, le rosier pimprenelle, le rosier rouillé et le genévrier commun accompagnés par le chrysanthème à corymbe, le céphalanthère à longues feuilles, l'aster amelle, la phalangère rameuse, l'épipactis à larges feuilles, la campanule à feuilles rondes, la violette hérissée, la laiche glauque, le brachypode penné, le fraisier, l'euphorbe petit-cyprès, etc.

Les mares sont les témoins des anciennes exploitations de meuleries sur le plateau : peu profondes et plus ou moins temporaires, elles sont pour la plupart très faiblement minéralisées. Les plus caractéristiques sont situées sur les territoires du Mesnil-sur-Oger et d'Oger (avec gestion conservatoire par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne), ainsi qu'à Avize (dégradées dans ce dernier cas). Elles portent divers groupements aquatiques et amphibies : tapis immergés de Chara et de Nitella, radicans à utriculaire citrine et utriculaire vulgaire (belles populations), rubanier nain et potamogeton, groupements de bordure à littorale à une fleur, flûteau rampant et flûteau fausse-renoncule, gazon à scirpe épingle, pilulaire, jonc des marécages et jonc couché, ceinture à canche des marais et laiche tardive. Dans les petites mares de faible profondeur ainsi qu'à la limite supérieure des mares plus importantes se rencontre un groupement dominé presque exclusivement par la linagrette à feuilles étroites et le jonc à têtes aigües.

Les landes sont des groupements relictuels résultant de l'évolution des pâturages après l'abandon de ces derniers. Elles sont constituées par le genévrier commun et de nombreux arbustes bas (rosier pimprenelle, bien représenté, genêt à balais) et sous arbrisseaux (callune fausse bruyère, très recouvrante, genêt pileux). Entre ces ligneux bas se développent le genêt des teinturiers, le polygala vulgaire, la molinie bleue, la succise des prés, la potentille tormentilla, la pyrole intermédiaire, le genêt d'Angleterre (à Mesnil-sur-Oger), le genêt d'Allemagne (à Oger), la pédiculaire des bois, la dianthone décumbente... Elles sont de plus en plus colonisées par les bouleaux, les trembles et les pins sylvestres. Très ponctuellement, au sein de la lande, se rencontre la molinie à molinie bleue, jonc aggloméré, prêle des marais, saule rampant, laiche glauque, laiche vert-jaunâtre, pyrole intermédiaire, platanthère à deux feuilles, etc. En bordure des landes se développe une pinède claire à pins sylvestres enrichie en feuillus (alisier de Fontainebleau, alisier blanc, tremble, chêne sessile et pédonculé, châtaigner) et arbustes divers (genévrier, bourdaine, poirier commun). La strate herbacée comprend généralement des espèces relictuelles de la lande : callune fausse-bruyère, molinie bleue, pyrole à feuilles rondes, pyrole intermédiaire, brachypode penné, laiche glauque... On peut également y observer une orchidée caractéristique des forêts de pins, la goodyère rampante.

Très localement se rencontre à Avize, au niveau de l'Allée des Vaches, un marais alcalin, alimenté par de nombreux suintements tuffeux et qui présente à la fois des niveaux de tourbe et des niveaux de tuf. La végétation est codominée

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 4

Le site est très favorable aux reptiles : six espèces différentes ont été inventoriées, dont trois appartenant à la liste rouge régionale, le lézard vert (situé ici à la limite de son aire de répartition), le lézard agile (totalement protégé en France depuis 1993, inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats et à l'annexe II de la convention de Berne), et la vipère péliade (partiellement protégée et inscrite à l'annexe III de la convention de Berne). Ils font partie du livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "à surveiller". Le lézard vivipare (population localement abondante), la couleuvre à collier et l'orvet s'y observent également.

La grande variété des biotopes (milieux secs à humides, herbacés, buissonnants et forestiers) attirent une faune avienne bien diversifiée, qui recèle trois espèces de la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : le pouillot de Bonelli, l'alouette lulu et la rousserolle verderolle. C'est une zone de chasse pour certains rapaces (épervier d'Europe, buse variable, bondrée apivore). Divers pics (pic épeiche, pic épicéte et pic noir), la tourterelle des bois, le pigeon ramier, la bécasse des bois nichent dans la forêt. Ils sont accompagnés par le pouillot véloce, le roitelet huppé, la mésange boréale, la mésange huppée, la sifflante torchepot, le geai des chênes, le bec-croisé des sapins (nicheur possible), le bouvreuil pivoine, etc. Les milieux plus ouverts et broussaillieux accueillent le pipit des arbres, le troglodyte mignon, l'accenteur mouchet, à nouveau la bécasse des bois (nicheur possible, parades observées), la locustelle tachetée, certaines mésanges et fauvettes. Au niveau des mares et des étangs s'observent la bécasse des marais, la bergeronnette printanière, la bergeronnette des ruisseaux, le canard colvert, le martin pêcheur, la poule d'eau. La rousserolle verderolle, la rousserolle effarvée, le phragmite aquatique et le bruant des roseaux y nichent.

Les carrières souterraines des Falaises, situées au sud-ouest de Vertus, abritent la plus grosse colonie de chiroptères hivernants pour le département de la Marne. On peut ainsi y observer le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le vespertilion à oreilles échancrées (inscrits tous les cinq à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie vulnérable), le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Natterer, le vespertilion de Daubenton et l'oreillard commun. Ils font tous partie de la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Certains estivent également dans la région et ont leur territoire de chasse au-dessus des prairies, bois et mares de la ZNIEFF. Les carnivores sont nombreux et sont représentés par le renard, le blaireau, la fouine, la martre, le putois (inscrit sur la liste rouge régionale et dans le livre rouge de la faune menacée en France), l'hermine et la belette. Le site est très fréquenté par les sangliers et les chevreuils.

La forêt est en général en bon état, mais la dynamique végétale est importante au niveau des pelouses (embroussaillage), des mares (comblement, envahissement par les saules) et surtout de la lande (embroussaillage). Certains secteurs sont très dégradés par la fréquentation humaine (varape, escalade, piétinement, circulation des 4x4 et des VTT...).

Liens avec d'autres ZNIEFF

- 210000732 CORNICHERS BOISEES DE VERTUS
- 210000733 CORNICHERS BOISEES DE GRAUVES
- 210000723 LANDES DES PATIS DU MESNIL-SUR-OGER
- 210000718 BOIS ET PELOUSES DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS
- 210000724 LES LANDES D'OGER
- 210015534 CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS
- 210000671 BOIS DE LA BUTTE DU MONT-AIME ENTRE BERGERES-LES-VERTUS ET COLIGNY
- 210000734 LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE
- 210009833 MASSIF FORESTIER ET ETANGS ASSOCIES ENTRE EPERNAY ET MONTMORT-LUCY
- 210014790 BOIS, MARAIS ET PELOUSES DE L'ALLEE AUX VACHES A AVIZE ET OGER

Sources / Informateurs

- BAILLY Gilles - 1992
- CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE (CPNCA) (1995 - 1998)
- COPPA G., DEVORSINE L., RABATEL J., THEVENIN S. & WORMS C. - 1991
- DIDIER Bernard - 1999
- DRUESNE Caroline - 1998
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
- GUIOT Claudy - 1993
- HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) - 1998
- LE ROY Emmanuel - 1999

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

par le choin noirâtre et le jonc à tépales obtus. Ils sont accompagnés par la gentiane pulmonaire, l'épipactis des marais, la laitue tardive, la laitue bleutée, la laitue blonde, le gailllet fangeux, la molinie... Dans les espaces vides de la schœnaie se développent la grasette et la parmassie des marais.

Sur certains rochers calcaires ou au niveau d'anciennes carrières subsiste une pelouse xérophile à selésie bleue (très abondante) caractérisée par le fumana vulgaire, la bugrane naine, la globulaire, le lin à feuilles ténues, la laitue humble, l'hélianthème jaune, la germandrée des montagnes, la nardure maritime, la coronille naine, le calament acinos, etc. La pelouse mésophile comprend le séséli des montagnes, l'orobanche du thym, l'orobanche de la germandrée, la chlorote perfoliée, l'anémone pulsatille, le cyrisme couché, le polygala du calcaire, la vulpie queue d'écreuil, la gentiane germanique ainsi que de nombreuses orchidées (orchis boue, orchis mouche, orchis militaire, orchis pourpre, platanthère des montagnes, épipactis brun rougeâtre, épipactis à larges feuilles). Des végétations sur dalles calcaires (avec notamment le micrope droit, le catapode rigide, la nardure maritime, l'orpin acré, l'orpin blanc, la sabline à feuilles de serpolet) subsistent çà et là.

La flore est riche et variée avec dix huit espèces protégées dont trois au niveau national : la littorelle à une fleur (d'origine nord-subatlantique, en voie de régression rapide, uniquement connue pour la Marne dans les Pâtis du Mesnil-sur-Oger), la pilulaire (située ici à sa limite de répartition absolue vers le nord-est), l'aster amelle et l'alisier de Fontainebleau. Treize espèces bénéficient d'une protection régionale : la pyrolole intermédiaire (dont les stations de Mesnil et de Verzy sont les seules de la plaine française), le genêt d'Angleterre (petite population très localisée à Oger), l'alisma fausse-renoncule, le rubanier nain, le jonc des marécages (espèces en très forte régression régionale), la linagrette à larges feuilles, la canche des marais (une des seules stations répertoriées de Champagne-Ardenne, située ici à l'extrême limite de son aire de répartition vers le nord-est), le genêt d'Allemagne (petite population très localisée dans les pâtis du Mesnil-sur-Oger, en limite d'aire occidentale, certainement la seule station marnaise), le céphalanthère à grandes feuilles, l'orobanche de la germandrée, le peucedan de France (une des deux seules stations répertoriées dans la Marne, située ici à sa limite absolue de répartition vers le nord-est), la grasette et le saule rampant. Deux espèces sont protégées au niveau départemental : le chrysanthème en corymbe et le peucedan herbe-aux-cerfs (très rare dans la Marne). Mis à part ce dernier et le céphalanthère à grandes feuilles, ils sont tous inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que le potamogeton coloré (localisé au niveau d'une seule mare à Oger), la laitue tardive, la bugrane naine, l'ache inondée (espèce d'origine atlantique très rare dans la région et présente ici dans deux étangs à Oger), la laitue humble, le fumana vulgaire (unique station connue du département), le catapode rigide, la nardure maritime, le cyrisme couché, le micrope droit (une des deux seules stations du nord de la France), le bagueaudier, la vulpie queue de renard, la parmassie des marais, le flutreau rampant, le scirpe épingle, l'alisma rampant, l'orobanche améthyste et l'orobanche du thym.

Les insectes spécifiques des milieux acides et des landes océaniques sont nombreux dans ce secteur, notamment divers coléoptères peu fréquents (halipie confiné, hygrote décoré, laccophile varié, bidesse à gros points), ainsi que des demoiselles et libellules rares, inscrites sur la liste rouge régionale : leste dryade (une des plus importantes populations de Champagne-Ardenne) et agrion nain pour les premières, cordulégastre amellé, aeschne printanière, grande aeschne, aeschne isocèle, cordulie métallique, cordulie à taches jaunes, cordulie à deux taches (grande espèce spectaculaire), symptétrum noir, symptétrum méridional (situé ici vers sa limite nord), symptétrum jaune d'or (espèce montagnarde), libellule fauve pour les secondes. Ils sont accompagnés par la libellule écarlate (espèce méridionale en limite septentrionale de répartition), le symptétrum vulgaire, l'aeschne bleue, l'aeschne mixte, l'anax empereur, la petite nymphe au corps de feu, le gomphe joli, l'agrion à larges pattes, le symptétrum jaune d'or, le symptétrum strié, le symptétrum rouge-sang, l'orthétrum réticulé... Les criquets et sauterelles sont également bien représentés ici avec quatre espèces inscrites sur la liste rouge régionale : un criquet coloré, l'œdipode bleu turquoise, deux criquets chanteurs (criquet vert échine et criquet vagabond) et une sauterelle (ephippigrès des vignes). On y rencontre également le phanéroptère porte-queue, le criquet mélodieux, la sauterelle ponctuée, le grillon des bois et le sténobothre linéaire. Les papillons sont également bien représentés, notamment par le machaon, le citron, la pléride du navet, l'azuré de la bugrane, le paon du jour, le Robert-le-diable, le demi-deuil, le tircis, etc. On peut aussi y observer la mante religieuse et une araignée assez rare dans le nord de la France, l'argiope frelon.

Les amphibiens et batraciens sont particulièrement bien représentés, notamment lors de la reproduction dans les mares et les étangs, par les grenouilles (grenouille verte, grenouille agile, proche de sa limite septentrionale de répartition, grenouille rousse et petite grenouille verte) et les crapauds. On y rencontre également trois espèces de tritons, le triton ponctué, le triton palmé, le triton crêté (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et sur le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "vulnérable") et la salamandre tachetée (très localisée).

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif min	max	Periode d'obs. début	fin	Source
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Baldellia ranunculoides</i>	2231		A					
<i>Baldellia repens</i>	2232		A					
<i>Carex humilis</i>	3432		B					
<i>Carex montana</i>	417	L	A					
<i>Carex serotina</i>	542		A					
<i>Catapodium rigidum</i>	341		A					
<i>Cephalanthus longifolia</i>	344		A					
<i>Deschampsia setacea</i>	2231	L	A					
<i>Eleocharis acicularis</i>	2231		A					
<i>Eriophorum latifolium</i>	542		A					
<i>Juncus tenagria</i>	2232		A					
<i>Nardus maritima</i>	341		A					
<i>Psammogiton coloratus</i>	224		A					
<i>Sparganium minimum</i>	224		A					
<i>Valpita bromoides</i>	3432		A					
Arachnides								
Araignées								
<i>Argiope bruennichi</i>								
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Apium inundatum</i>	223		A					
<i>Aster amellus</i>	344		A					
<i>Bombus lucorum</i>	341		A					
<i>Chamaecytisus sapidus</i>	3432		A					
<i>Colutca arborescens</i>	344		A					
<i>Funaria procumbens</i>	3433		A					
Dicotylédones G-P								
<i>Genista anglica</i>	312		A					
<i>Genista germanica</i>	312		A					
<i>Littorella uniflora</i>	2231		A					
<i>Ononis aspera</i>	3433		A					
<i>Orobancha alba</i>	3432		A					
<i>Orobancha amethystea</i>	3432		A					
<i>Orobancha tenuis</i>	3432		A					
<i>Parnassia palustris</i>	542		A					
<i>Prunella vulgaris</i>	3432		A					
<i>Prunella vulgaris</i>	415	L	A					
<i>Pinguicula vulgaris</i>	542	D	A					
<i>Pyrola media</i>	312		A					
<i>Pyrola rotundifolia</i>	415	L	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Quercus pubescens</i>	417		B					
<i>Salix repens subsp. angustifolia</i>	3731		A					
<i>Sorbus latifolia</i>	417		B					
<i>Tanacetum corymbosum</i>	344		A					
Insectes								
Dictyoptères								
<i>Mantis religiosa</i>								
Lépidoptères								
<i>Papilio machaon</i>								

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999

MENU H. - 1997

PAUMIER Jean-Marc - 1998

STEVANOVITCH Colette - 1987

WORMS C. & I.F.F.B. - 1998

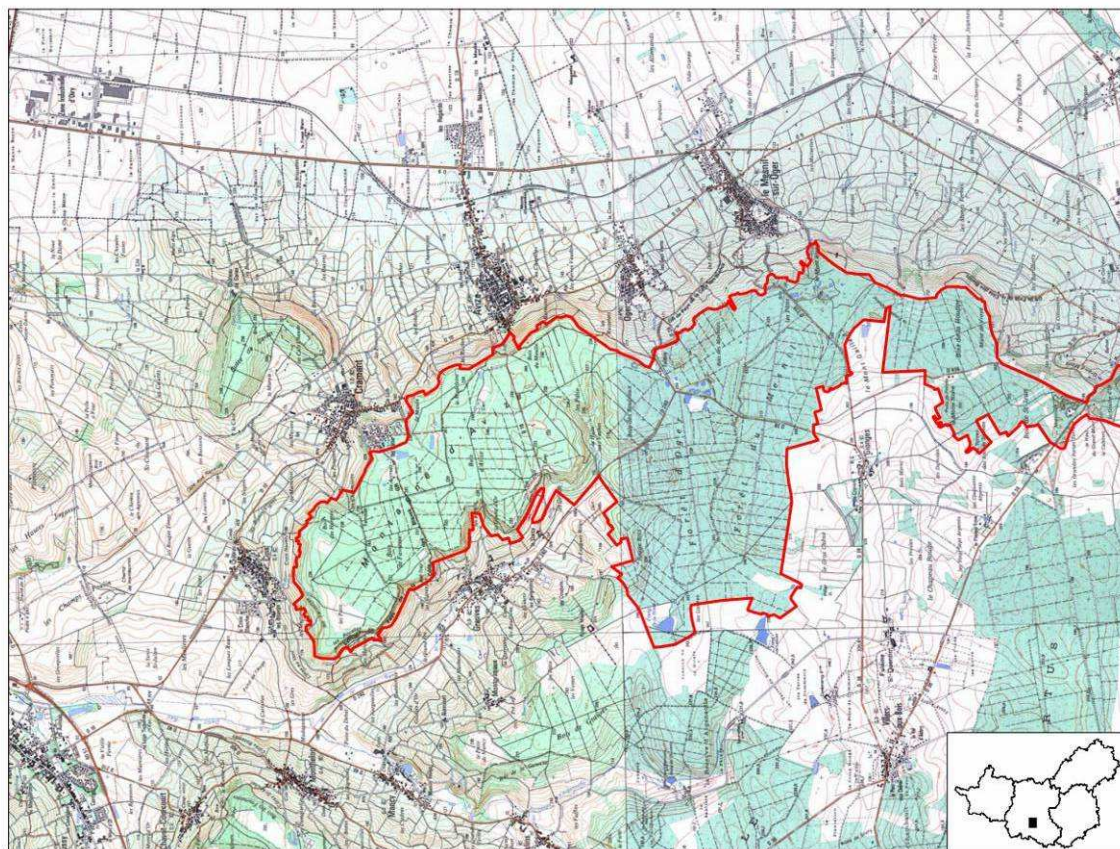
Sources / Bibliographies

Anonyme - "Compte-rendu de la sortie du 25 Novembre 1984 au Mont Aimé, aux Falaises de Vertus et au Musée municipal de Châlons-sur-Marne". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 1 : 45-47 (1987)
Anonyme - "La 2000ème excursion des Naturalistes Parisiens du 21 mai 1989 : la Côte des Blancs de Vertus au Mesnil-sur-Oger". Cahiers des Naturalistes, 46/4 (1990)
BAILLY G. - "Catalogue des types de stations forestières de Brie Champenoise". Laboratoire de Phytosociologie, Université de Franche-Comté, 355 pages (1992)
BOURNERIAS M. & LAVERGNE D. - "Les landes d'Oger et de Mesnil-sur-Oger (Marne)". Cahiers des Naturalistes Parisiens, NS, 29/2 : 49-54 (1973)
BOURNERIAS M. - "L'herborisation générale de la Société Royale de Botanique de Belgique, du Laonnois méridional à la Brie et à la Champagne". Bulletin de la Soc. Roy. Bot. de Belgique, 114 : 86-87 (1981)
CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : hiver 1997-98". 26 pages + annexes (1998)
CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : été 1997" (1997)
GEOGRAM & C.P.N.C.A. - "Les pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger : étude des richesses biologiques et propositions de sauvegarde". 89 pages + annexes (1991)
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - "Visites aux carrières de Grauves, sortie du 23 septembre 1995". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 11 : 3-5 (1997)
GUIOT C. - "Carrières souterraines des Falaises, état initial et plan de gestion". Pour le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (1993)
PAUMIER J.M. - "Contribution au plan de gestion des Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger. Etude de la faune, de la flore et des habitats et propositions de gestion". Pour le C.P.N.C.A. (1998)

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

FICHE ZNIEFF N° 210000722

FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY



Surface (ha) : 1978
Planche 1 sur 2

Echelle : 1 cm pour 0,5 km

N° de carte IGN : 2813 O, 2814 O

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

[illegible]

ANNEXE 4 - Liste des espèces végétales référencées sur le territoire communal de Cuis - Base de données en ligne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Statut	Dernière observation
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre ; Acérais	-	2006
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	-	2005
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille ; Herbe au charpentier	-	2006
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	-	2006
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostis capillaire ; Agrostide capillaire	-	2005
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère ; Agrostide stolonifère	-	2005
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux ; Verne	-	2005
<i>Anagallis foemina</i> Mill.	Mouron bleu	-	2006
<i>Anthericum ramosum</i> L.	Phalangère rameuse	-	2006
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire	-	2006
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune	-	2006
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental élevé	-	2006
<i>Arum maculatum</i> L.	Goutte tacheté ; Arum tacheté	-	2005
<i>Asperula cynanchica</i> L.	Aspérule à l'esquinancie ; Herbe à l'esquinancie	-	2006
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue des murailles ; Rue des murailles	-	2006
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Doradille polytrich ; Capillaire des murailles ; Capillaire rouge ; Fausse capillaire	-	2006
<i>Aster amellus</i> L.	Marguerite de la Saint-Michel	Prot.	1884
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Epine-vinette ; Vinetier	-	2006
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	-	2005
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	-	2006
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	-	2005
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire ; Amourette commune	-	2006
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome érigé	-	2006
<i>Bupleurum falcatum</i> L.	Buplèvre en faux	-	2005
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune	-	2006
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies	-	2005
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	-	2005
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à- pasteur	-	2006
<i>Carex caryophylla</i> Latourr.	Laiche printanière	-	2006
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laiche glauque	-	2006
<i>Carex humilis</i> Leyss.[1758]	Laiche humble	Prot.	2006
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laiche des bois	-	2006
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laiche tomenteuse	-	2006
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carlina commune	-	2006
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	-	2005
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	-	2006
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centauree scabieuse	-	2006
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs ; Céphalanthère blanche ; Céphalanthère pâle ; Céphalanthère de Damas	Prot.	2006
<i>Cerastium arvense</i> L.	Céraiste des champs	-	2006
<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Chénopode à nombreuses graines	-	2005
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	-	2005
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule	-	2006

<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	-	2006
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun ; Cirse à feuilles lancéolées	-	2006
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	-	2006
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	-	2005
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	-	2006
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier ; Coudrier	-	2006
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style ; Epine blanche	-	2006
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	Cuscute du thym	Prot.	2006
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	-	2006
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	-	2006
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	-	2006
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	-	2006
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	-	2006
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	-	2005
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	-	2005
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre ; Chardon Roland	-	2006
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre	-	2005
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit- cyrès	-	2006
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	-	2006
<i>Festuca lemanii</i> Bastard	Fétuque de Léman	-	2006
<i>Festuca ovina</i> L.	Fétuque des moutons	-	2006
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois	-	2006
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	-	2006
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	Fumana couché ; Fumana à tiges retombantes ; Fumana commun	Prot.	2006
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	-	2006

<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mollugine ; Caille-lait blanc	-	2006
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune ; Caille-lait jaune	-	2006
<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu ; Genêt velu	-	2006
<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers	-	2005
<i>Gentianaella germanica</i> (Willd.) Borner	Gentiane d'Allemagne	-	2005
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium des colombes ; Pied-de- pigeon	-	2006
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium à feuilles molles	-	2005
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	-	2005
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte des villes ; Benoîte commune	-	2006
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctué ; Globulaire allongée	-	2006
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	-	2006
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème jaune ; Hélianthème nummulaire ; Hélianthème commun	-	2006
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide ; Pied-de-Griffon	-	2006
<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des murs	-	2006
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle ; Piloselle	-	2006
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	Prot.	2006
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	Hippocrepis à toupet ; Fer à cheval	-	2006
<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle	-	1997
<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis velu	-	1997
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	-	2006
<i>Iberis amara</i> L.	Ibéris amer	-	2006

<i>Inula conyzia</i> DC.	Inule conyze ; Inule rude ; Herbe des mouches	-	2005
<i>Isatis tinctoria</i> L.	Pastel des teinturiers	-	2006
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	-	2005
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	-	2006
<i>Kandis perfoliata</i> (L.) Kerguelen	Tabouret perfolié	-	2006
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	-	2006
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv.	Koelérie pyramidale	-	2006
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune ; Graceline	-	2005
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	-	2006
<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Gesse tubéreuse ; Macusson	-	2006
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide	-	2006
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br.	Passerage champêtre	-	2006
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune	-	2006
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	-	2006
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif	-	2006
<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz	Lin de Léo	Prot.	2006
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles étroites	-	2006
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.	Listère ovale ; Double feuille	Prot.	2006
<i>Lithospermum purpureoeruleum</i> L.	Grémil bleu-pourpre	-	2006
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	-	1997
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies	-	2006
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	-	2006
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotus des marais	-	2006
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette	-	2006
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	-	2006

<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs	-	2006
<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de Mélisse	-	2005
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	-	2006
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	-	2006
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane épineuse	-	2006
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Ophrys bourdon ; Ophrys frelon	Prot.	2006
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme- pendu	Prot.	2006
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	Prot.	2006
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	-	2006
<i>Orobancha amethystea</i> Thuill.	Orobanche du panicaut ; Orobanche violette	Prot.	2006
<i>Orobancha teucrii</i> Holandre	Orobanche de la germandrée	Prot.	2006
<i>Papaver somniferum</i> L.	Pavot somnifère ; Pavot officinal ; Pavot à opium	-	2006
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	-	2006
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	-	2006
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau	-	2005
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit boucage ; Boucage saxifrage	-	2006
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	-	2006
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	-	2006
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain ; Plantain majeur	-	2005
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	-	2006
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	-	2006
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	Polygale du calcaire	-	2006
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille tormentille	-	2005
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	Potentille printanière	-	2006

<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante ; Quintefeuille	-	2006
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale ; Cocou	-	2006
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	-	2006
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier vrai ; Cerisiers des oiseaux	-	2006
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie	-	2006
<i>Prunus spinosa</i> L.	Epine-noire ; Prunellier	-	2006
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	Anémone pulsatille ; Pulsatille commune	-	2006
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne rouvre ; Chêne sessile	-	2006
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	-	2006
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	-	2005
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	-	2006
<i>Reseda phyteuma</i> L.	Réséda raiponce	-	2006
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier à maquereau	-	2006
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	-	2005
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	-	2006
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	-	2005
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	-	2006
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble	-	2006
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	-	2006
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite Pimprenelle	-	2006
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie	-	2006
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée	-	2006
<i>Sedum acre</i> L.	Orpin acre ; Poivre de muraille	-	2006
<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	-	2006
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée ; Herbe de saint- Jacques	-	2006

<i>Seseli montanum</i> L.	Séséli des montagnes	-	2006
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslérie blanchâtre ; Seslérie bleue	-	2006
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce- amère	-	2005
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	-	2005
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alisier blanc ; Alouchier	-	2006
<i>Sorbus domestica</i> L.	Cormier	-	2006
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers.	Alisier de Fontainebleau	Prot.	2005
<i>Stachys recta</i> L.	Epiaire droite	-	2006
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	-	2005
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	-	2005
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés	-	2005
<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip.	Chrysanthème en corymbe ; Marguerite en corymbes ; Tanaïs en corymbe	Prot.	1884
<i>Taraxacum campylodes</i> G.E.Haglund	Dent de lion ; Pissenlit	-	2006
<i>Teucrium botrys</i> L.	Germandrée botryde	-	2006
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit- chêne	-	2006
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	-	2006
<i>Thesium humifusum</i> DC.	Thésium couché	-	2006
<i>Thymus praecox</i> Opiz	Thym précoce	-	2006
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil	-	2005
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	-	2006
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre ; Petit orme	-	2006
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie ; Ortie dioïque	-	2005
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	-	2006
<i>Vincetoxicum hirsutaria</i> Medik.	Dompte-venin	-	2006

<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	-	2006
-----------------------	-------------------	---	------

ANNEXE 5 – Fiche habitat – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires – Extrait des Cahiers d'habitats Natura 2000. Habitats agropastoraux, Tome 4, Volume 2

Formations herbacées sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festuco-brometalia*) [* Sites d'orchidées remarquables] Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques

6210

Code Corine : 34.32

Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15 – 1999

PAL CLASS. : 34.31 à 34.34

1) Pelouses calcaires sèches à semi-sèches des *Festuco-Brometea*. Cet habitat comprend d'une part les pelouses steppiques ou subcontinentales (*Festucetalia valesiacae*) et d'autre part les pelouses des régions plus océaniques et subméditerranéennes (*Brometalia erecti*) ; parmi ces dernières, on distingue les pelouses primaires du *Xerobromion* et les pelouses secondaires (semi-naturelles) du *Mesobromion* à *Bromus erectus* ; celles-ci sont caractérisées par leur richesse en orchidées. Leur abandon conduit aux fourrés thermophiles en passant par un stade de végétation d'ourlets thermophiles (*Trifolio-Geranietea*).

Par sites d'orchidées remarquables on doit entendre les sites qui sont notables selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

- a) le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées ;
- b) le site abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national ;
- c) le site abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

2) **Végétales** : *Mesobromion* – *Anthyllis vulneraria*, *Arabis hirsuta*, *Brachypodium pinnatum*, *Bromus inermis*, *Campanula glomerata*, *Carex aryophyllea*, *Carlina vulgaris*, *Centaurea scabiosa*, *Dianthus carthusianorum*, *Eryngium campestre*, *Koeleria pyramidata*, *Leontodon hispidus*, *Medicago sativa* ssp. *falcata*, *Ophrys apifera*, *O. insectifera*, *O. militaris*, *O. morio*, *O. purpurea*, *O. ustulata*, *Polygala comosa*, *Primula veris*, *Sanguisorba minor*, *Scabiosa columbaria*, *Veronica prostrata*, *V. teucrium*. *Xerobromion* – *Bromus erectus*, *Fumana procumbens*, *Globularia elongata*, *Hippocrepis comosa*, *Festucetalia valesiacae* : *Adonis vernalis*, *Euphorbia seguierana*, *Festuca valesiaca*, *Silene otites*, *Stipa capillata*, *S. joannis*.

Animales : *Papilio machaon*, *Iphiclydes podalirius* (Lepidoptera) ; *Libelluloides* spp., *Mantis religiosa* (Neuroptera).

3) Correspondances

Classification du Royaume-Uni : « CG1 *Festuca ovina*-*Carlina vulgaris* grassland », « CG2 *Festuca ovina*-*Avenula pratensis* grassland », « CG3 *Bromus erectus* grassland », « CG4 *Brachypodium pinnatum* grassland », « CG5 *Bromus erectus*-*Brachypodium pinnatum* grassland », « CG6 *Avenula pubescens* grassland », « CG7 *Festuca ovina*-*Hieracium pilosella*-*Thymus praecox/pulegioides* grassland », « CG8 *Sesleria albicans*-*Scabiosa columbaria* grassland », « CG9 *Sesleria albicans*-*Galium sternerii* grassland ».

En France, sous-types suivants : 34.31 – Pelouses subcontinentales (eurosiébériennes et orientales) des Alpes internes atteignant peut être l'Alsace (*Stipa capillata*-*Festucetalia valesiacae* Gauthier 89 prov.) ; 34.32 – Pelouses subatlantiques xérocines calcicoles [*Mesobrometalia erecti* Royer 87 (IX 212 : *Brometalia erecti* Br-Bl. 36)] ; 34.33 – Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles (*Xerobrometalia erecti* Royer 87) ; 34.34 – Pelouses d'Europe centrale calcaro-siliceuses généralement établies sur des sables hyperxérophiles, en partie dénudés [*Koeleria macrantha*-*Pleion phloedis* Korneck 74 (*Koeleria macrantha*-*Phleena phloedis* (Korneck 74) Royer 87)].

Classification allemande : « 340101 submediterraner Trockenrasen auf karbonatischem Untergrund », « 34020301 subkontinentaler Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, gemäht », « 34020102 submediterraner Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, beweidet Mahweide », « 34020103 submediterraner Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, brachgefallen », « 340103 subkontinentaler Trockenrasen auf karbonatischem Untergrund », « 34020101 submediterraner Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, gemäht », « 34020302 subkontinentaler Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, beweidet Mahweide », « 34020303 subkontinentaler Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, brachgefallen », « 3403 natürlicher Steppenrasen (kontinental, auf tiefgründigem Boden) ».

Classification nordique : *Avenula pratensis*-*Artemisia oelandica*-variant de « 5213 *Avenula pratensis*-*Fragaria viridis*-*Filipendula vulgaris*-typ »

4) Souvent associés aux fourrés et forêts thermophiles ainsi qu'aux prairies pionnières sèches à *Sedum* (*Sedo-Scleranthea*).

5) **Albertsson, N. (1950)**. Das grosse südliche Alvar der Insel Öland. Eine Pflanzensoziologische Übersicht. *Sven. Bot. Tidskr.* 44:269-331.



Caractères généraux

Ce sous-type d'habitat correspond à l'ailé **mésophile à méso-xérophile des pelouses calcicoles eurosibériennes** (sous-ordre des *Mesobromenalia erecti*). Il est largement répandu en France où il présente une **très grande diversité typologique** alimentée par la **confluence des deux contingents floristiques** qui alimentent le cortège floristique des pelouses calcicoles d'Europe occidentale : un contingent méridional à caractère subméditerranéen, représentant une migration du sud vers le nord des éléments floristiques, et un contingent steppique oriental à caractère eurosibérien et correspondant à un flux floristique orienté est/ouest.

Il s'agit toujours de **pelouses à dominance d'hémicryptophytes**, planitiaires à montagnardes, installées en **conditions mésophiles à méso-xérophiles, oligotrophes à méso-oligotrophes sur substrats carbonatés ou basiques**. Les sols calcimorphes sont le plus souvent des rendzines ou des sols bruns calciques, possédant une économie en eau suffisante pour limiter les excès de sécheresse.

Aux marges de cet habitat, se situent divers types marqués par un glissement floristique vers d'autres types de communautés de pelouses et de prairies :

- vers les pelouses acidoclines (classe des *Nardetea strictae*) par décarbonatation progressive des sols (processus fréquent à l'étage montagnard ou sous climat hyper-atlantique) [habitat de la directive : code 6230] ;
- vers les prés humides et les bas-marais (classes des *Molinio caeruleae-Juncetea acutiflori* et des *Scheuchzeria palustris-Caricetea fuscae*) sur substrats marneux ou sous influence croissante d'une nappe phréatique [en partie habitat de la directive : code 6410] ;
- vers les pelouses pionnières, à dominance d'hémicryptophytes, sur sables plus ou moins stabilisés (classe des *Koelerio glaucae-Corymophoretea canescens*) [habitat de la directive : code] ou sur dalles rocheuses calcaires (classe des *Sedo albi-Scleranthetea perennis*) [habitat de la directive : code] .

Il s'agit pratiquement toujours de **pelouses à caractère secondaire** s'inscrivant dans un **contexte agropastoral plus ou moins extensif**, généralement ancien et hérité de traditions souvent pluriséculaires qui ont souvent influencé la toponymie locale (registre important de toponymie pelousaire). En complément des usages pastoraux, d'autres animaux herbivores peuvent exercer une pression biotique non négligeable. C'est notamment le cas du **lapin** qui avant l'introduction de la myxomatose a considérablement modulé la structure et la composition floristique des paysages pelousaires. Aujourd'hui ce rôle est généralement devenu marginal.

Les pelouses secondaires présentent un **caractère instable**, plus ou moins perceptible à l'échelle humaine, qui conduit en l'absence de perturbations pastorales au **développement de végétations préforestières** s'inscrivant généralement dans des potentialités de forêts neutrocalcicoles diverses. Les principales étapes de ce processus dynamique progressif consistent :

- en des **végétations de hautes herbes calcicoles**, appelées ourlets (classe des *Trifolio medii-Geranietea sanguinei*) et connaissant des développements spatiaux importants sous l'impulsion de quelques plantes à fort pouvoir de colonisation végétative. C'est tout particulièrement le cas des brachypodes du groupe *pinnatum* [Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*)] au système souterrain traçant particulièrement agressif permettant à ces graminées de constituer de grands faciès (brachypodiaies) dès que les pressions de pâturage et de fauche disparaissent ;
- en des **fourrés calcicoles** (classe des *Crataego monogymae-Prunetea spinosii*) dont le mode de progression au sein des

pelouses est souvent varié, alliant des phases de piquetage arbus-tif, d'extension et de coalescence des taches progressivement constituées, mais aussi des phénomènes d'extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires ;

- en la constitution de **pré-bois calcicoles** issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières (bou-leaux, hêtres, pins sylvestres, etc.).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pra-tiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des **paysages pelousaires complexes** associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers. **L'ensemble de ces paysages pelousaires est à prendre en compte dans le cadre de la directive « Habitats »**. En matière de présentation typologique, les complexes d'ourlets, de fourrés et de pré-bois calcicoles associés aux pelouses calcicoles méso-philés seront présentés pour chacun des types pelousaires rete-nus.

Hormis pour les pelouses primaires, le **pâturage traditionnel extensif** est à l'origine de la création de la plupart des pelouses calcicoles si bien que la déprise agricole de ces dernières décen-nies en a, inversement, favorisé la fermeture.

La **restauration de ces pelouses** nécessite une intervention intensive ponctuelle (gyrobroyage, brûlage, fauche avec expor-tation, pâturage en parc avec forte pression). Sauf si les sols sont trop humides, il est préférable d'intervenir l'hiver pour une meilleure efficacité et pour préserver les éventuelles orchidées.

L'entretien passe ensuite par un pâturage extensif itinérant et, de préférence, gardé afin d'en moduler le chargement et la durée en fonction de la ressource fourragère.

Déclinaisons en habitats élémentaires

- ① - Pelouses calcicoles mésophiles des Pyrénées et du piémont nord-pyrénéen
- ② - Pelouses calcicoles nord-atlantiques
- ③ - Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids
- ④ - Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids
- ⑤ - Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est
- ⑥ - Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids du Sud-Est
- ⑦ - Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
- ⑧ - Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
- ⑨ - Pelouses calcicoles acidoclines atlantiques
- ⑩ - Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est
- ⑪ - Pelouses calcicoles mésophiles du Sud-Est
- ⑫ - Pelouses calcicoles acidoclines de l'Est
- ⑬ - Pelouses calcicoles acidoclines continentales du Pays de Bitché
- ⑭ - Pelouses calcicoles mésophiles acidoclines du Massif central et des Pyrénées
- ⑮ - Pelouses marnicoles subatlantiques
- ⑯ - Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance conti-nentale
- ⑰ - Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques

Formations herbacées sèches semi-naturelles et facilités d'embuissonnement

- ⊕ - Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance pré-continentale
- ⊕ - Pelouses calcicoles mésoxérophiles à tendance continentale
- ⊕ - Pelouses mésoxérophiles, acidoclines, des affleurements serpentiniques du Limousin

Position des habitats élémentaires au sein de la classification phytosociologique française actuelle

> **FESTUCO VALESIIAE-BROMETEA ERECTI** Braun-Blanq. & Tüxen ex Braun-Blanq. 1949

Pelouses à dominance d'hémicryptophytes, xérophiles à mésoxérophiles, collinéennes à montagnardes, européennes et ouest sibériennes, surtout sur substrats carbonatés ou basiques.

■ **Brometalia erecti** W.Koch 1926

Communautés atlantiques à subatlantiques.

• **Gentianello amarellae-Avenulion pratensis** Royer 1987 nom. inval.

Communautés nord-atlantiques extrême nord de la France.

◆ **Associations**

- Thymo britannici-Festucetum hirtulae* ⊕
- Succiso pratensis-Brachypodium pinnatum* ⊕
- Galio maritimi-Brachypodium pinnatum* ⊕
- Anthyllido langei-Thesietum humifusi* ⊕

• **Potentillo montanae-Brachypodium rupestre** Braun-Blanq. 1967 corr. Guitan, Izco & Amigo 1989

Communautés hyperatlantiques du secteur cantabrique ; Pays basque (à rechercher dans l'ouest des Pyrénées).

◆ **Associations**

- Potentillo montanae-Brachypodium rupestre* ⊕
- Koelerio pyramidatae-Potentilletum splendentis* ⊕
- Teucrio pyrenaici-Genistetum occidentalis* ⊕

○ **Mesobromion erecti** (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos.

Communautés subatlantiques à atlantiques, mésoxérophiles à xérophiles.

◆ **Associations**

- Carlino cynaræ-Brachypodium pinnatum* ⊕
- Centaureo nigrae-Brachypodium pinnatum* ⊕
- Campanulo preclatoria-Cynosuretum cristati* ⊕
- Erico vagantis-Genistetum occidentalis* ⊕

○ **Mesobromenion erecti** Braun-Blanq. & Moor 1938

Communautés des sols profonds.

◆ **Associations**

- Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti* ⊕
- Gentiano verna-Brometum erecti* ⊕
- Scabioso pratensis-Brometum erecti* ⊕
- Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti* ⊕
- Onobrychido montanae-Brometum erecti* ⊕
- Campanulo spicatae-Brometum erecti* ⊕
- Diantho pavonii-Brachypodium pinnatum* ⊕

○ **Chamaespartio sagittalis-Agrostidenion tenuis** Vigo 1982

Communautés acidoclines.

◆ **Associations**

- Sieolinia decumbentis-Brachypodium pinnatum* ⊕

Coronillo varia-Brachypodium pinnatum subsp. *callunetosum* vulgaris ⊕

Trifolio rubentis-Brometum erecti subsp. *callunetosum* vulgaris ⊕

Ranunculo montani-Agrostetum capillaris ⊕

Viscaria vulgaris-Avenetum pratensis ⊕

Brachypodium pinnatum-Dianthetum monspessulani ⊕

Stachyo officinalis-Galietum verii ⊕

Ranunculo bulbosi-Brachypodium pinnatum ⊕

Chamaespartio sagittalis-Agrostetum tenuis ⊕

> **Tetragonolobum maritimi-Mesobromenion erecti** Royer 1991 nom. inval.

Communautés des sols marneux.

◆ **Associations**

- Parnassio palustris-Thymetum praecox* ⊕
- Blackstonia perfoliatae-Caricetum flacca* ⊕
- Blackstonia perfoliatae-Senecietum erucifolii* ⊕
- Chloro perfoliatae-Brometum erecti* ⊕
- Plantagini serpentinae-Tetragonolobum maritimi* ⊕
- Calamagrostio varia-Molinietum littoralis* ⊕
- Chloro perfoliatae-Brometum erecti* ⊕

> **Teucrio montani-Mesobromenion erecti** Royer 1991 nom. inval.

Communautés xéroclines.

◆ **Associations**

- Avenulo pratensis-Festucetum lemanii* ⊕
- Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae* ⊕
- Veronico scheereri-Koelerietum macranthae* ⊕
- Antherico ramosi-Pulsatilletum vulgare* ⊕
- Lino leonii-Festucetum lemanii* ⊕
- Chamaecytisio supini-Prunellatum grandiflorae* ⊕
- Helianthemum obscuri-Prunellatum grandiflorae* ⊕
- Astero amelli-Prunellatum grandiflorae* ⊕
- Festuco lemanii-Brometum erecti* ⊕
- Antherico ramosi-Brometum erecti* ⊕
- Carici humilis-Brometum erecti* ⊕
- Equiseto ramossissimi-Brometum erecti* ⊕

> **Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti** Oberd. 1957

Communautés sous microclimat froid.

◆ **Associations**

- Lino salsoloidis-Seslerietum caeruleae* ⊕
- Catanancho caeruleae-Seslerietum albicantis* ⊕
- Viola rupestris-Koelerietum pyramidatae* ⊕
- Pulsatilla vulgaris-Seslerietum caeruleae* subsp. *coronilletosum* minima ⊕
- [*Festuco lemanii-Seslerietum albicantis*], ⊕
- [*Rumici acetosae-Seslerietum caeruleae*], ⊕
- Viola rupestris-Seslerietum caeruleae* ⊕
- Koelerio pyramidatae-Seslerietum caeruleae* ⊕
- Genisto pilosae-Seslerietum caeruleae* ⊕
- Gymnocarpio robertianii-Seslerietum caeruleae* ⊕
- Globularietum punctato-cordifoliae* ⊕
- Teucrio montani-Festucetum laevigatae* ⊕
- Pediculari comosae-Ranunculetum geraniifolii* ⊕

> **Festucenion timballii** Boulet 1986 nom. ined.

Communautés du sud-ouest et du centre ouest de la France.

◆ **Associations**

- Carduncello mitissimi-Brometum erecti* ⊕
- Prunello grandiflorae-Linetum salsoloidis* ⊕
- Avenulo pratensis-Festucetum timballii* ⊕
- Ophryo scolopacis-Caricetum flacca* ⊕
- groupements à *Deschampsia media* du Berry ⊕
- Carduncello mitissimi-Ranunculetum oraminei* ⊕

Formations herbacées sèches semi-naturelles et fauchées d'embuissonnement

Helianthemo apennini-Brometum erecti ⑤
Orchido morionis-Helianthemetum apennini ①

→ *Koeleria macrantha-Phleion phleoidis* Korneck 1974 ⑤
Communautés subatlantiques, plus ou moins xéro-
philes, acidiphiles à acidiphiles, surtout montagnard

Bibliographie

- ALARD D., DUTOIT T., 1995. – Conservation des pelouses sèches du nord-ouest de l'Europe : vers des modèles de gestion où l'homme a sa place. Le courrier de la nature n°152 – p. 16-22.
- ALLIER C., 1971. – Les groupements culmineux des montagnes de Baronnies septentrionales. Colloque Interd. Milieux Nat. Supra-for. Mont. Bassin occ. Méd., Soc. Bot. France, Montpellier, 175-190.
- ARLOT C., HESSE J., 1981. – Éléments pour une gestion d'un milieu calcicole de plaine : l'exemple de la réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain (Loir-et-Cher) – Bulletin d'écologie n°12 – p. 249-294.
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PHYTOSOCIOLOGIE 1960. – Programme de l'excursion internationale de phytosociologie 22-29 mai 1960 (partie française). Manuscrit, 11 p.
- AYMONIN G.G., 1965. – Origines présumées et disparition progressive des adventices messicoles calcicoles en France. 11^e coll., sur la biologie des mauvaises herbes, ENSA de Grignon, 18 p. polyc.
- BARBE J., 1974. – Contribution à l'étude phytosociologique du vignoble et des premiers plateaux du Jura central. Thèse 3^e cycle, Besançon. 190 p.
- BARBERO M. et LOISEL R., 1971. – Contribution à l'étude des pelouses à Bromes méditerranéennes et méditerranéo-montagnardes. An. Inst. Ant. José Cavanilles, Madrid, 28, 93-165.
- BARBIER L., BOULLET V., 2000. – Bilan de 10 ans de pâturage sur la réserve naturelle volontaire de Wavrans sur l'Aa (à paraître).
- BILLY F., 1988. – La végétation de la Basse-Auvergne. *Bull. Soc. bot. Centre-Ouest*, n° spéc. 9, 417 p.
- BILLY F., 1997. – Les forêts et leurs lisières en Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S., N° spécial 15, 329 p. Saint-Sulpice-de-Royan.
- BILLY F., 2000. – Prairies et pâturages en Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S., N° spécial 20, 258 p. Saint-Sulpice-de-Royan.
- BLANCHARD F., DESSE A., 1997. – Suivi expérimental du mont Pelé à Desvres – Conseil général CRP, 77 p.
- BLANGERMONT C. (de) et LIGER J., 1961. – Végétation des pelouses crayeuses de la vallée de la Bresle. *Rev. Soc. Sav. Haute-Normandie*, Sciences 36 : 29-47. Rouen.
- BOBBINK R., WILLEMS J.H., 1991. – Impact of different cutting regimes on the performance of *Brachypodium pinnatum* in dutch chalk grassland – Biological Conservation n°40 – p. 301-314
- BOLÓS O. de, 1957. – Datos sobre la vegetación de la vertiente septentrional de los Pirineos : observaciones acerca de la zonación altitudinal en el valle de Aran. *Coll. Botan.* 5(2) : 465-514.
- BOTINEAU M., DOM O., HENNEQUIN E., mars 2000. – Étude botanique des massifs serpentiniques du Limousin – Systématique et phytosociologie. CREN du Limousin, laboratoire de botanique et de cryptogamie – Faculté de pharmacie – Université de Limoges : 130 p.
- BOULLET V., 1980. – Les pelouses calcaires et leur appauvrissement thermophile entre Seine et Somme. DEA Lille II, 108 pages.
- BOULLET V., 1986. – Les pelouses calcicoles (*Festuco-Brometea*) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Essai de synthèse phytosociologique. Thèse présentée à l'université des sciences et techniques de Lille pour obtenir le grade de docteur de troisième cycle, p. 1-333 + annexes (53 tableaux).
- BOULLET V., 1999. – Flore et végétation des pelouses calcicoles du Nord-Pas-de-Calais : évolutions récentes des connaissances. *Bull. Soc. Bot. N. Fr.* 51 (7) : 27-37
- BOURNERIAS M., 1973. – Influences des landes oligotrophes sur les groupements végétaux contigus. Leurs conséquences quant à la conservation de biotopes et biocénoses rares ou relictuels. *Coll. Phytosociol.*, II – Végétation des landes d'Europe occidentale. Lille : 201-210
- BOURNERIAS M., 1979. – Guide des groupements végétaux de la région parisienne. 3^e édit., Masson et SEDES (Paris), 483 p.
- BRAQUE R. et LOISEAU J.-E. V., 1984. – Exorde de la présentation des groupements herbacés des causses berrichons et domaines circumvoisins. In « La végétation des pelouses calcaires », Strasbourg 1982, *Coll. Phytosoc.*, XI : 219-228. Vaduz.
- BRAQUE R. et LOISEAU J.-E. V., 1994. – Pelouses et ourlets du Berry. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, n° spécial 12, pp. 1-193. Saint-Sulpice de Royan.
- BRAQUE R. et LOISEAU J.-E. V., 1972. – Contribution à l'étude de la flore et de la végétation du centre de la France. *Rev. Sc. Nat. Auvergne*, 38(1-4) : 27-33.
- BRAUN-BLANQUET J., 1967. – Vegetationsskizzen aus dem Baskenland mit Ausblicken auf das weitere Ibero-Atlanticum – II Teil. *Vegetatio* 14(1-4) : 1-126, 21 tab. en annexe. Den Haag.
- BRUNERYE L., 1980. – Végétation des affleurements de serpentine du département de la Corrèze. *Bull. Mus. nat. Hist. nat.*, Paris, 4^e série, 2, section B, n°1 : 49-78.
- CERPAM, 1996. – Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France – CERPAM / Méthodes et communication – novembre 1996 – 254 p.
- CERPAM, 1999. – Gestion des espaces naturels fragiles par les éleveurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- CHAIB G. et DUTOIT Th., 1997. – « Connaître et gérer les coteaux crayeux » – Conservatoire des sites naturels de la Haute-Normandie.
- CHOUARD P., 1943. – Le peuplement végétal des Pyrénées centrales. 1. Les montagnes calcaires de la vallée de Gavarnie (suite 2). *Bull. Soc. bot. Fr.* 90 : 25-29.
- CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE FRANCHE-COMTÉ, 1995. – Programme LIFE « Sauvegarde de la richesse biologique du bassin du Drûgeon » – Inventaire écologique initial. Opérations de gestion – 113 p. + annexes – Mars 1995.
- CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS, 1993. – Les milieux naturels de Bourgogne : les pelouses calcaires – *Patrimoine naturel de Bourgogne* – n°1 – 1993 – p. 33-37 – Revue.
- CONTRE E. et DAUNAS R., 1975. – Compte rendu de la deuxième session extraordinaire de la société botanique du Centre-Ouest, tenue à Nontron (Dordogne). *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. 6 : 54-85. Royan.
- COQUILLARD P., GUEUGNOT J. et MICHALET R., 1989. – Landes et herbages des édifices volcaniques de la chaîne des Puys (Massif central français). II – Écologie et pastoralisme. In « Phytosociologie et pastoralisme », Paris 1988, *Coll. Phytosoc.*, XVI : 665-680 + fig. h.t. Berlin. Stuttgart.
- CREN Franche-Comté, 1995. – Programme Life « Sauvegarde de la richesse biologique du bassin de Drûgeon ». Inventaire écologique initial, opérations de gestion – Mars 1995.
- DELPECH R., 1994. – Essai de syntaxinomie fine de peuplements de prairies de fauche de haute Maurienne et de Tarentaise. *Colloques Phyto.*, 22, 347-395.
- DRAF FRANCHE-COMTÉ, DIREN FRANCHE-COMTÉ, PNR HAUTE-JURA, 1994. – Haute Chaîne du Jura. Projet d'opération pilote agriculture-environnement pelouses sèches-prairies maigres. Biotopes/gestion de la faune/paysages : départements du Jura, du Doubs, de l'Ain – Octobre 1994.
- DUTOIT T., 1996. – Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute-Normandie – Presses universitaires de Rouen – Rouen – n°217 – 220 p.
- DUTOIT T., ALARD D., 1996a. – Gestion des pelouses calcicoles : conservation des habitats ou de certains insectes ? – *Insectes* n°101 – n. 11-14

ANNEXE 6 – Fiche espèce – Le lézard agile – Note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne – CPIE Pays de Soulaïnes – Sept. 2011

Note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne – 2011

LEZARD AGILE

Vulnérable sur la liste rouge régionale



Comportements influençant la prospection

Le lézard des souches est totalement diurne. Comme tous les reptiles, son activité est très dépendante des conditions météorologiques. On le rencontre d'avril, parfois mars pour les mâles, à début octobre.

Milieus fréquentés

On le trouve à la lisière des bois, dans les landes, les haies, les talus de voies ferrées, les terrains incultes. La présence de sols meubles nus est indispensable à sa reproduction.

Etat des populations en Champagne-Ardenne

Cette espèce orientale est largement distribuée dans notre région mais de façon très inégale. Elle n'est abondante que dans les régions sèches de la Marne, de l'Aube et des Ardennes : pelouses, savarts et pinèdes de Champagne Crayeuse, pelouses du Nogentais, pelouses du Tardenois et de la Montagne de Reims, pays d'Othe, Barrois et semble bien présente dans les marais tufeux du plateau de Langres.

Quelques données ont pu mettre en évidence que d'autres régions naturelles moins favorables étaient également occupées en très faible densité : Champagne-Humide, Bassigny, Apance-Amance, Argonne, crêtes pré-ardennaises. D'autres régions ne semblent pas abriter l'espèce : Plateau Ardennais, Thiérache, Brie Champenoise.

Sensibilité - Menaces

La conservation des milieux remarquables abritant d'importantes populations, telles les pelouses sèches de Champagne Crayeuse ou marais tufeux du plateau de Langres, est une priorité.

L'écobuage, l'utilisation des pesticides, et l'enrésinement des stations forestières constituent les autres principales menaces.

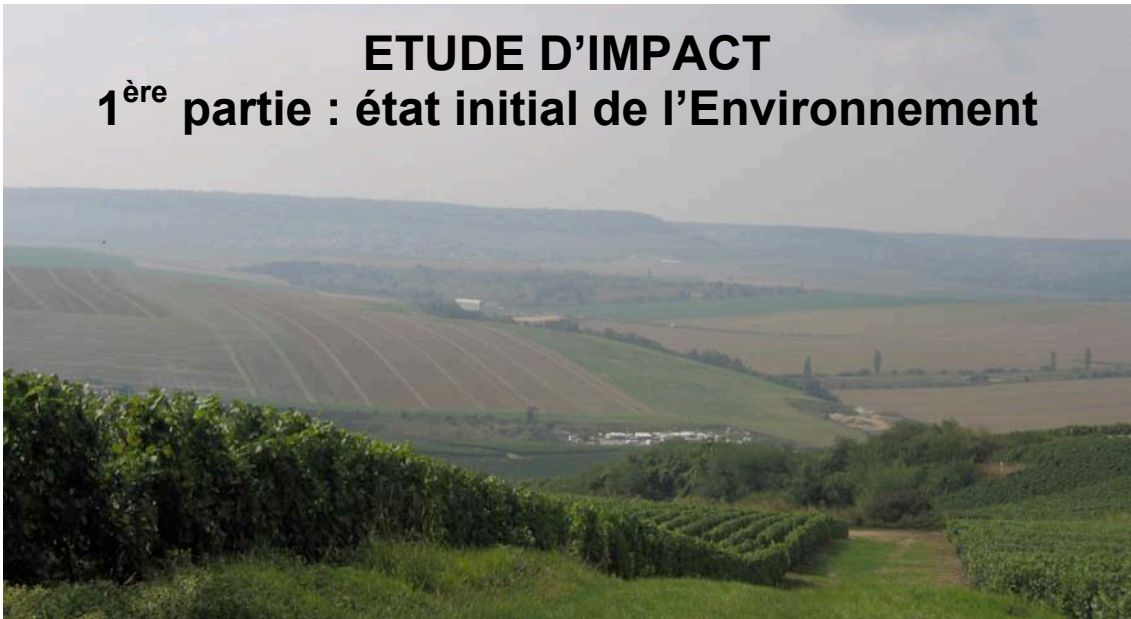
Compte-tenu de la diversité des habitats occupés mais aussi de la discrétion de l'espèce, il est délicat d'évaluer l'état de conservation des populations de cette espèce.

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de Soulaïnes, Association Nature du Nogentais, Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne Ardenne, Regroupement des Naturalistes Ardennais – page 16



POLE MECANIQUE DE CHAMPAGNE A CUIS (51)

ETUDE D'IMPACT **1^{ère} partie : état initial de l'Environnement**



Avec la collaboration :



Novembre 2006

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	4
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
2. PROCÉDURE ET PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT.....	8
2.1. Cadre juridique de l'étude d'impact.....	8
2.2. Présentation de la démarche spécifique à l'étude d'impact	9
 CHAPITRE II : L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
1. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	11
1.1. Le contexte climatologique.....	11
1.2. Le relief	14
1.3. Le contexte géologique et pédologique	17
1.3.1. La géologie	17
1.3.2. La pédologie*	18
1.4. Hydrologie et hydrogéologie*	19
1.4.1. Le contexte hydrographique.....	19
1.4.2. Les eaux souterraines.....	19
2. L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PAYSAGE.....	21
2.1. Description des habitats* naturels du site, de leur faune et de leur flore ..	21
2.1.1. La strate arborée.....	21
2.1.2. La strate herbacée	22
2.1.3. Synthèses des enjeux pour le milieu naturel.....	24
2.2. Le paysage	27
2.2.1. Analyse paysagère du secteur.....	27
2.2.2. Le site naturel du Mont Bernon à Epernay.....	28
2.2.3. Les sensibilités paysagères	28
3. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	31
3.1. Le contexte démographique.....	31
3.2. L'activité économique	33
3.2.1. La population active	33
3.2.2. Les activités industrielles et artisanales	34
3.2.3. Commerces, équipements et services	34
3.2.4. L'agriculture	34
3.3. L'urbanisme et le développement des communes	36
3.3.1. Le bâti	36
3.3.2. L'habitat	36
3.3.3. L'intercommunalité	36
3.3.4. Les documents d'urbanisme	37
3.3.5. Le foncier	38
3.4. Patrimoine, qualité de vie, tourisme et loisirs	39
3.4.1. Le patrimoine historique et archéologique	39
3.4.2. Qualité de vie, tourisme et loisirs	39
3.5. Réseaux et servitudes	42
3.6. Les voies de circulation.....	42
3.6.1. Les voies de circulation routière.....	42
3.6.2. Les transports en commun.....	42
3.7. La qualité de l'air	44

3.8.	Le bruit	46
3.8.1.	Objet et contexte de l'étude acoustique	46
3.8.2.	Contexte réglementaire	46
3.8.3.	Caractérisation de la situation sonore actuelle	47
3.8.3.1.	Conditions de mesures	47
3.8.3.2.	Résultats de mesures	48
3.8.3.3.	Modélisation acoustique du secteur d'étude	50
3.8.3.4.	Cartographie sonore de la zone concernée	53
3.8.3.5.	Bruit résiduel et bruit maximum admissible sur les zones d'impact du futur pôle	55
3.8.4.	Synthèse des enjeux et des contraintes au terme de l'analyse acoustique initiale	57
SYNTHÈSE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET DES CONTRAINTES		58
L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE		58
L'ENVIRONNEMENT NATUREL		58
L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER		59
L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE		59
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETAT INITIAL		62
LE MILIEU PHYSIQUE		63
LE MILIEU NATUREL ET LE PAYSAGE		64
LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE		65
GLOSSAIRE		68

CHAPITRE I

PRESENTATION

DE L'OPERATION

1. PRESENTATION GENERALE

C'est l'Association pour la création et le développement d'un pôle mécanique de Champagne, née en 2002 à l'initiative du Moto Club d'Epernay et de l'Automobile Club de Champagne, qui est à l'origine du projet de pôle mécanique sur l'agglomération sparnacienne.

Ce projet est devenu un peu plus concret lors de l'annonce du départ du 13^{ème} Régiment de Génie, qui signifiait la libération de nombreux terrains, dont celui du champ de manœuvres, de près de 34 hectares sur la commune de Cuis, paraissant tout à fait à même d'accueillir le pôle mécanique.

Consciente du caractère novateur et du potentiel d'un pôle mécanique sur le développement régional, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (CCEPC) s'est engagée à soutenir ce projet en lançant tout d'abord une étude visant à apprécier l'opportunité et la faisabilité de l'équipement. Les conclusions s'étant révélées positives, la CCEPC poursuit la réflexion par une étude d'impact.

Le projet :

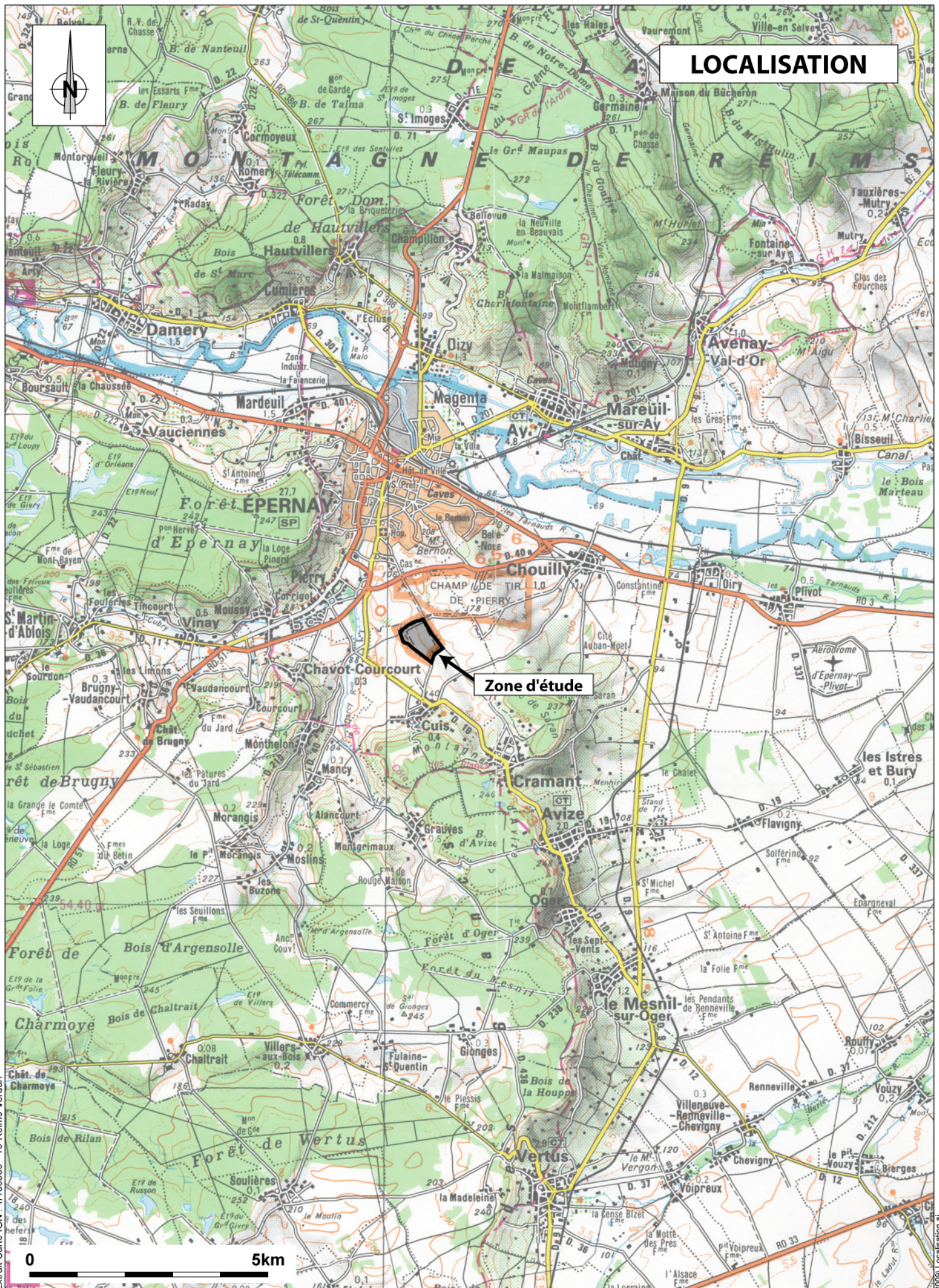
Le concept proposé par les initiateurs du Pôle Mécanique de Champagne et les préconisations énoncées dans le cadre de l'étude de faisabilité pourraient aboutir au projet suivant :

L'infrastructure serait dotée :

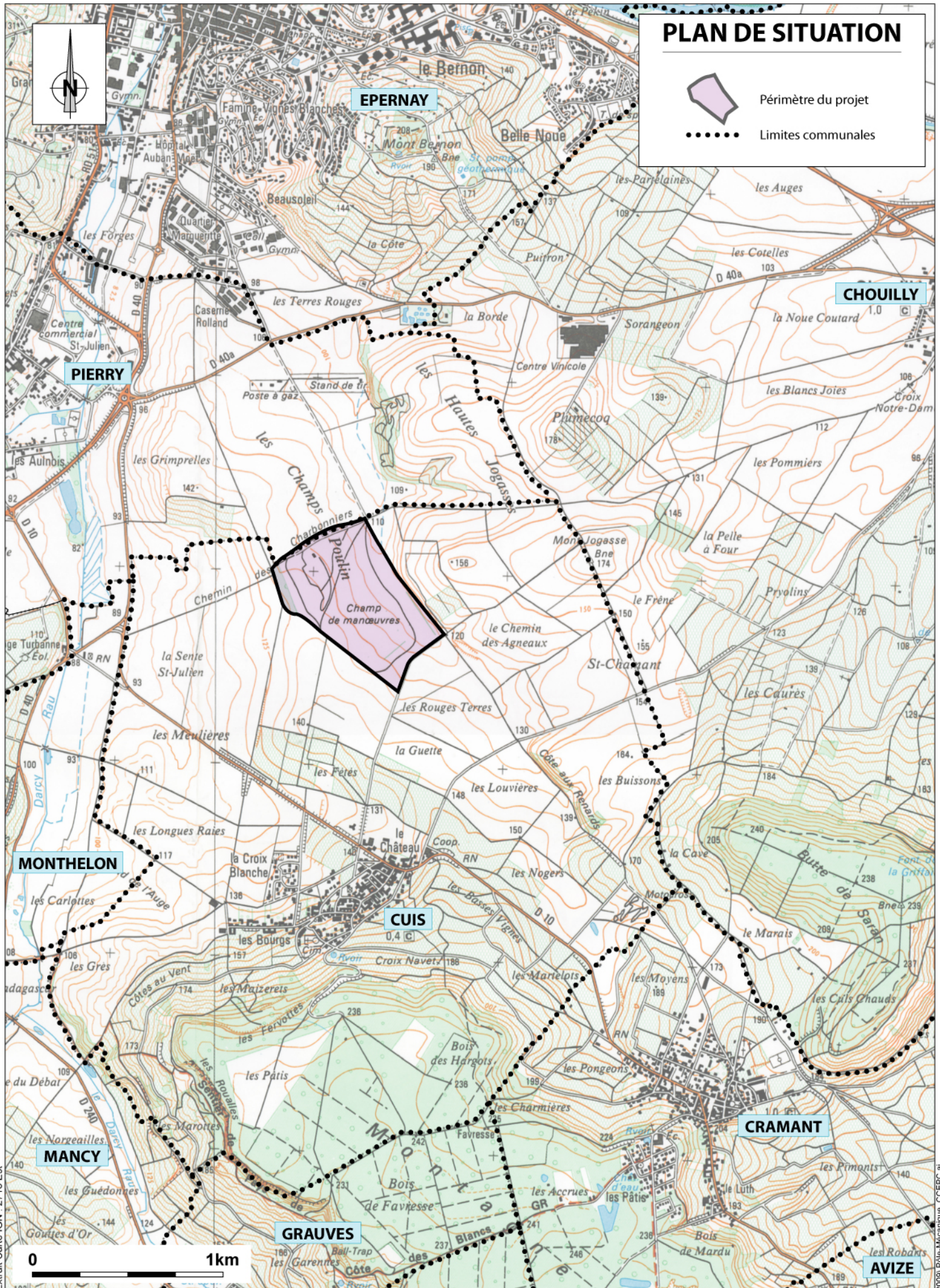
- d'un circuit auto/moto homologué ;
- d'une piste de karting ;
- d'un plateau pédagogique ;
- des structures d'accueil adaptées : salon évènements déclinables en plusieurs salles, snack-bar high-tech sans oublier les tribunes, les vestiaires et les parkings. Des complémentarités avec le proche Millesium (parkings, salles de réunions notamment), espace dédié à l'évènementiel, semblent tout à fait opportunes.

Ce projet aurait pour ambition d'offrir :

- un lieu de formation à la sécurité routière pour le quart Nord/Est de la France, connu par les usagers de la route et reconnu par les pouvoirs publics ;
- un lieu dédié aux loisirs et au tourisme au cœur d'une destination de renommée internationale pour les amateurs de véhicules de collection, de prestige et de loisirs ;
- une vitrine technologique et économique à l'échelle régionale, un outil structurant destiné à développer l'attractivité du territoire, notamment pour la filière mécanique.



Extrait Carte IGN : 1/100000 - 10-Reims-Verdun



2. PROCEDURE ET PRESENTATION DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. CADRE JURIDIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

La recherche des conditions optimales d'insertion des ouvrages dans leur environnement s'inscrit dans un cadre juridique régi principalement par les deux lois suivantes :

1. La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 modifiée (J.O. du 13 juillet 1976), relative à la protection de la nature et de l'environnement et son décret d'application n° 77-1141 du 12 octobre 1977 (J.O. du 13 octobre 1977) modifié par le décret n° 93-245 du 25 février 1993 (J.O. du 26 février 1993), abrogé par le décret n°2005-935 du 2 août 2005 (J.O. du 5 août 2005), ainsi que la loi du 12 juillet 1983 (J.O. du 13 juillet 1983) relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995 modifiée, article 3 (J.O. du 3 février 1995), ont codifié et formalisé ces conditions en stipulant qu'une étude d'impact doit être établie pour les ouvrages d'une certaine importance.

Ces textes précisent que l'étude d'impact doit notamment contenir les chapitres suivants :

- l'analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- l'analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement ;
- les raisons du choix du projet retenu parmi les solutions envisagées et les impacts résiduels ;
- les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les impacts, ainsi que l'estimation du coût de ces mesures ;
- l'analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement ;
- un résumé non technique facilitant la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact.

2. La loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, article 10 (J.O. du 4 janvier 1992) soumet à autorisation ou à déclaration, les travaux ayant des effets significatifs sur la ressource en eau, la qualité de l'eau et les milieux aquatiques en général.

Les décrets d'application de l'article 10 de la loi sur l'eau, à savoir le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 (J.O. du 30 mars 1993) relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration et le décret n° 93-743 (J.O. du 29 mars 1993) relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration modifiés ont précisé les travaux et aménagements soumis à déclaration ou autorisation.

2.2. PRESENTATION DE LA DEMARCHE SPECIFIQUE A L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact comprend les rubriques suivantes :

- ✓ une *analyse de l'état initial* du site et de son environnement, portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers ou de loisirs affectés par le projet,
- ✓ une *analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents* du projet sur l'environnement, et en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage, ou sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique,
- ✓ la présentation du projet retenu,
- ✓ les *mesures envisagées* pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.
- ✓ une *analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement* mentionnant les difficultés éventuelles rencontrées,

CHAPITRE II

L'ETAT INITIAL

DE L'ENVIRONNEMENT

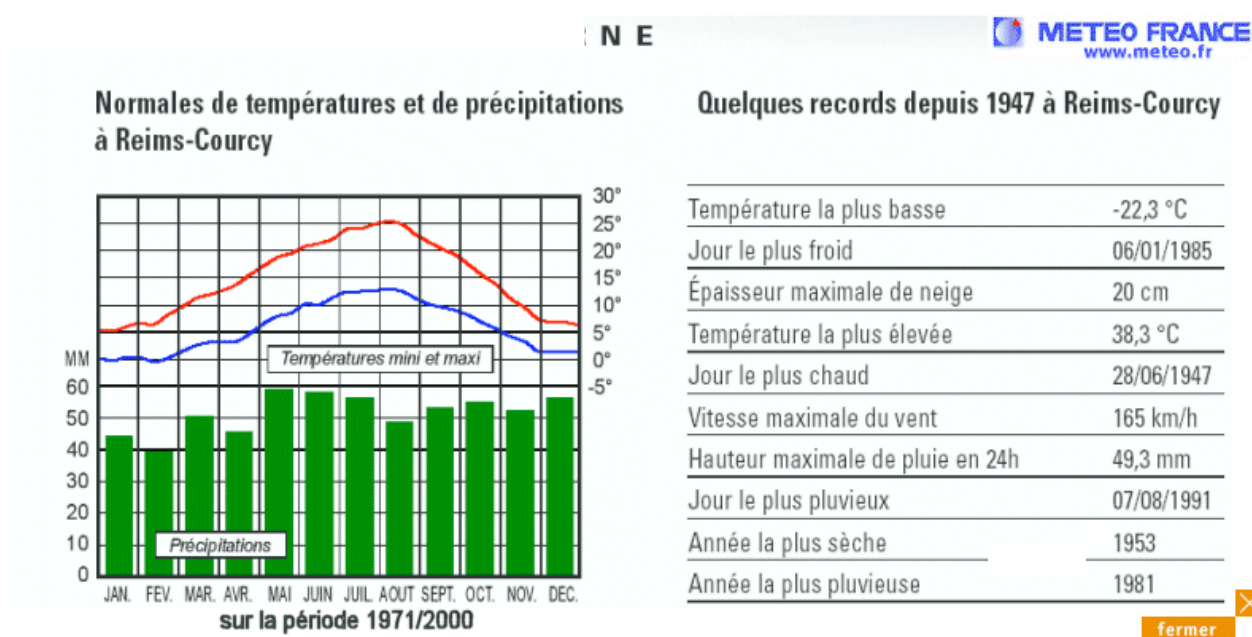
1. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.1. LE CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE

Le secteur étudié est soumis à un climat continental à influence océanique, formant ainsi une combinaison climatologique particulière dans le département de la Marne.

La station météorologique la plus proche du projet est celle de Courcy (Nord de Reims, altitude 91 m) qui mesure en continu les précipitations, les températures et les vents.

La figure ci-dessous présente les moyennes de Reims-Courcy, ainsi que quelques records historiques :



Les températures et les précipitations

Le tableau suivant présente la moyenne des températures, la moyenne des minima et des maxima de température, et la moyenne des précipitations sur la période 1974 - 2003.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
T° minimales (moyenne en °C)	0,2	0,1	2,7	3,8	7,8	10,6	12,5	12,4	9,6	6,9	3,2	1,5	5,9
T° maximales (moyenne en °C)	5,6	7,2	11,1	14,1	18,5	21,5	24,2	24,4	20,1	15,2	9,4	6,6	14,8
T° moyennes (moyenne en °C)	2,9	3,6	6,9	8,9	13,1	16,1	18,4	18,4	14,8	11,0	6,3	4,1	10,4
Précipitations (moyenne en mm)	46,1	41,0	55,9	48,0	57,5	57,4	56,6	48,8	52,2	56,1	49,6	59,8	628,9

La température moyenne annuelle est de 10,4 °C, avec une température moyenne mensuelle des mois d'hiver ne descendant pas au-dessous de 2 °C, et une amplitude thermique moyenne de l'ordre de 15 °C.

Toutefois, en janvier 1985 et février 1986, des températures moyennes de – 7°C à – 8 °C ont été enregistrées. A contrario, février 1990 a été le plus chaud, avec 12,8 °C de température moyenne minima.

L'année la plus froide a été 1985 avec 4,4 °C de moyennes minima.

Pour l'été, les mois de juillet 1994 et d'août 2003 ont été les plus chauds, avec respectivement 28,3 et 28,7 °C. Juin 1989 et août 1993 ont été les plus froids, avec des températures moyennes minima de l'ordre de 9 °C.

L'année la plus chaude a été 2003 avec 16,3 °C de moyenne des maxima annuelle.

La **moyenne interannuelle** des précipitations est de **628,9 mm**.

Au cours des 30 dernières années, l'année la plus humide fut 2001 avec 834 mm et l'année la plus sèche 1976 avec 354,1 mm.

Le mois d'hiver le plus humide est décembre 1999, avec 162,2 mm ; et le mois d'hiver le plus sec est janvier 1992 avec 5 mm.

Le mois d'été le plus humide est juillet 2000, avec 149,6 mm ; et le mois d'été le plus sec est août 1993 avec 4,8 mm.

Pour ce qui est des données annuelles moyennes sur 30 ans, on peut ajouter qu'il y a **70 jours de gel**, 112 jours de pluie (avec un caractère orageux surtout en été), **20 jours de neige** et **63 jours de brouillard**.

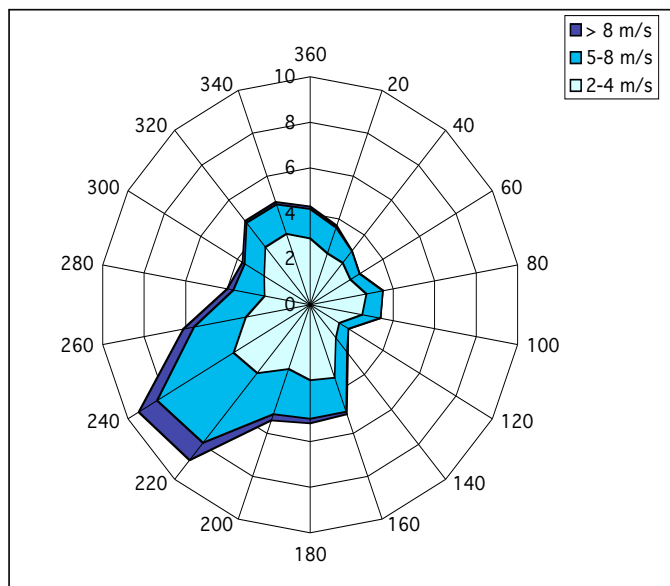
Remarque importante : cette caractérisation ne constitue pas pour autant un enchaînement habituel des saisons. Il n'est pas rare en toute période de l'année, et de façon aléatoire, de constater une succession de périodes déficitaires et excédentaires en pluie.

Les vents

La rose des vents de Courcy, présentée page suivante, correspond à des moyennes réalisées sur une période de 30 ans.

Les vents dominants en fréquence et en intensité sont de secteur Sud-Ouest. Ce sont souvent eux qui apportent la pluie. Leur intensité dépasse parfois les 8 m/s.

Les vents de secteur Nord-Est, apparaissant en période hivernale, sont froids et peuvent favoriser l'apparition de verglas. Ils sont cependant peu fréquents et de moindre intensité.



Dir (degrés) \ Vit	2-4 m/s	5-8 m/s	> 8 m/s
20	2,4 %	1,2 %	0,1 %
40	2,4 %	0,7 %	+
60	2,2 %	0,5 %	+
80	2,7 %	0,8 %	+
100	2,5 %	0,9 %	+
120	1,6 %	0,5 %	+
140	1,9 %	0,8 %	0,1 %
160	3,4 %	1,6 %	0,1 %
180	3,3 %	1,7 %	0,2 %
200	3,0 %	2,1 %	0,3 %
220	3,9 %	4,0 %	1,0 %
240	4,2 %	4,2 %	1,0 %
260	3,1 %	2,5 %	0,5 %
280	2,2 %	1,5 %	0,3 %
300	2,5 %	1,1 %	0,1 %
320	3,3 %	1,4 %	0,1 %
340	3,3 %	1,4 %	0,1 %
360	2,9 %	1,3 %	0,1 %

Le climat du secteur d'étude peut épisodiquement être contraignant vis à vis du fonctionnement d'un circuit automobile, notamment lors des périodes de verglas et d'orage.

1.2. LE RELIEF

Le secteur agricole entre Epernay et Cuis présente des pentes relativement importantes, sur lesquelles a été développée la culture de la vigne.

Les pentes atteignent ainsi des valeurs importantes :

- 16 % de pente moyenne avec localement des secteurs abrupts au lieu-dit « les Hautes Jogasses » ;
- 13 % aux « Grimperelles ».

La butte témoin culmine à 178 m d'altitude au lieu-dit « Plumecoq », situé à 1250 m à l'Est du projet.

Le site de l'ancien champ de manœuvre s'inscrit dans ce paysage vallonné.

Le projet de pôle mécanique sera implanté en bordure d'un creux topographique correspondant à un fond de vallon, parfois localement humide, orienté Nord / Sud et ouvert sur Epernay.

La valeur moyenne des pentes est de l'ordre de 6 % avec des maxima atteignant les 9 %, et les altitudes sont comprises entre 134 m (au Sud-Ouest) et 112 m (au Nord).

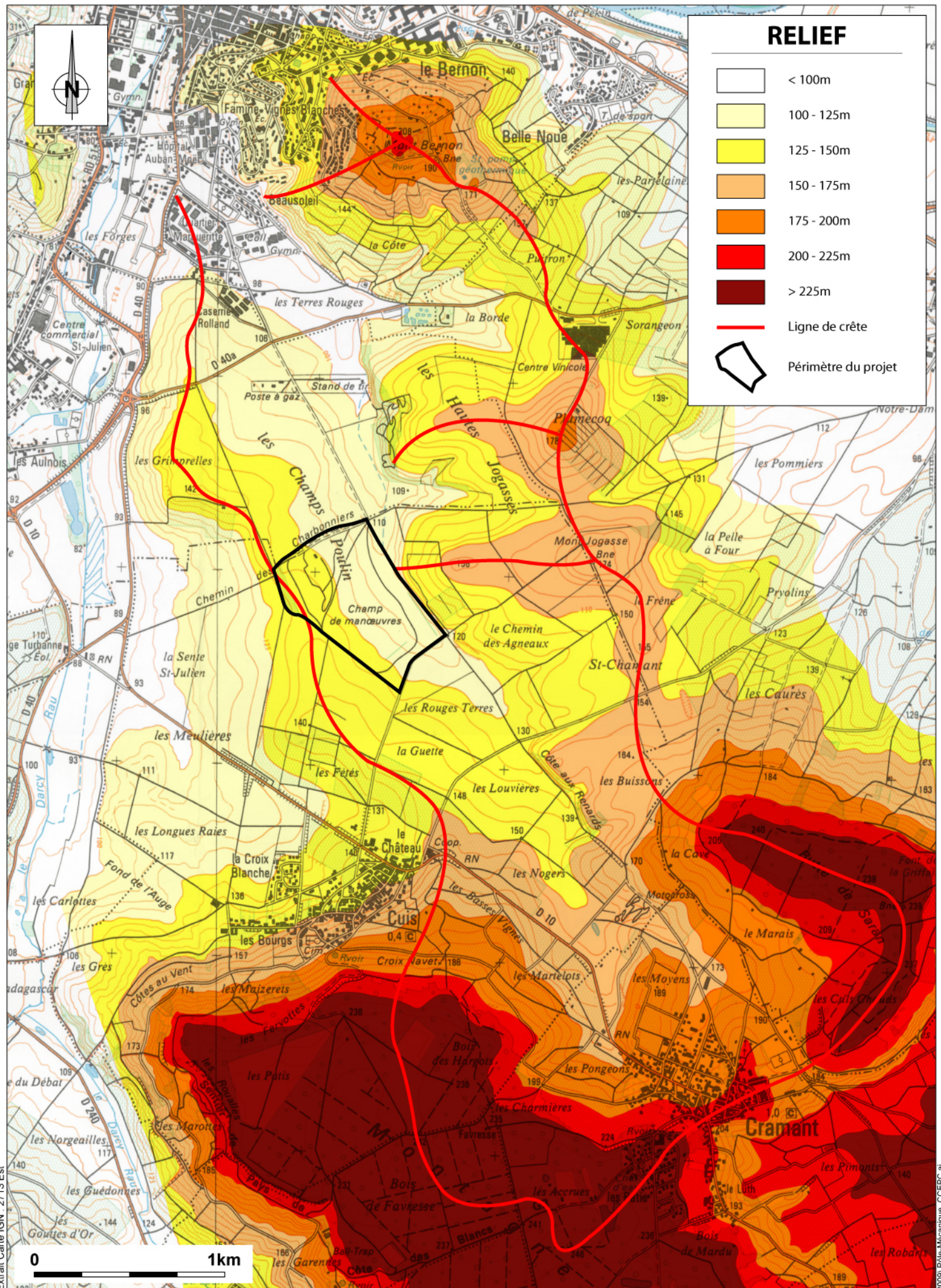
La vallée du secteur du projet est relativement étroite : 1500 m de large pour 5500 m de long. La ligne de crête du bassin versant débute au Sud d'Epernay, puis joint les différents points hauts du secteur (« les Grimperelles », « Plumecoq », « Montjogasse », « Butte de Saran ») en coupant le village de Cramant dans sa partie la plus amont (Sud-Est du secteur d'étude).

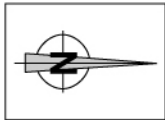
La zone se présente en fait comme un hémicycle avec un talweg* en son milieu, qui se connecte en aval avec la vallée de la rivière le Darcy.

Ce relief du terrain nécessitera d'envisager des terrassements pour la réalisation d'une plate-forme assez vaste pour pouvoir accueillir le pôle mécanique.

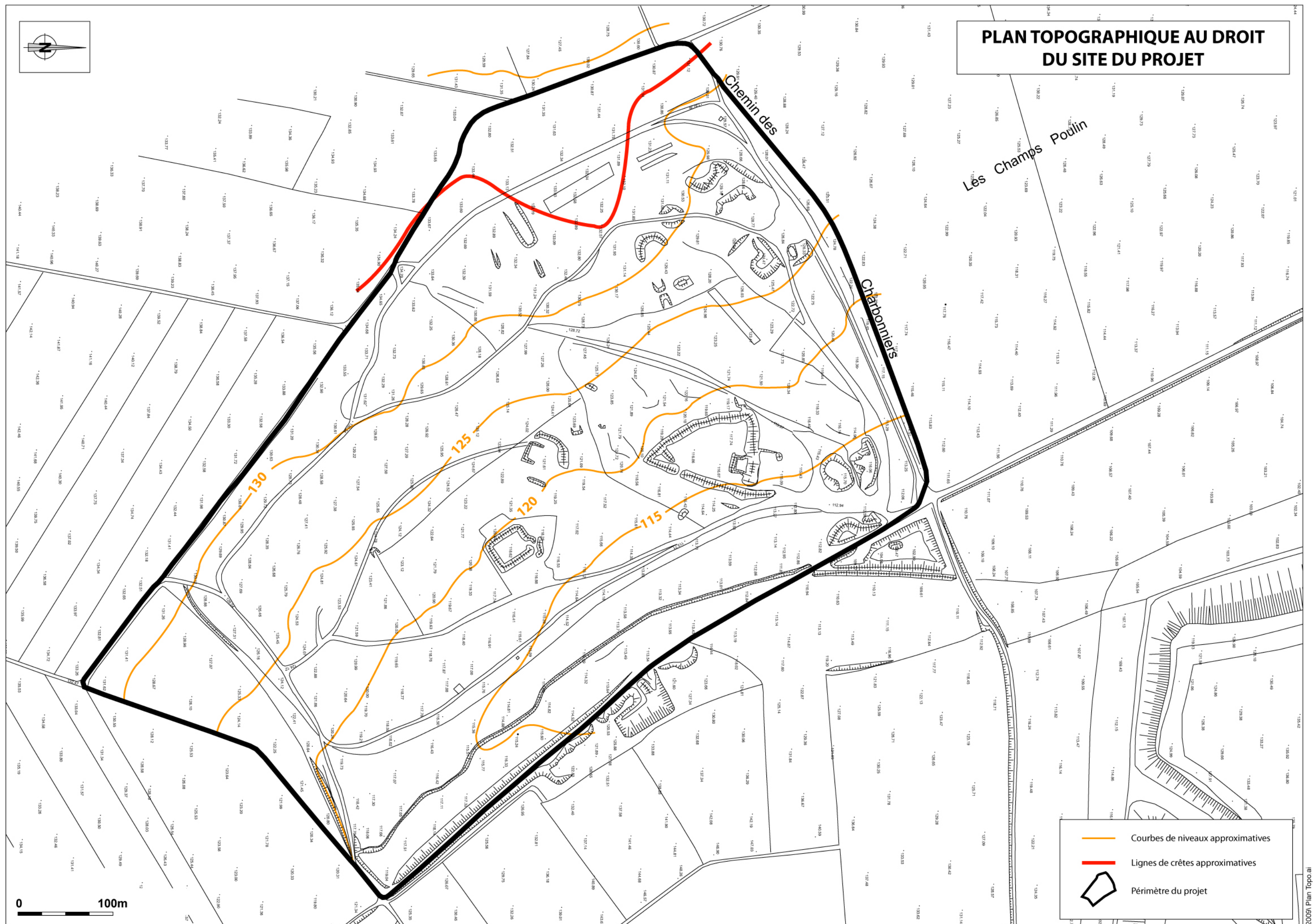
La configuration topographique du secteur offre aussi de larges vues sur le site du projet depuis les points hauts environnants.

Le programme d'assainissement des eaux devra également prendre en compte la situation du site dans un fond de bassin versant étroit, dominé par les cultures, notamment de vignes, ce qui l'expose à des risques d'inondation ou de coulées de boues lors de forts épisodes orageux.





PLAN TOPOGRAPHIQUE AU DROIT DU SITE DU PROJET



1.3. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

1.3.1. La géologie

Le secteur de Cuis est situé en bordure Est des plateaux tertiaires de l'Île-de-France représentés par le flanc Sud de la Montagne de Reims et la montagne d'Avize.

Il repose sur les premières couches géologiques de la plaine crayeuse de la Champagne sèche, qui se développe largement plus à l'Est.

Les terrains du secteur du projet reposent ainsi sur les craies blanches du Crétacé supérieur : Sénonien (Campanien) de l'ère secondaire. Les déterminations de microfaune ont permis la distinction de deux biozones : à *Belemnitella* et à *Magas pumilis*.

Sur ces couches reposent des :

- Colluvions* de fond de vallée en limite Est du périmètre. Ce sont souvent des enrichissements en limons et en argile de décalcification. Dans la zone, les colluvions, brun-rouge, proviennent du lessivage des limons et des argiles des plateaux ;
- Colluvions à débris de meulières¹. Ce sont des colluvions limoneuses brun-jaune ou argileuses brun-rouge, plus ou moins chargées en éléments de meulières de toutes dimensions.

Les colluvions et matériaux de solifluxion* s'étendent donc sur la quasi-totalité de l'ancien terrain militaire. Cette couverture limoneuse détermine très largement la nature des groupements végétaux et leur dynamique initiale.

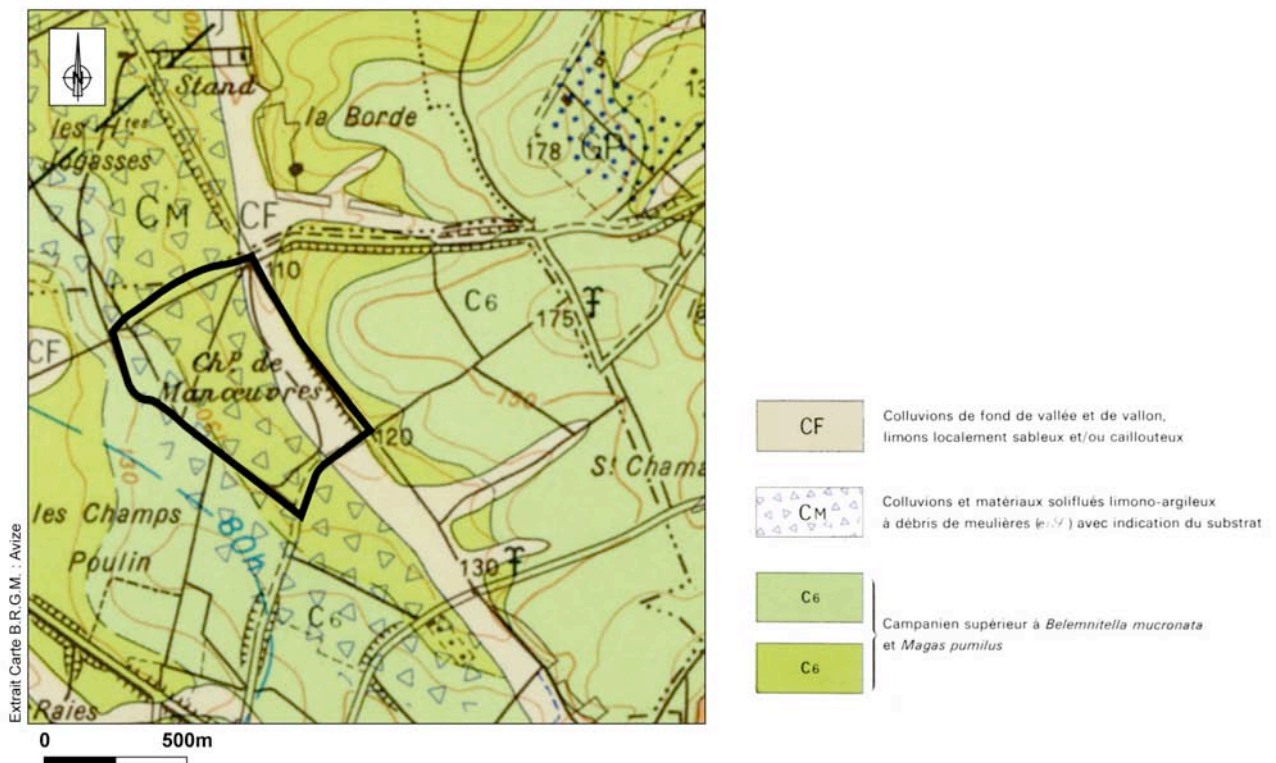
Le substratum* est constitué de la craie blanche du Sénonien : celle-ci apparaît bien dans la carrière située sur le flanc du vallon (site de pelouses). La craie apparaît aussi localement sur le site lorsque la couverture limoneuse a été décapée comme par exemple sur les anciennes pistes (partie Nord-Ouest essentiellement).

Des colluvions récentes très argileuses, mêlées de cailloux, colmatent le fond du vallon. Cette matrice d'argile et de cailloux est bien visible dans la carrière située près du centre de tri des déchets ménagers. La rétention d'eau est importante, ce qui détermine des groupements végétaux plus hygrophiles* et plus nitrophiles.

Le fond de ce vallon fonctionne un peu comme un bassin de rétention des eaux de ruissellement venant des cultures céréalières et du vignoble. Chaque épisode orageux important apporte de nouveaux limons provenant des zones agricoles (vigne et cultures céréalières).

¹ Pierre dure et poreuse à gros trous, composée de concrétions quartzeuses

Carte géologique



1.3.2. La pédologie*

Le sol, remanié depuis longtemps par les interventions humaines (remontées de matériaux entraînés par le ruissellement, amendements divers : épandage d'argiles et de sables à lignite, de gadoues de ville), justifie le qualificatif d'anthropique*.

La montagne d'Avize est plantée en cépage Chardonnay produisant un raisin blanc à l'origine de l'appellation « Blanc de Blancs » des champagnes produits par ce vignoble.

Des sondages pédologiques, réalisés en bordure de site en 2002 (étude FONDASOL-Est), ont révélé trois séries lithologiques, avec de haut en bas :

- de 0,20 à 0,60 m : terre végétale ;
- de 1,70 à 2,10 m : limons sableux et crayeux avec cailloutis reconnus ;
- jusqu'à la base des sondages : craie limoneuse de teinte beige à blanchâtre.

1.4. HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE*

1.4.1. Le contexte hydrographique

Sur le plan hydrographique général, l'aire d'étude se situe à l'intérieur du vaste bassin versant de la Marne.

Au droit du projet, aucun cours d'eau n'est recensé, mais une partie des eaux de pluie rejoint par écoulement diffus le Rau de Darcy. Ce ruisseau traverse les communes de Pierry et Epernay avant sa confluence avec la Marne.

Actuellement l'emprise du projet est traversée dans sa partie Ouest par une ligne de crêtes qui partage les écoulements vers deux sous bassins versants distincts :

- un BV 01 de faible surface, à l'Ouest du projet ;
- un BV 02 occupant la quasi totalité de la surface prévue pour l'aménagement du pôle mécanique.

Les eaux pluviales du secteur sont dirigées, depuis l'amont et à l'intérieur des lignes de crêtes Est et Ouest, vers la zone du projet (cf. le Relief). Les pentes assez marquées sont à l'origine de ruissellements importants en cas de forte pluie.

Aucune donnée sur la qualité des eaux des cours d'eau du secteur n'est disponible.

1.4.2. Les eaux souterraines

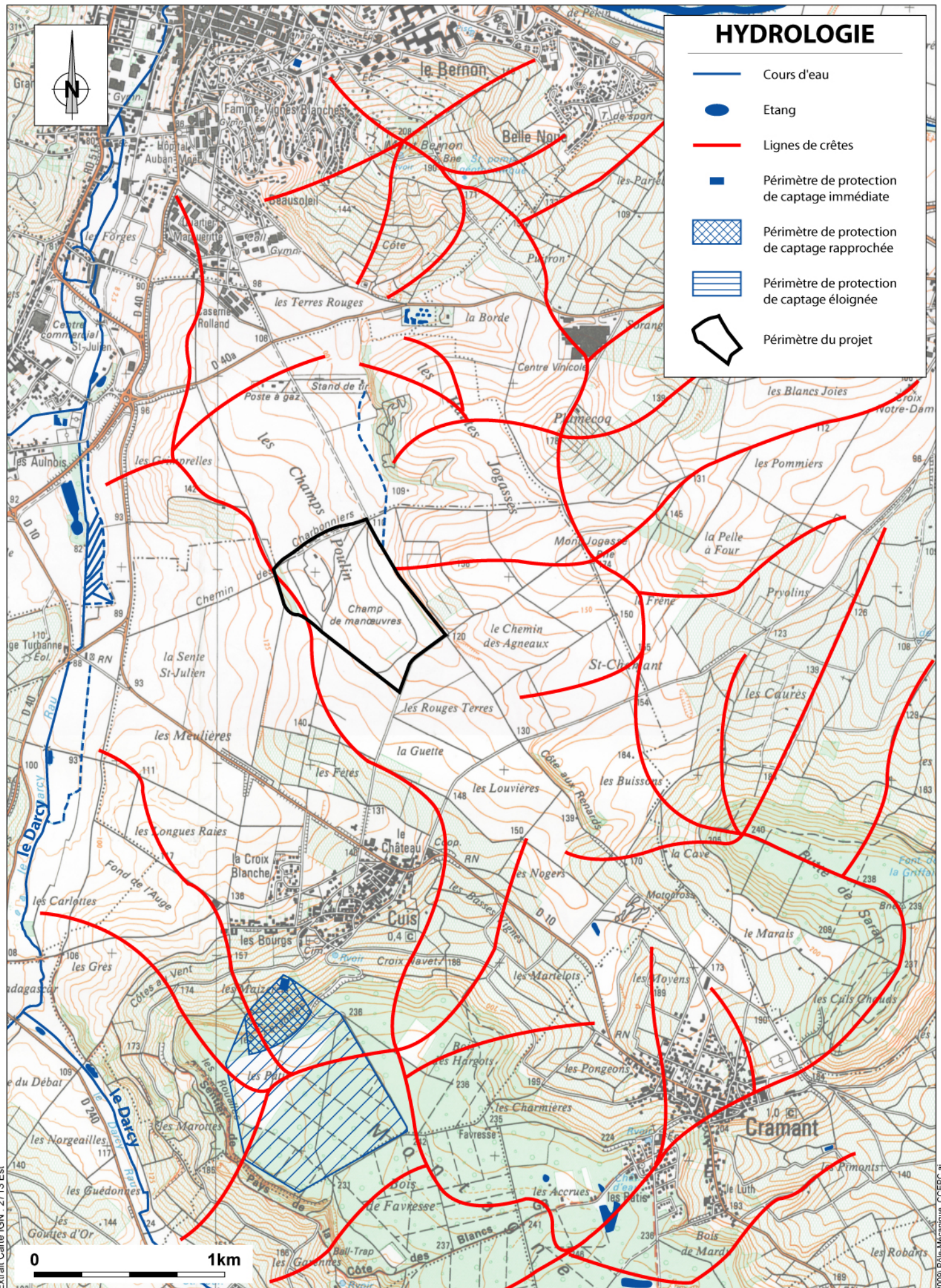
Le périmètre d'étude repose sur le réservoir de la nappe de la craie, qui est présente dans les étages du Coniacien, du Santonien et du Turonien supérieur, et d'une épaisseur totale de 250 m environ.

Les perméabilités* de ce réservoir sont très diverses et peuvent varier de 1 à 10 000.

On note des valeurs de débit dans les ouvrages de pompage de 95 à 260 m³/h.m dans la vallée de la Marne et la région d'Epernay et des valeurs de 0,1 à 1 m³/h.m en bordure du Tertiaire et à proximité des crêtes piézométriques*.

Une grande particularité de la nappe de la craie dans cette région est que les eaux migrent extrêmement lentement du sol vers la nappe (plusieurs dizaines d'années pour qu'une eau de pluie arrive à la nappe, lorsque celle-ci est située à plus de 15 m de profondeur).

Aucun captage d'eau potable ni périmètre de protection ne sont présents aux abords du projet.



2. L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PAYSAGE

2.1. DESCRIPTION DES HABITATS* NATURELS DU SITE, DE LEUR FAUNE ET DE LEUR FLORE

2.1.1. La strate arborée

On remarque d'emblée que le site est en cours de colonisation pré-forestière. Ceci se traduit par l'abondance du Prunelier, de divers espèces* d'Eglantiers (*Rosa canina*, *Rosa rubiginosa*), de l'Aubépine à un style, du Cornouiller sanguin, de la Ronce bleue et de la Viorne lantane. Le stade plus forestier est marqué par le développement du Pin sylvestre, du Bouleau et du Noisetier. On note aussi la présence de différents arbres fruitiers (pommiers, poiriers, plusieurs variétés de pruniers).

Les zones de buissons appartiennent au Crataego Monogynae-Prunetea spinosae (***Prunetalia spinosae***). Il s'agit de communautés arbustives largement répandues, des sols carbonatés ou plus ou moins dé-saturés. Ce sont des précurseurs des forêts caducifoliées*, notamment des différentes formes de la hêtraie sur craie. Aucune espèce végétale remarquable ou protégée n'a été trouvée, mais il faut souligner que ces zones de buissons sont des refuges pour l'entomofaune* (insectes) et pour la faune des vertébrés (oiseaux plus particulièrement).

Les buissons sont parfois assez denses. L'avifaune* est principalement constituée de très nombreux petits passereaux : Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Pouillot véloce, Rouge gorge, Rossignol (abondant), Bruant jaune, etc...

Le Pigeon ramier et la Tourterelle des bois sont nicheurs, parfois seulement à 3 mètres du sol.

Le Faucon crécerelle et la buse variable ont été observés à plusieurs reprises, en chasse, au dessus du site. Leur nidification reste possible.

D'autres espèces, comme le Hibou moyen-duc sont susceptibles de nicher dans les nids de corvidés.

Les buissons pourraient également abriter diverses espèces de Lépidoptères* nocturnes (Noctuelles, Géomètres et au moins Tordeuses). Ces milieux dynamiques sont souvent très diversifiés de ce point de vue.

De nombreux Névroptères* du genre *Chrysopa* (*Chrysopa carnea*), dont plusieurs spécimens de *Chrysopa perla*, ont été observés sur des chênes. C'est un élément de la faune du Nord de l'Europe et de l'Europe centrale.

L'abondance des Chrysopes est à mettre en relation avec celle des pucerons (base de l'alimentation des larves) présents sur les arbres et buissons.

Parmi les Lépidoptères diurnes, il faut noter la présence d'une assez grande population de Thécla de la ronce (*Callophrys rubi*) et de Thécla du coudrier (*Strimonidia pruni*).

2.1.2. La strate herbacée

La végétation herbacée couvre encore des surfaces importantes. Plusieurs unités plus ou moins distinctes ont été identifiées. Celles-ci s'imbriquent parfois.

a. Les pelouses calcicoles sur argile

Plus ou moins drainées, elles sont dominées par le Brachypode penné, le Brome dressé, avec en compagnie la Petite sanguisorbe, diverses orchidées (l'Ophrys bourdon, l'Orchis militaire, l'Orchis pyramidale), la Laîche tomentueuse, (indicateur de sol argileux frais), etc...

Ces milieux sont à rattacher au Coronillo-Brachypodietum, c'est-à-dire aux pelouses-fourlets dominées par quelques graminées (*Brahypodium pinattum*, *Bromus erecti*, *Dactyle glomerata*).

L'évolution spontanée de ces pelouses denses amène à la constitution de fourrés des terrains calcaires appelés aussi fruticées calcicoles.

- Les papillons de jour

Le cortège* de papillons rhopalocères (papillons de jour) est assez varié, bien que seules quelques espèces présentent un grand nombre d'individus.

Ce cortège constitué de nombreuses espèces montre d'une part une forte présence de **Lycènes** (Thécla du prunier, Thécla de la ronce, Azuré frêle, Azuré du thym, Demi-Argus, Azuré bleu, Azuré de l'esparcette, Azuré bleu-nacré, Azuré bleu-céleste, Azuré des coronilles) et d'autres part de **Nymphalidae**.

Les premiers sont plus spécifiques des friches* sèches et des cultures de Fabaceae (luzerne, sainfoin, trèfle) et sont de ce fait souvent en voie de raréfaction. L'abondance de certaines légumineuses qui se sont installées sur les zones décapées leur est favorable au moins tant que celles-ci ne seront pas remplacées par des groupements végétaux plus denses et plus dynamiques.

Le second groupe des Nymphalidae est constitué d'espèces généralement plus ubiquistes et pouvant effectuer de longs déplacements, certaines sur des centaines de kilomètres comme par exemple la Belle dame.

Pour finir, on remarque surtout la très faible diversité et abondance des Mellitées et Damiers.

- Les Orthoptères (sauterelles, criquets, grillons)

Le Cortège* d'Orthoptères comprend à la fois des espèces des pelouses herbacées et des espèces des buissons ou des stades forestiers plus évolués.

Ont été recensées, entre autres, les espèces suivantes : le Phanéroptère porte faux, la Grande sauterelle verte, la Decticelle chagrinée (pelouse sur craie talus), le Grillon champêtre, le Criquet mélodieux, ...

- **Autres espèces animales présentes**

Dans ces pelouses mésophiles* ont aussi été identifiés à plusieurs reprises le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) et l'Orvet (*Aguis fragilis*). Ils semblent toutefois très peu abondants.

Deux espèces d'oiseaux (mâles cantonnés) peu fréquentes ont été repérées : le Traquet pâtre et l'Hypolaïs polyglotte. Ce dernier est notamment cantonné sur la friche* à Chardons située sur la bordure Ouest du site.

b. Les zones décapées et en cours de colonisation

On observe sur ces zones un groupement essentiellement constituée de *Lotus corniculatus* avec parfois *Thymus praecox*. Les stades plus évolués de ces zones décapées sont alors constitués d'une végétation hétérogène difficilement rattachable à une association précise (milieu dynamique) : *Coronilla varia*, *Galega officinalis*, *Potentilla reptans*, *Plantago lanceolata*, *Gallium verum*, *Origanum vulgare*, *Linum catharticum*, *Melilotus officinalis*, etc...

Ce milieu de transition est très fréquenté par les Argus et notamment par l'Azuré bleu et l'Azuré de l'esparcette. Ces deux espèces trouvent de nombreuses Fabacées qui servent à la fois à la ponte et à l'alimentation des chenilles et des adultes. Le rôle de ces milieux dynamiques doit être souligné en tant qu'**élément de préservation de la biodiversité**. En effet l'intérêt de ces milieux est souvent méconnu des gestionnaires d'espaces naturels.

c. Zones labourées en cours de colonisation

Certaines zones ont été labourées (hersage de dépollution ?) et sont en cours de colonisation. La végétation rappelle celle des cultures. Le stade actuel est marqué au printemps par l'abondance de plantes à fleurs.

Ces espaces sont très recherchés par quasiment tous les Lépidoptères diurnes présents sur le site. Ils viennent se nourrir sur les plantes à fleurs. On remarque entre autre l'abondance des Azurés : l'Azuré bleu, l'Azuré de l'esparcette, l'Azuré bleu-nacré, l'Azuré bleu-céleste, et l'Azuré des coronilles.

d. Autres milieux herbacés

- Certains secteurs sont colonisés par des espèces nitrophiles* formant des peuplements parfois très denses : *Urtica dioïca*, *Gallium apparine*, *Artemisa campestre*, *Aster* sp.,. Le bas du versant (talweg* au pied de la pelouse crayeuse en pente) est pratiquement occupé par une fliche nitrophile comprenant ces espèces ainsi que des buissons de Sureau noir ;
- *Bunias orientalis* constitue un immense peuplement dans la partie Nord-Ouest du site (floraison jaune faisant penser à un champ de colza). Cette formation* végétale est vraisemblablement installée sur des sols profondément remaniés. La floraison de *Bunias* est très attractive pour les abeilles domestiques ainsi que pour diverses

autres espèces floricoles (diptères et hyménoptères). Ces milieux évolueront en bois nitrophiles à Sureau noir ;

- Quelques zones décapées sur craie tassée présentent une flore originale constituée d'*Isatis tinctoria*, *Reseda lutea*, *Lepidium campestre*, *Iberis amara*, *Teucrium botrys*, *Orobancha sp.*, *Helianthemum nummularium*. Ce groupement végétal épars est principalement localisé dans la partie Nord-Est du site et aux abords d'un chemin profondément taillé dans la craie, ainsi sur une plate forme de craie tassée. L'entomofaune* semble réduite mais l'on note régulièrement le Tétrix des carrières *Tetrix tenuicornis*.
- La végétation des pelouses en pente (près de la carrière) possède un cortège classique des pelouses denses sur craie. On note l'abondance d'*Aceras anthropophorum* (Orchis homme pendu) en compagnie d'*Ophrys fuciflora*, d'*Orchis pyramidalis*. Sur le talus de l'ancienne carrière, à l'Est **en dehors du périmètre du projet**, on note la présence d'une **espèce protégée**, le **Lin français** (*Linum leonii*).

Le cortège de criquets et sauterelles (Orthoptères) est assez caractéristique des pelouses mésophiles sur craie possédant des ourlets forestiers appartenant au *Prunetalia spinosae*. On note aussi la présence de la Mante religieuse *Mantis religiosa*.

On remarque dans ce cortège de Lépidoptères diurnes, l'abondance de L'Azuré bleu, l'Azuré de l'esparcette et surtout l'Azuré bleu-nacré et l'Azuré des coronilles.

- Sur les talus de débris centimétriques crayeux de la carrière ainsi que sur les lisières de la pelouse au contact des cultures, on observe de belles stations* d'*Iberis amara* et surtout d'*Isatis tinctoria*.
- En différents endroits du site on note la présence de plantes ornementales sans doute liées aux anciennes constructions militaires : *Narcissus poeticus* par exemple.

2.1.3. Synthèses des enjeux pour le milieu naturel

Ce site en cours de colonisation forestière présente encore quelques surfaces de pelouses calcaires mésophiles appartenant au Coronillo-Brachypodietum. Il représente un site intéressant d'un point de vue de la bio-diversité, compte tenu de l'état de dégradation des milieux naturels semi-ouverts de la Champagne-Crayeuse.

Des travaux ont sans doute altéré les potentialités biologiques de ce site, mais les pelouses calcicoles et les pelouses mésophiles présentent des cortèges* floristiques et faunistiques caractéristiques.

Une espèce végétale protégée a été identifiée sur le haut de la carrière mais en dehors du périmètre du projet.

Les deux groupes d'insectes qui ont été étudiés montrent que ce site possède encore son cortège classique des pelouses et fruticées calcaires, et cela en dépit des bouleversements apportés à certaines parties des terrains.

Les groupements végétaux de transition, à base de Fabacées, qui se développent sur les sols remaniés légèrement, interviennent dans le cycle de plusieurs papillons appartenant à la famille des Lycènes.

Les papillons nocturnes n'ont pas été étudiés, mais on sait par expérience que ce type de milieux de fruticées (buissons à dynamique lente) possède un cortège souvent diversifié.

La dépollution du site, prévue par l'armée en 2007, avant sa restitution à son propriétaire, altèrera l'intérêt naturel de la zone.



Pastel



Orobanche sp.



Lotier corniculé



**Mante religieuse
(Mantis religiosa)**



Pelouse mixte



Ophrys frelon



Ibérus amer



**Céphale (Coenonympha
arcania)**

Planche photographique Faune et flore de Cuis

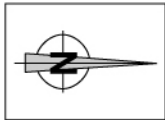
*Photographies réalisées par l'Atelier
des Territoires*



Bunias d'Orient



**Azuré de l'esparcette
(Polyommatus thersites)**

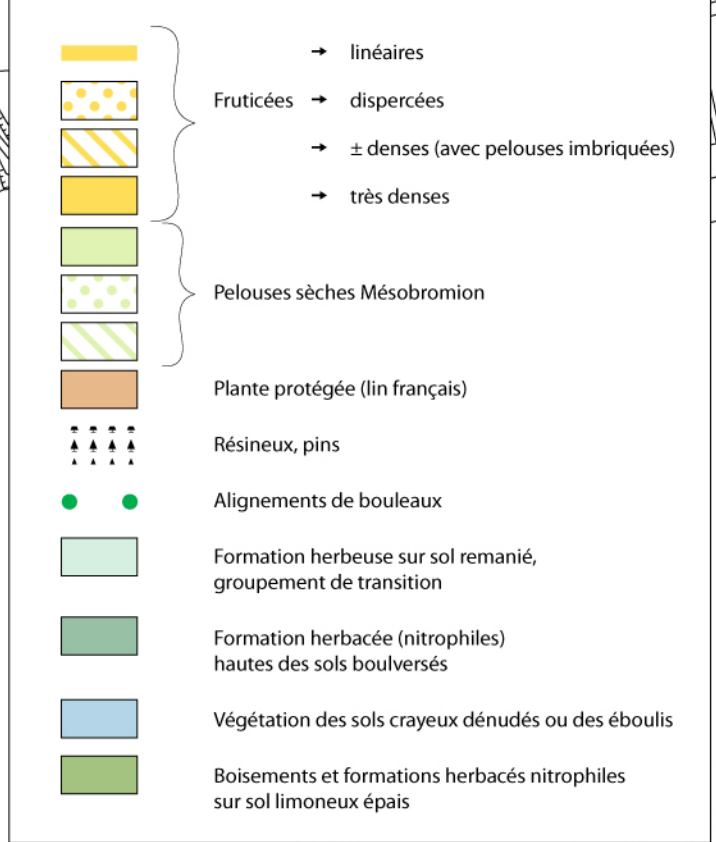


MILIEU NATUREL

Les Champs Poulin

Chemin des

Charbonniers



0 100m